
LIBRARY OF THE
GENERAL COURT
SIGILLUM REIPUBLICÆ MASSACHUSETTENSIS
CASE
45
No
14

vol. 4

# COUR DES PAIRS.

## ATTENTAT DU 27 DÉCEMBRE 1836.

# INTERROGATOIRES

## DES ACCUSÉS.



PARIS,
IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XXXVII.

# COUR DES PAIRS.

## ATTENTAT DU 27 DÉCEMBRE 1836.

# INTERROGATOIRES

# DES ACCUSÉS.

## PREMIÈRE SÉRIE.

### INTERROGATOIRES DE MEUNIER.

**1.—Interrogatoire subi par Meunier devant M. le baron Pasquier, Président de la Cour des Pairs, le 29 décembre 1836.**

*D.* Quels sont vos nom, prénoms, âge, profession, lieu de naissance et domicile?

*R.* *Pierre-François Meunier,* âgé de 23 ans, né à La Chapelle-Saint-Denis, commis marchand, demeurant rue Montmartre, n° 24.

*D.* Où étiez-vous lorsque le Roi est passé mardi dernier, 27 de ce mois, pour aller à la Chambre des Députés?

*R.* Sur le quai des Tuileries, un peu plus bas que la grille du jardin.

*D.* Quelles étaient vos intentions en vous rendant en ce lieu?

*R.* C'était pour faire ce que j'ai eu le malheur de faire.

*D.* Vous reconnaissez donc que le coup de pistolet qui a été tiré sur le Roi l'a été par vous?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Reconnaissez-vous l'un des deux pistolets que je vous représente comme ayant servi à tirer sur le Roi?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Lequel des deux?

*R.* Ce doit être le plus long.

*D.* Vous aviez donc choisi ce pistolet plus long à dessein?

*R.* Je ne l'avais pas choisi parce qu'il était le plus long, mais parce qu'en tirant avec l'autre, il y a quelque temps, je m'étais fait une blessure au nez.

*D.* Depuis combien de temps aviez-vous ces pistolets?

*R.* Depuis deux jours.

*D.* Comment vous les étiez-vous procurés?

*R.* Je les avais pris dans la chambre de mon cousin.

*D.* Comment s'appelle votre cousin?

*R.* M. *Lavaux.*

*D.* Où demeure-t-il?

*R.* Rue Montmartre, n° 30.

*D.* Avez-vous demeuré chez lui?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Combien de temps?

*R.* J'ai demeuré trois mois chez lui, en sortant de chez M. *Barré,* où j'étais employé; mais depuis trois mois environ je logeais au n° 24; je couchais quelquefois chez mon cousin, quand il n'y était pas.

*D.* Quelle est la profession de votre cousin?

*R.* Il est marchand sellier.

*D.* Votre cousin a-t-il su que vous aviez pris ses pistolets?

*R.* Non, Monsieur.

*D*. Et cette boite à poudre, que je vous représente, où l'aviez-vous prise?

*R*. Avec les pistolets.

*D*. Combien aviez-vous mis de balles dans le pistolet avec lequel vous avez tiré sur le Roi?

*R*. Une seule.

*D*. Où vous êtes-vous procuré cette balle?

*R*. Elle m'était restée depuis une affaire que j'ai eue; je me suis battu avec un garçon distillateur qui demeure au rez-de-chaussée de la maison où loge mon cousin.

*D*. A quelle époque a eu lieu le duel dont vous parlez?

*R*. Dans le mois d'octobre; je ne pourrais préciser le jour.

*D*. Avec quelles armes vous êtes-vous battu?

*R*. Avec ces mêmes pistolets.

*D*. Votre cousin vous les avait donc prêtés?

*R*. Non, Monsieur; je les avais pris, et je les ai remis après m'en être servi.

*D*. Quand vous avez pris ces pistolets, la dernière fois, était-ce dans l'intention d'exécuter le crime que vous avez commis?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. Ainsi, dès lors, vous méditiez ce crime?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. A quelle époque cette pensée vous est-elle venue pour la première fois?

*R*. Oh! Monsieur, il y a bien longtemps; il y a six ans et demi.

*D*. A quelle occasion cette pensée vous est-elle venue?

*R*. Le jour où l'on a nommé *Louis-Philippe* Roi.

*D*. Comment ce fait a-t-il pu vous inspirer la pensée d'un acte aussi odieux?

*R*. C'est à cause de la haine que j'ai toujours portée à la famille d'*Orléans*.

*D*. Cependant, à cette époque, vous n'aviez que seize ans et demi, et l'on conçoit difficilement comment, à cet âge, vous pouviez avoir

tant de haine pour une famille à laquelle vous étiez si complétement étranger?

*R.* En effet, il est bien malheureux pour la famille à laquelle j'appartiens que cette pensée me soit venue.

*D.* Avez-vous combattu pendant les journées de juillet?

*R.* J'ai fait des barricades seulement.

*D.* Quel gouvernement supposiez-vous donc que devait avoir la France, après les journées de juillet 1830?

*R.* D'abord la pensée m'est venue, comme à beaucoup d'autres, que ce serait le fils de l'Empereur qui remplacerait la branche déchue.

*D.* Quand vous avez vu que cette pensée ne se réalisait pas, quelle autre pensée avez-vous eue?

*R.* Aucune.

*D.* Le duel dont vous venez de parler n'a-t-il pas eu lieu pour causes d'opinions politiques?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Vous dites que le plus petit des deux pistolets que je vous ai représentés vous a blessé au nez; on n'aperçoit cependant sur cette arme aucune trace de fracture.

*R.* Je vous demande pardon, Monsieur : la charge que j'y avais mise était trop forte, et elle m'est arrivée jusque sur le nez. On doit apercevoir encore sur le pistolet des traces de cet accident.

*D.* Est-ce en chargeant le pistolet ou en vous battant que vous avez été blessé?

*R.* C'est en tirant contre le mur, pour l'essayer.

*D.* Vous ne vous êtes donc pas battu après cela?

*R.* Je vous demande pardon; celui avec lequel je me battais a d'abord tiré sur moi; le pistolet a raté; mais, comme il était tombé au mauvais pistolet, on n'a pas recommencé.

*D.* N'aviez-vous pas été auparavant dans quelque tir, pour vous essayer?

*R.* Un dimanche, nous sommes allés, avec mon cousin et quelques

autres personnes, à Belleville; nous avons tiré quelques coups de pistolet pour abattre des poupées.

*D.* Quand vous demeuriez chez votre cousin, avec quelles personnes étiez-vous plus particulièrement en relation?

*R.* Je n'étais, à proprement parler, en relation avec personne; je ne sortais guère qu'avec mon cousin, ou j'allais à l'estaminet; quelquefois aussi j'allais dans les théâtres.

*D.* Où est situé l'estaminet dont vous venez de parler?

*R.* Dans la maison même où je demeure.

*D.* N'alliez-vous pas encore quelquefois dans d'autres cafés?

*R.* Je suis allé deux ou trois fois au café *Français,* sur le boulevard Saint-Denis, et deux ou trois fois aussi dans le faubourg Saint-Denis dans un estaminet à gauche; on descend pour y aller.

*D.* Qui est-ce qui vous a mené dans cet estaminet?

*R.* D'abord c'est un ouvrier de la maison, que j'ai rencontré le mardi 20, dans le faubourg du Temple; je suis allé avec lui chez un de ses parents, et nous sommes descendus le soir au café du faubourg Saint-Denis : j'y suis retourné deux autres fois; une fois j'y ai passé une partie de la journée.

*D.* Dans cet estaminet, qui fréquentiez-vous?

*R.* Personne, absolument.

*D.* Cela est difficile à croire, puisque vous venez de dire que vous y aviez passé une journée presque entière?

*R.* Vous savez ce que c'est qu'un jeune homme qui est sans place : j'ai joué avec les uns, avec les autres; mais je ne fréquentais personne en particulier.

*D.* Vous venez de dire que vous étiez sans place; cependant votre cousin ne vous avait pas renvoyé?

*R.* Non, Monsieur : mais j'en suis sorti, parce que déjà j'avais la tête exaltée, pour faire le coup que j'ai fait; et je n'ai cherché une place que pour qu'on ne s'aperçût pas de mes projets.

*D.* A quelle époque êtes-vous sorti de chez votre cousin?

*R*. Le 19 de ce mois; c'était un lundi.

*D*. Êtes-vous retourné chez votre cousin depuis le jour où vous en êtes sorti?

*R*. J'y suis retourné une ou deux fois.

*D*. Vous aviez donc conservé une grande familiarité dans sa maison, pour avoir pu y venir prendre ses pistolets?

*R*. Nous étions cousins germains; nous nous tutoyions; il venait lui-même chercher dans ma chambre tout ce dont il pouvait avoir besoin : voilà la familiarité que nous avions l'un avec l'autre.

*D*. N'avez-vous pas été lié, dans la maison de votre cousin, avec un nommé *Masson?*

*R*. Non, Monsieur, je le détestais.

*D*. Pour quel motif le détestiez-vous?

*R*. D'abord, quand mon cousin me faisait des observations, ce Monsieur s'en mêlait toujours, et cela me déplaisait. Ensuite, M. *Barré* m'avait remis un papier que j'avais donné à mon cousin, qui le donna à ce Monsieur, et celui-ci ne voulut jamais me le rendre. C'est ce qui fut cause que je me brouillai avec M. *Barré.*

*D*. N'avez-vous pas connu un nommé *Canolle,* demeurant à Belleville?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. A quelle occasion l'avez-vous connu?

*R*. Je l'ai connu comme commis chez M. *Barré.*

*D*. N'étiez-vous pas lié particulièrement avec lui?

*R*. Non, Monsieur; jamais je ne lui parlais.

*D*. Vous êtes cependant allé plusieurs fois chez lui?

*R*. Je n'y suis jamais allé qu'une fois chercher de l'argent pour M. *Barré.*

*D*. N'avez-vous pas, avant de commettre votre attentat, rencontré quelques personnes auxquelles vous avez parlé?

*R*. Je suis sorti du café avec un tailleur que j'ai quitté rue Notre-Dames-des-Victoires. J'ai rencontré une autre personne sur le pont de la Révolution, et pour m'en débarrasser, je suis entré avec elle

chez un marchand de vin, rue Saint-Honoré, où je l'ai quittée, comme si je rentrais chez moi. Mon cousin pourrait vous dire le nom de cette personne : c'est un maître d'école de Sacy-le-Vieux, près Dammartin, qui vient d'obtenir une place à Melun, pour l'inspection des travaux des routes.

*D*. Vous avez dit, tout-à-l'heure, qu'en sortant du café vous alliez quelquefois aux théâtres : dans quels théâtres alliez-vous?

*R*. Depuis que je suis sorti de chez mon cousin, je suis allé une fois au théâtre des Folies-Dramatiques, une fois au Panthéon, une autre fois à l'Opéra.

*D*. Comment êtes-vous allé à l'Opéra?

*R*. Avec une personne de la claque, que j'avais rencontrée au café *Armand,* je crois, et avec un billet que j'avais eu pour quarante sous au lieu de trois francs dix sous.

*D*. Connaissez-vous la personne dont vous venez de parler?

*R*. Je ne la connais pas; elle avait, je crois, des petites moustaches blondes; d'ailleurs, elle a déjà été entendue.

*D*. Avant d'entrer chez votre cousin, où avez-vous passé votre vie? qui est-ce qui vous a élevé? n'aviez-vous pas perdu votre père?

*R*. Non, Monsieur; mais il est brouillé avec ma mère depuis une vingtaine d'années; quand je suis entré chez mon oncle *Barré,* j'avais neuf ou dix ans.

*D*. Où demeure votre père?

*R*. Je ne pourrais pas vous le dire; je ne le vois jamais.

*D*. Croyez-vous qu'il soit à Paris?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. Quel est son état?

*R*. Il n'en a pas.

*D*. Quels sont ses moyens d'existence?

*R*. Je l'ignore.

*D*. Pourquoi ne voyez-vous jamais votre père?

*R*. Parce qu'il a été la cause des malheurs de ma mère.

*D*. Où demeure votre mère?

*R*. Rue de Chaillot, n° 55, chez M. *Barré*.

*D*. C'est donc M. *Barré* qui vous a élevé?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. Jusqu'à quel âge êtes-vous resté chez lui?

*R*. A peu près toujours; je ne l'ai quitté que pour aller chez mon cousin, dans ces derniers temps. Le fonds de M. *Lavaux* appartenait à M. *Barré*.

*D*. Quelle est la dernière époque à laquelle vous êtes sorti de chez M. *Barré?*

*R*. C'est vers le milieu de septembre.

*D*. Depuis que vous êtes sorti de chez votre oncle, y êtes-vous retourné?

*R*. Je n'y suis allé qu'une fois, et ma mère m'a dit de n'y pas retourner, parce que M. *Barré* était mécontent de ce que j'avais quitté son domicile.

*D*. Pendant votre enfance, ne vous êtes-vous pas échappé plusieurs fois de chez votre oncle?

*R*. En 1828 ou 1829, je suis allé à Châtelleraut, une autre fois à Chartres.

*D*. Pour quel motif vous en alliez-vous ainsi?

*R*. Cela me prenait tout à coup.

*D*. Ce n'était pas à cause de mauvais traitements qu'on vous aurait fait essuyer?

*R*. Oh! non, Monsieur, jamais.

*D*. N'avez-vous pas quelquefois fait abus de liqueurs spiritueuses?

*R*. Pas positivement; mais quand mes idées de tuer le Roi me venaient, je buvais, et alors je n'y pensais plus.

*D*. Quand vous êtes allé à Châtelleraut, aviez-vous déjà la pensée de tuer le Roi?

*R*. Non, Monsieur; c'était bien avant la révolution de juillet.

*D.* Et quand vous êtes allé à Chartres?

*R.* Oh! alors j'avais cette pensée; c'était depuis 1830.

*D.* Vous avez dit que vous nourrissiez l'idée de tuer le Roi depuis le jour où il avait été appelé au trône : quel était le motif de la haine que vous lui portiez?

*R.* Ma haine pour les d'Orléans venait de ce que j'avais lu dans l'histoire, relativement à différents faits dont j'ai déjà parlé à ces Messieurs qui m'ont interrogé.

*D.* Quels étaient ces faits?

*R.* Sous la régence de Louis XV, l'émission des papiers-monnaie.

*D.* Mais cette idée, qui vous serait venue il y a six ans, comment s'est-elle entretenue en vous?

*R.* Je ne pourrais vous le dire : je ne sais ce qui était là et qui me tourmentait. J'ai cherché plusieurs fois à chasser cette idée; j'aurais voulu partir, m'en aller aux îles; on m'en a empêché.

*D.* Vous sentiez donc que l'action que vous vouliez commettre était infâme?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Vous avez donc du regret d'avoir commis le crime dont vous vous êtes rendu coupable?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* N'aviez-vous pas déjà fait quelques tentatives pour commettre ce crime?

*R.* Différentes fois j'étais sorti avec l'intention de tuer le Roi, et j'étais rentré sans avoir mis mon projet à exécution.

*D.* Dans quelles circonstances avez-vous fait ces tentatives?

*R.* Je savais que le Roi allait souvent à Neuilly, je me rendais sur la route.

*D.* De quelle arme comptiez-vous alors vous servir?

*R.* J'avais un poignard, un couteau de sellier.

*D.* Qu'avez-vous fait de ce couteau?

*R*. Je le prenais aux ouvriers de la maison, et je le remettais quand je rentrais.

*D*. Pour que vous ayez persisté dans une résolution dont vous sentiez l'horreur, il faut que vous y ayez été encouragé?

*R*. Jamais je n'ai confié mes opinions à personne; jamais personne n'a connu ma pensée.

*D*. Quand les attentats de *Fieschi* et d'*Alibaud* ont été commis, n'ont-ils pas renouvelé en vous la funeste résolution qui déjà vous possédait?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. Il est impossible qu'à l'époque de ces attentats vous n'en ayez pas parlé à quelques personnes?

*R*. Jamais je n'ai dit mes opinions à personne; je montrais plutôt des opinions contraires aux miennes; jamais je n'ai parlé à personne de ce que je ferais ou de ce que je pourrais faire.

*D*. Vous venez de dire que vous montriez quelquefois des opinions contraires aux vôtres. Quelles étaient donc les opinions que vous montriez?

*R*. Des opinions républicaines.

*D*. Vous n'êtes donc pas républicain?

*R*. Non, Monsieur; je ne suis d'aucun parti.

*D*. Il est évident que vous ne dites pas la vérité; car les opinions républicaines que vous montriez ne pouvaient vous servir à cacher vos projets.

*R*. Je montrais des opinions républicaines à la maison, où souvent je disais des choses que je n'aurais pas dû dire, parce que les jeunes gens sont plutôt portés vers ces opinions-là.

*D*. Vous êtes en contradiction avec vous-même; car vous avez dit, en commençant, que vous ne parliez à personne, et maintenant vous dites que vous professiez des opinions républicaines?

*R*. Je veux dire que je n'ai jamais manifesté des opinions républicaines qu'à la maison, et point ailleurs; je ne les ai manifestées dans aucune assemblée.

*D*. Vous avez cependant fait partie de quelque société secrète?

*R*. Je dirai franchement que j'avais envie d'en faire partie; mais jamais je n'ai été présenté par personne dans aucune de ces sociétés, et je ne m'y suis jamais montré.

*D*. Mais il y avait des sociétés dont on pouvait faire partie sans se montrer, sans être vu par personne.

*R*. Jamais je n'ai fait partie de ces sociétés.

*D*. Cependant votre nom figure sur des listes de membres de sociétés secrètes.

*R*. Je persiste à dire que je n'ai jamais fait partie de ces sociétés, et je ne puis comprendre comment mon nom se trouverait sur les listes dont vous parlez.

*D*. Vous dites que vous aviez envie de faire partie des sociétés secrètes, quelle était celle dans laquelle vous auriez voulu entrer?

*R*. La Société des Droits de l'homme.

*D*. A quelle époque avez-vous eu ce désir?

*R*. Dans le moment où les sections ont commencé à se former.

*D*. Comment avez-vous su que les sections se formaient?

*R*. Je l'ai su comme beaucoup de monde dans Paris a pu le savoir, mais jamais je n'en ai fait partie.

*D*. Vous avez dit que les sentiments républicains que vous professiez n'étaient pas les vôtres : cependant vous désiriez entrer dans une société républicaine. N'était-ce pas parce que les opinions des membres de cette société s'accordaient avec les vôtres?

*R*. Si j'étais entré là, je me serais sauvé. Je ne serais pas aujourd'hui accusé.

*D*. Comment entendez-vous que vous auriez été sauvé, en faisant partie de la Société des Droits de l'homme?

*R*. Parce que peut-être mon dessein se serait en allé, ou parce que, le jour où ils se sont battus, j'aurais peut-être été tué.

*D*. Est-ce que vous n'avez jamais pris part aux émeutes qui ont eu lieu dans Paris?

*R*. Non, Monsieur. Aux 13 et 14 avril, je voulais me battre; mais

quand je suis arrivé, il était trop tard, les rues étaient déjà bouchées; et cependant je m'étais levé à trois heures du matin.

*D*. Quand vous êtes sorti, à cette époque, pour vous joindre aux révoltés, quelle arme aviez-vous?

*R*. Je n'avais aucune arme; cela m'aurait empêché de passer.

*D*. Vous espériez donc trouver des armes sur le lieu du combat?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. Quelqu'un vous en avait donc promis?

*R*. Personne ne m'en avait promis, mais je croyais que j'en trouverais en arrivant rue Transnonain.

*D*. Comment saviez-vous que le rendez-vous des révoltés était dans cette rue?

*R*. Beaucoup de monde savait que c'était dans ce quartier qu'on se battait; puis j'avais vu les rassemblements, en reconduisant le soir mon oncle, qui demeurait alors rue Saint-François, n° 5, au Marais.

*D*. Ne connaissiez-vous pas quelques personnes dans ces rassemblements?

*R*. J'ai vu qu'on posait des barricades, le drapeau rouge flottant partout; mais je ne me suis pas approché des groupes, attendu que mon parent n'avait pas l'habitude de se fourrer nulle part.

*D*. Vous avez dit que vous n'étiez d'aucun parti, et voilà que vous vouliez entrer dans la Société des Droits de l'homme, société essentiellement républicaine; et voilà que, quand des barricades se forment, quand le drapeau rouge, dont vous connaissiez bien la signification, est arboré par les insurgés, vous voulez vous battre avec eux. Comment, après cela, voulez-vous faire croire que vous n'étiez pas républicain?

*R*. Les jeunes gens prennent souvent fait et cause pour un parti sans en être. Ce n'était pas pour affaire de parti que je voulais me battre. J'étais, à cette époque, un jeune homme sans expérience, et j'avais toujours ce maudit projet qui me trottait dans la tête.

*D*. Vous dites des choses si incroyables qu'elles prouvent, jusqu'à l'évidence, que vous ne dites pas la vérité?

*R*. Je vous demande pardon, je dis la vérité.

*D*. Vous avez eu envie d'entrer dans la Société des Droits de l'homme? Depuis que cette société a été remplacée par une autre, n'avez-vous pas fait partie de cette société, dont les principes sont les mêmes que ceux de la Société des Droits de l'homme?

*R*. Je persiste à dire que je n'ai jamais fait partie d'aucune société.

*D*. Que diriez-vous si je vous montrais votre nom inscrit sur une liste de membres d'une société secrète?

*R*. Cela est impossible; ou si l'on me montre mon nom sur cette liste, c'est qu'il s'agit sans doute d'un autre.

*D*. Où étiez-vous le jour de l'attentat de *Fieschi?*

*R*. J'étais rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 59, chez M. *Henraux*, commissionnaire pour les îles, à peu près comme M. *Barré*.

*D*. Cette maison est-elle avant dans le faubourg?

*R*. C'est la maison où est l'église française.

*D*. N'alliez-vous pas quelquefois à l'église française?

*R*. Très-rarement. J'y suis allé deux ou trois fois pendant que j'étais employé comme commis chez M. *Henraux*, où je suis resté six mois.

*D*. Qui avez-vous vu le 28 juillet à l'église française?

*R*. Je n'y suis pas allé ce jour-là.

*D*. N'y avez-vous pas vu Morey?

*R*. Je n'ai vu aucun des accusés de ce temps-là.

*D*. Où êtes-vous allé à la nouvelle de l'attentat?

*R*. Je suis allé jusqu'au boulevard avec les jeunes gens de la maison; je ne suis même sorti qu'avec *Cauvin;* nous sommes rentrés à la maison pour travailler, quand le Roi a été passé.

*D*. Quels étaient les autres jeunes gens employés avec vous chez le sieur *Henraux?*

*R*. C'était un nommé *Marquis* et *François*.

*D*. N'aviez-vous pas entendu dire à l'avance qu'il devait y avoir un événement sur le boulevard?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Où étiez-vous le jour de l'attentat d'*Alibaud?*

*R.* Je devais être chez M. *Barré* ou chez mon cousin, à travailler.

*D.* Vous dites que vous aviez formé, depuis six ans, le projet de tuer le Roi; vous avez fait, dites-vous, des efforts pour vous débarrasser de cette idée: vous vouliez partir pour les îles, vous expatrier, et cependant vous avez persisté jusqu'au bout dans votre projet. Une telle persistance ne s'expliquerait pas, si vous n'aviez été encouragé par quelqu'un dans une résolution dont vous reconnaissiez vous-même toute l'horreur?

*R.* Jamais je n'ai confié mes projets à qui que ce soit.

*D.* On a pu abuser de votre jeunesse, de votre inexpérience et vous faire prendre des engagements dont vous n'avez pas mesuré peut-être toute l'étendue : tout semblerait l'annoncer; votre âge, la portée de votre intelligence, vos propres déclarations. Rappelez-vous, en effet, ce que vous avez dit au commissaire de police qui vous a conduit à la Conciergerie, que vous étiez le n° 2; qu'*Alibaud* était le n° 1er; que vous étiez quarante qui aviez formé le projet de tuer le Roi?

*R.* Si j'ai dit cela, c'est sans y avoir réfléchi; c'est que j'avais entendu dire, par un des gardes municipaux qui me conduisaient et qui étaient dans la voiture, qu'un de ses amis lui avait dit que quarante personnes avaient résolu de tuer le Roi : j'ai répété ce que j'avais entendu dire, comme un jeune homme qui ne sait pas la portée de ce qu'il dit; j'étais d'ailleurs dans un état d'abattement qui ne me permettait guère de calculer ce que je disais.

*D.* A qui persuaderez-vous que, dans cet abattement, vous ayez pu vous prêter à une pareille conversation, et entrer dans un détail tel que celui que je vais vous rappeler. N'avez-vous pas dit que si le n° 3 ne remplissait pas son devoir, on lui ferait son affaire, et qu'après cela viendrait le tour du n° 4 ?

*R.* Il me serait impossible de vous dire si j'ai dit cela.

*D.* Vous ne niez cependant pas l'avoir dit?

*R.* Je ne dis pas que je n'ai pas dit quelque chose comme cela dans la voiture, mais il m'est impossible de me rappeler ce que j'ai dit préci-

sément; et dans tous les cas, si j'ai tenu ce langage, ce serait une fausseté de ma part.

*D.* N'avez-vous pas l'habitude de faire des paris?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* N'avez-vous pas fait dernièrement un pari singulier, à la suite d'un dîner?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Qui est-ce qui vous a empêché de partir pour les îles?

*R.* Il y a un an, je voulais partir avec un négociant qui est encore ici; mon oncle s'y est opposé : sans doute il ne voulait pas dépenser d'argent pour moi dans ce moment-là.

*D.* N'aviez-vous pas confié à votre oncle le motif qui vous faisait désirer de partir?

*R.* Non, Monsieur; je ne lui ai jamais rien dit de cela.

*D.* Combien d'argent aviez-vous, quand vous êtes sorti de chez votre cousin?

J'avais vendu pour 50 ou 60 francs d'effets; il me restait environ 15 ou 20 francs que j'avais cachés dans ma commode avec mes chemises.

*D.* Vous avez dit que vous étiez passé sur le pont Louis XVI avant de tirer sur le Roi; ce n'était pas votre chemin pour aller de la rue Montmartre à l'endroit où vous avez tiré sur le Roi?

*R.* J'étais allé jusqu'à la Chambre des Députés, en suivant le quai des Tuileries. Sur le pont, j'ai rencontré la personne dont je vous ai parlé, et je suis revenu avec elle jusqu'à la rue Saint-Honoré, comme je l'ai déclaré.

*D.* Lorsque vous avez tiré sur le Roi, n'étiez-vous pas en avant de la voiture?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* N'avez-vous pas tiré au moment où vous avez vu que le Roi s'avançait vers la portière?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Votre pistolet n'était-il pas chargé à balle forcée?

*R.* Non Monsieur; la balle entrait facilement et jouait même dans le pistolet.

*D.* Aviez-vous réfléchi sur les moyens de vous sauver, après avoir commis le crime?

*R.* Ma première pensée avait été de me tenir près du parapet, et de me jeter dans la rivière, après avoir tiré sur le Roi; mais de l'autre côté, du côté où j'ai tiré, je savais bien qu'il m'était impossible de me sauver.

*D.* A qui avez-vous vendu les effets qui vous ont procuré l'argent que vous aviez en sortant de chez votre cousin?

*R.* J'en ai vendu quelques-uns à un marchand d'habits qui demeure au deuxième, rue Saint-Martin, au coin de l'église Saint-Merry; j'en ai vendu d'autres rue Saint-Marc, au n° 2, à ce que je crois, et rue Marie-Stuart, à un marchand en boutique : j'ai vendu dans ce dernier endroit un pantalon de casimir noir.

(Dossier Meunier, interrogatoires, pièce 3ᵉ.)

### 2. — Interrogatoire subi par Meunier devant M. le baron Pasquier, Président de la Cour des Pairs, le 30 décembre 1836.

*D.* Ne lisiez-vous pas habituellement les journaux?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Où les lisiez-vous?

*R.* Chez M. *Jacquet,* dans l'estaminet où je restais.

*D.* Quels étaient les journaux que vous lisiez le plus habituellement?

*R.* Le Courrier Français, et, le soir, le Messager, quand il arrivait.

*D.* Vous avez dit hier que vous étiez sorti plusieurs fois pour assassiner le Roi; que vous vous rendiez, à cet effet, sur la route de Neuilly, armé d'un couteau de bourrelier : vous n'auriez pu réaliser seul ce projet, car vous n'aviez aucuns moyens d'approcher de la voiture du Roi à la distance où vous auriez eu besoin de le faire?

*R.* J'avais entendu dire que le Roi descendait souvent de voiture et allait à pied, et je l'avais lu dans les journaux.

*D.* Ce que vous dites là n'est pas vraisemblable, car jamais les journaux n'ont dit que le Roi allait à pied à Neuilly; n'est-il pas plus naturel de penser que vous étiez associé aux complots qui, plusieurs fois, ont été formés pour attenter à la vie du Roi, sur la route de Neuilly, et qui ont même donné lieu à des poursuites et à des condamnations?

*R.* Jamais je n'ai été associé à aucune entreprise de ce genre.

*D.* Vous vous obstinez toujours à dire que vous n'avez pas de complices; et cependant toutes les personnes qui vous connaissent, votre famille, votre oncle, disent que vous êtes d'un caractère doux, faible, et que vous auriez été incapable de commettre un crime, si vous n'y aviez pas été poussé par des gens qui auraient abusé de votre jeunesse et de votre inexpérience?

*R.* Jamais je n'ai été poussé par personne à faire ce que j'ai fait; je n'ai pas de complices, et c'est moi seul qui ai conçu cet horrible projet.

*D.* Quand on a des sentiments aussi exaltés que ceux que vous avouez, il est naturel de se lier avec des gens qui ont les mêmes sentiments. Vous dites que vous êtes allé plusieurs fois sur la route de Neuilly; d'autres y sont allés aussi dans de coupables intentions : il est difficile de croire que vous n'ayez eu avec eux aucun rapport?

*R.* Qu'on les fasse comparaître devant moi et on verra qu'aucun d'eux ne me connait. Je suis toujours allé seul sur la route de Neuilly.

*D.* Parmi les réponses que vous avez faites hier, il y a des contradictions manifestes. Ainsi vous avez dit que vous aviez eu le désir d'entrer dans la Société des Droits de l'homme et que vous n'en avez pas fait partie; il n'était cependant pas difficile d'entrer dans cette société. Pourquoi, selon vous, n'y seriez-vous pas entré?

*R.* Parce que je ne connaissais personne qui en fît partie.

*D.* Si vous ne connaissiez personne qui fît partie de la Société des Droits de l'homme, comment avez-vous pu savoir, aux 13 et 14 avril, que le principal rendez-vous des insurgés était rue Transnonain et dans les rues adjacentes? comment avez-vous pu croire que vous y trouveriez des armes? Cela suppose que vous étiez en

relation avec des membres de cette société qui prirent alors la part la plus active à la sédition?

*R*. Je n'étais en relation avec personne; je savais, comme beaucoup d'autres, qu'on se battait rue Transnonain et rue Beaubourg; et si j'avais pu arriver jusque là, j'aurais trouvé des armes, comme tout autre en aurait trouvé.

*D*. Vous avez dit hier que si, quand vous avez tiré sur le Roi, vous vous étiez trouvé du côté du parapet, vous vous seriez jeté dans la rivière; savez-vous nager?

*R*. Non, Monsieur.

*D*. Vous avez dit ensuite qu'en vous plaçant du côté de la terrasse, vous saviez bien que vous n'aviez aucun moyen de vous sauver; ainsi, c'était un sacrifice entier que vous faisiez de votre personne?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. Aviez-vous bien réfléchi aux conséquences terribles de votre attentat, pour vous et pour votre famille?

*R*. J'y ai pensé pour moi; pour ma famille, non.

*D*. Comment ces réflexions n'ont-elles pas eu la puissance de vous détourner de votre projet?

*R*. Peut-être j'en aurais été détourné si j'avais pensé à ma famille, mais non en pensant à moi.

*D*. En admettant la sincérité de cette réponse, elle supposerait en vous un fanatisme dont vous ne paraissez guère susceptible. Il est donc plus que probable que vous avez cédé à des engagements auxquels vous n'avez pas eu le courage de résister, et qui peut-être étaient accompagnés de menaces?

*R*. Jamais personne ne m'a donné de mauvais conseils; personne ne m'a poussé à ce que j'ai fait : si j'avais eu des engagements avec quelqu'un j'aurais pu les rompre.

*D*. Quels ont donc pu être les motifs qui vous ont poussé à ce crime, si vous n'aviez pris aucun engagement de le commettre, et si vous n'aviez personnellement à vous plaindre, ni du gouvernement, ni du Roi?

*R*. C'est inconcevable; mais à présent que je l'ai fait, je n'y comprends plus rien.

*D*. Dans l'impossibilité de croire à des réponses qui ne mènent à aucun résultat, qui n'expliquent aucune des contradictions qui vous ont été signalées, on est naturellemement ramené à la conversation que vous avez eue avec le commissaire de police qui était avec vous dans la voiture, lorsque vous alliez à la Conciergerie?

*R*. Comme je vous le disais hier, c'est un gendarme qui a le premier entamé la conversation là-dessus; alors j'ai dit quelques bêtises que je ne me rappelle plus. Le gendarme disait qu'*Alibaud* avait eu le n° 1er; j'ai dit alors que ce n'était peut-être pas le n° 2 qui avait tiré; au surplus, je ne sais pas ce que j'ai dit.

*D*. Le commissaire de police et les gardes municipaux qui vous conduisaient ont été entendus, et ils ont déclaré que c'était vous qui le premier aviez tenu cette conversation?

*R*. Non, Monsieur; ce n'est pas moi qui ai commencé à parler; c'est le garde municipal qui était en face de moi dans la voiture.

*D*. Ce que vous avez dit était tellement significatif, qu'inquiet des suites que pouvaient avoir vos paroles, vous avez dit au commissaire de police, avant de descendre de voiture, qu'il ne fallait pas ajouter foi à ce que vous aviez dit.

*R*. Je n'ai pas dit cela, ou si je l'ai dit, c'est que j'étais fou alors. Qu'est-ce que cela me ferait de convenir de tout ce que vous me demandez, si ce n'était à cause de ma famille? C'est pour ma famille seule que je débats souvent des choses que je ne devrais pas débattre; mais pour des complices, je n'en ai jamais eu.

*D*. Ce que vous venez de dire semblerait faire croire que vous auriez peur que les aveux que vous pourriez faire n'exposassent votre famille à quelques dangers de la part des gens qui vous auraient entraîné dans votre coupable entreprise?

*R*. De ce côté-là, Monsieur, je ne crains rien pour ma famille; personne ne m'a fait de menace, personne ne m'a fait peur. Les idées qui me sont sorties me sont sorties de moi-même.

*D*. Vous avez dit hier, et soutenu, que v[illegible] d[illegible]
cune société. Je vous ai dit que la preuve de ce [illegible] t [illegible],
existe en effet. Vos noms et prénoms se trouvent, [illegible]ec v[illegible] e

d'ordre, avec le nom de guerre qui vous a été donné, le nom de *Gilbert,* sur des listes de membres de la société des Familles, saisies, il y a plusieurs mois, chez une personne poursuivie à raison de ces faits?

*R.* Cela ne peut pas être : je n'ai jamais fait partie de cette société.

*D.* L'obstination que vous mettez à nier un fait établi, la chaleur, même avec laquelle vous vous exprimez à cet égard, quand vous êtes froid et calme sur tout le reste, prouveraient seules que vos dénégations sont inspirées par la pensée de satisfaire à quelque engagement que vous avez pris de ne jamais révéler votre qualité de membre de cette société.

*R.* Si j'ai mis, en dernier lieu, quelque chaleur dans mes réponses, c'est que voilà déjà plusieurs fois que la même question m'est adressée.

Et à l'instant, nous avons représenté à l'inculpé les listes saisies chez le sieur Armand *Barbès,* et sur lesquelles se trouve, sous le numéro 34, le nom de François *Meunier*.

L'inculpé répond que ce nom n'est sans doute pas le sien.

Nous lui faisons observer que tout doit faire croire que ce nom est bien le sien; ses habitudes, son genre de vie, son désir d'entrer dans la société des Droits de l'homme, avoué par lui-même.

L'inculpé persiste à nier qu'il ait fait partie de la société des Familles.

(Dossier Meunier, interrogatoires pièce 4ᵉ.)

## 3. — Interrogatoire subi par Meunier devant M. le baron Pasquier, Président de la Chambre des Pairs, le 31 décembre 1836.

(Suivi de la confrontation de meunier avec les témoins marut-de-l'Ombre et Doigniès.)

*D.* Avez-vous fait des réflexions depuis hier; avez-vous pensé à tout ce que vous ont dit vos parents, pour vous engager à dire toute la vérité? Êtes-vous enfin décidé à la dire?

*R.* Jusqu'à présent, j'ai dit la vérité.

*D.* Vous n'avez pas dit la vérité, car vous avez dit des choses impossibles.

*R.* Je vous demande pardon, j'ai dit la vérité.

Et à l'instant, nous avons fait introduire dans notre cabinet le sieur *Marut de l'Ombre*, que nous avons interpellé ainsi qu'il suit :

*D.* Reconnaissez-vous la personne ici présente pour être celle que vous avez conduite à la Conciergerie, le 27 de ce mois?

*R.* Oui, Monsieur.

Nous avons demandé à *Meunier* s'il reconnaissait le témoin.

*Meunier* a répondu qu'il le reconnaissait.

Et aussitôt nous avons fait donner lecture à l'inculpé de la déclaration faite aujourd'hui devant nous par le témoin, et nous avons demandé à l'inculpé s'il avait quelques observations à faire sur cette déclaration.

L'inculpé a répondu : Je ne me rappelle pas avoir parlé de la chaleur qu'il faisait dans la voiture, ni d'avoir dit que quand on se servait de ce rasoir-là, on n'y revenait pas à deux fois, car ce sont des choses avec lesquelles on ne peut rire; mais je persiste à soutenir que c'est le garde municipal qui a parlé le premier de la société, du nombre quarante, et qui a dit que c'était un de ses amis qui le lui avait dit; je ne me rappelle pas ce que j'ai répondu à tout cela.

*D.* A l'inculpé : Quand même on admettrait que le garde municipal vous eût dit le premier que vous étiez quarante dans votre société, cela n'empêcherait pas que vous n'ayez donné ensuite les détails que rapporte le témoin, et qui prouvent que vous connaissiez parfaitement l'organisation de cette société?

*R.* Je n'ai donné aucuns détails; je ne répondais que par oui et par non au garde municipal.

*D.* Si vous n'aviez répondu que par oui et par non, vous n'auriez pas cru qu'il était nécessaire, avant de descendre de voiture, de dire au témoin qu'il ne fallait rien croire de ce que vous aviez dit; comme si vous aviez senti l'importance de vos paroles, et comme si vous aviez voulu en détruire l'effet?

*R.* Qu'est-ce que cela me faisait de détruire l'effet de mes paroles?

Au surplus, si ces Messieurs persistent à dire que j'ai parlé de la sorte, eh bien ! oui, je l'ai dit.

*D.* Je vous fais observer que la première fois que je vous ai interrogé sur cette conversation, vous avez nié l'avoir tenue, tant vous sembliez craindre de manquer aux engagements que vous auriez pris ?

*R.* Si M. le commissaire de police, qui doit avoir la mémoire plus présente que la mienne, affirme que j'ai dit cela, écrivez que je l'ai dit ; mais je ne m'en souviens pas.

*D.* Vous avez l'habitude de mentir, car, par exemple, dans un précédent interrogatoire, vous avez dit que vous ne saviez pas où demeurait votre père, que vous ne le voyiez jamais, et cependant il n'y a pas longtemps que vous l'avez vu. Vous voyez bien qu'on ne peut pas vous croire quand vous niez avoir tenu des propos rapportés par des témoins qui les ont entendus ?

*R.* Je n'ai pas eu l'intention de mentir ; mais vous pensez bien qu'on n'a pas toujours la tête bien libre dans la position où je suis.

*D.* Persuadez-vous bien une chose ; c'est qu'on finira par savoir toute la vérité ; et qu'en vous obstinant dans vos dénégations, vous perdrez seulement le seul titre que vous pourriez avoir à un peu de commisération.

*R.* On ne trouvera rien, parce qu'il n'y a que moi ; je vous promets que j'ai seul conçu mon projet, et que je l'ai seul exécuté. Croyez-vous que j'aurais laissé mon oncle à mes pieds sans cela ?

*D.* Au témoin : Persistez-vous dans votre déclaration ?

*R.* Oui, Monsieur. Je dois ajouter que, pendant tout le trajet, l'inculpé était très-calme.

Et a le témoin signé.

Et de suite nous avons fait introduire dans notre cabinet le témoin *Doignies*, déjà entendu, que nous avons interpellé, ainsi qu'il suit, en lui montrant *Meunier*.

*D.* Reconnaissez-vous la personne ici présente pour l'avoir conduite à la Conciergerie, le 27 de ce mois ?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* A l'inculpé : Reconnaissez-vous le garde municipal ici présent ?

*R.* Je ne pourrais pas dire si je le reconnais.

Et à l'instant nous avons fait donner lecture de la déposition faite aujourd'hui par le témoin, et nous avons demandé à l'inculpé s'il avait quelques observations à faire sur cette déposition.

L'inculpé répond : Ce n'est pas moi qui ai parlé le premier du n° 2, ni du nombre de quarante; c'est le garde municipal qui était en face de moi, qui a dit que c'était un de ses amis qui lui avait dit qu'il y avait quarante personnes qui avaient juré de tuer le Roi.

Le témoin : Je persiste à dire que c'est *Meunier* qui a dit le premier qu'ils étaient une quarantaine ; ce n'est qu'après cela que j'ai dit, moi, qu'en effet un de mes amis m'avait dit qu'il y avait quarante personnes qui avaient juré de tuer le Roi. Mes souvenirs sont bien présents. J'ai juré de dire la vérité, et je la dis; les choses se sont exactement passées comme je le raconte.

L'inculpé dit : Eh bien! alors, mettez que je l'ai dit.

*D.* A l'inculpé : Vous voyez combien les dépositions de ces deux témoins sont précises?

L'inculpé répond : Mettez que ces Messieurs ont dit l'exacte vérité.

*D.* Si vous le reconnaissez, il est inutile que je fasse entrer le troisième témoin.

*R.* Mon Dieu, oui, Monsieur, c'est inutile.

Ici le témoin *Marut de l'Ombre* fait observer que, depuis le 27 au soir, il n'a pas revu les gardes municipaux qui ont conduit avec lui *Meunier* à la Conciergerie, et qu'ils ignoraient absolument que la conversation tenue par *Meunier* dût être connue de l'autorité.

Et a le témoin *Doignies* signé après lecture.

Avant de faire réintégrer *Meunier* dans sa prison, nous l'avons invité de nouveau, au nom de sa famille, dans l'intérêt de cette famille et dans son propre intérêt, à faire de sérieuses réflexions sur sa position, et à dire enfin toute la vérité; lui annonçant que nous l'in-

terrogerions demain ou après-demain, et que nous espérions qu'il se déciderait à dire la vérité.

L'inculpé répond qu'il a dit la vérité, et qu'il n'a été poussé par personne à faire ce qu'il a fait.

(Dossier Meunier, interrogatoires, pièce 5e)

### 4.— INTERROGATOIRE subi par MEUNIER devant M. le baron Pasquier, Président de la Cour des Pairs, le 7 janvier 1837.

(Suivi de la confrontation de MEUNIER avec le témoin GIRARD.)

*D.* Expliquez-vous plus positivement que vous ne l'avez fait jusqu'à présent sur les motifs qui vous ont fait sortir de chez votre cousin?

*R.* Il m'a fait des reproches le matin, au sujet d'une paire de harnais qu'il avait vendue. Il m'avait dit de prendre des informations sur la personne qui avait acheté ces harnais; et comme je ne l'avais pas fait, nous avons eu une contrariété ensemble, alors je me suis en allé.

*D.* Quel jour avez-vous quitté votre cousin?

*R.* Le 19 décembre dernier.

*D.* Combien étiez-vous resté de temps chez lui?

*R.* Il y avait trois mois et quelques jours que j'avais quitté M. *Barré*. Je suis entré chez mon cousin, le 15 septembre.

*D.* Est-ce que vous ne logiez pas chez votre cousin?

*R.* Non, Monsieur; quelquefois seulement, quand il n'y était pas, je couchais dans son lit, à sa place.

*D.* Vous avez donc pris l'appartement que vous occupiez chez le sieur *Jacquet,* lorsque vous êtes entré chez votre cousin?

*R.* Je l'ai pris quelque temps après. J'ai couché dans les premiers jours chez *Lavaux* et à Chaillot, où j'avais toujours ma chambre.

*D.* Pouviez-vous encore aller à Chaillot, après avoir quitté *Lavaux?*

*R.* J'aurais peut-être pu y aller; mais on m'avait dit que ma mère était en colère contre moi, de sorte que je n'aurais pas osé y aller.

*D*. Votre mère, cependant, paraissait être une bien bonne mère : quand l'avez-vous vue pour la dernière fois ?

*R*. Dans le courant du mois d'octobre. Ma mère était bien bonne, cela est vrai ; mais craignant que ma mère ne me repoussât à cause des crises que mon oncle avait eues avec mon cousin, je n'allais pas la voir.

*D*. Avez-vous conservé quelques effets à Chaillot?

*R*. Non, Monsieur; je m'étais débarrassé de tout en général.

*D*. Est-ce que vous n'y avez pas laissé un crucifix ?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. Pourquoi ne l'avez-vous pas emporté?

*R*. Ma mère n'a pas voulu me le laisser emporter.

*D*. D'où venait ce crucifix ?

*R*. Il venait de la maison qu'avait habitée mon oncle, aux buttes Saint-Chaumont : quand il a quitté la maison, j'ai emporté ce crucifix, qui n'appartenait à personne.

*D*. Ainsi personne ne vous avait donné ce crucifix ?

*R*. Non, Monsieur; ce n'était même pas un crucifix; il n'y avait qu'une tête peinte.

*D*. N'aviez-vous pas un ami à La Chapelle, auquel vous vous adressiez quand vous aviez besoin de cinq ou dix francs?

*R*. Je ne me le rappelle pas; mais je suis bien sûr que non.

*D*. Vous avez déjà fait plusieurs mensonges; ainsi je vous avais demandé si vous n'aviez pas pris part aux émeutes, vous avez dit que non, que vous aviez seulement eu envie de vous battre au mois d'avril 1834; et cependant, au mois de juin 1832, vous avez été refoulé avec d'autres insurgés dans une maison où vous avez été désarmé par une personne qui vous connaissait, et qui vous a dit de retourner chez vos parents.

*R*. Je ne suis pas sorti au mois de juin avec des armes.

*D*. Vous avez dit qu'une de vos lectures habituelles était celle d'Anquetil?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. Où faisiez-vous ces lectures?

*R*. Chez mon oncle.

*D*. Comment cela se fait-il? Le volume de l'ouvrage d'Anquetil, appartenant à votre oncle, ce volume qui comprend le récit des faits qui, selon vous, auraient exalté votre imagination, ce volume est dans les mains de la justice, et il n'est pas coupé de 1715 à 1750?

*R*. J'ai lu Anquetil chez mon oncle; mais je l'ai lu aussi chez M. *Simonet*.

*D*. Vous avez dit que votre résolution avait été prise de tuer le Roi, dès le jour où il avait été proclamé Roi; vous avez dit en même temps que vous étiez chez le sieur *Henraux* au moment où l'attentat de *Fieschi* avait été commis ; que c'était là que vous l'aviez appris. Eh bien! l'individu qui vous a appris cet attentat et qui était avec vous chez le sieur *Henraux*, a déclaré que vous aviez dit à ce moment-là, *que vous ne saviez pas pourquoi on en voulait aux jours du Roi; qu'il avait pourtant une bien belle famille :* vous voyez combien ce témoignage infirme ce que vous avez dit, relativement à l'époque à laquelle vous avez conçu vos coupables projets?

*R*. Je ne me rappelle pas avoir dit cela.

*D*. Vous êtes sorti de chez votre cousin le 19 décembre : qu'est-ce que vous avez fait ce jour-là?

*R*. Je suis d'abord resté dans ma chambre, et puis ensuite je suis allé me promener jusqu'au jardin des Plantes.

*D*. Avec qui y êtes-vous allé?

*R*. Seul.

*D*. Qu'est-ce que vous avez fait dans la journée du 20?

*R*. Je suis sorti et j'ai rencontré *Girard*, avec qui je suis allé à l'estaminet du Faubourg-Saint-Denis.

*D*. Est-ce que vous avez passé toute la journée dans cet estaminet?

*R*. Le matin j'étais allé chez M. *Leroux*, étameur, dans le faubourg du Temple, où j'ai rencontré *Girard*, et nous sommes allés ensemble l'estaminet.

*D*. Qu'est-ce que vous avez fait le 21?

*R.* Il me serait difficile de me le rappeler; je suis allé au spectacle. Le matin, je suis allé pour retrouver *Girard*, auquel j'avais donné rendez-vous à onze heures; ensuite j'ai passé une heure à l'estaminet du Faubourg-Saint-Denis: je ne me rappelle pas où j'ai passé le reste de la journée. Le soir, je suis allé aux Folies-Dramatiques.

*D.* Qui est-ce qui vous y a mené?

*R.* J'y suis allé seul; j'ai acheté mon billet au théâtre.

*D.* N'y avez-vous rencontré personne?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Qu'est-ce que vous avez fait le jeudi 22?

*R.* Le soir, je suis allé au théâtre du Panthéon. J'ai déjeuné avec une tasse de café, rue du Petit-Carreau; je ne sais plus ce que j'ai fait dans le reste de la journée.

*D.* Avec qui êtes-vous allé au Panthéon?

*R.* J'y suis allé seul.

*D.* N'y avez-vous rencontré personne?

*R.* Personne.

*D.* Qu'avez-vous fait le vendredi 23?

*R.* J'ai pris une tasse de café, sur les onze heures et demie ou midi; je me suis promené sur les boulevards, et j'ai dîné dans un restaurant, rue de Grenelle-Saint-Honoré, à côté d'un marchand de vin. Je vous demande pardon, c'est la veille que je suis allé dîner là. Le vendredi, je suis resté jusqu'à trois heures et demie au café *Jacquet*. A quatre heures, je suis allé au café *Amand*, en face du théâtre des Italiens.

*D.* Qui est-ce qui vous avait fait faire connaissance avec ce café et avec les personnes qui distribuaient les billets pour la claque?

*R.* Je venais de prendre un petit verre au café, et j'allais m'en aller, quand un marchand de vin qui demeurait aux buttes Saint-Chaumont, un nommé *Maurice*, est arrivé avec un nommé *Auricane* et son frère, établi marchand de vin dans la Chaussée-d'Antin : *Maurice* a pris des billets; je lui ai remboursé le prix du mien, et nous sommes allés tous les quatre ensemble à l'Opéra.

*D*. Qu'avez vous fait dans la journée du samedi?

*R*. J'ai déjeuné à l'estaminet du Faubourg-Saint-Denis; à midi, *Girard* est venu me trouver. Nous étions tous les deux sans ouvrage, nous avons passé la journée ensemble au café; en sortant du café, j'ai reconduit *Girard* chez lui, rue du Roule.

*D*. Qu'avez-vous fait ensuite?

*R*. Je suis rentré chez *Jacquet*, et nous avons passé la nuit à jouer. Nous avons joué du boudin, pour faire réveillon.

*D*. Avec qui avez-vous fait ce réveillon?

*R*. Les jeunes gens du distillateur, le maître et la maîtresse du café, et un tailleur, nommé *Bardelle*.

*D*. A la fin de ce réveillon, ne vous a-t-on pas défié de manger un pot de moutarde, et ne l'avez-vous pas mangé?

*R*. J'ai mis de la moutarde sur une tartine de pain et je l'ai mangée, mais je n'ai pas mangé le pot entier.

*D*. A quelle heure a fini votre réveillon?

*R*. Il était cinq heures et demie environ quand un nommé Jules *Prudent*, un des habitués du café, est venu; comme il était en ribote, j'ai voulu le reconduire chez lui. Nous avons pris différentes choses en route, et nous sommes entrés, rue Saint-Honoré, dans une maison où ses amis étaient rassemblés : c'est au quatrième, mais je ne pourrais vous dire où est cette maison. Après cela, je suis rentré au café *Jacquet*.

*D*. Où demeure ce jeune homme?

*R*. Chaque fois que je le reconduisais, je m'arrêtais au Pont-Neuf; mais je ne sais où il demeure.

*D*. Quels sont les amis du sieur *Prudent* avec lesquels vous vous êtes trouvé?

*R*. C'étaient des jeunes gens qui venaient quelquefois au café, mais dont j'ignore les noms, me trouvant comme étranger parmi eux. Je suis resté très-peu de temps, et après cela je suis rentré.

*D*. A quelle heure êtes-vous rentré à votre domicile?

*R*. A sept heures et demie ou huit heures du matin.

*D.* Qu'avez-vous fait dans la matinée du dimanche?

*R.* D'abord je suis allé prendre les pistolets et je me suis couché après.

*D.* A quelle heure vous êtes-vous levé?

*R.* Il était environ deux heures et demie ou trois heures.

*D.* Où était votre cousin quand vous avez pris son pistolet chez lui?

*R.* Il était au café.

*D.* Comment l'aviez-vous caché pour entrer chez vous?

*R.* Je l'avais mis dans ma poche.

*D.* N'avez-vous pas fait aussi, dans cette matinée-là, un déjeuner dans lequel vous avez mangé des huîtres?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Où avez-vous déjeuné?

R. Je n'ai même pas déjeuné ce jour-là; j'étais trop malade de la nuit précédente, je n'aurais pas pu manger.

*D.* Où êtes-vous allé le dimanche, en sortant de chez vous, après avoir dormi?

*R.* Je suis allé rue Boucher, n° 1 *bis,* chez M$^{me}$ *Flée.*

*D.* Depuis combien de temps connaissez-vous cette femme?

*R.* Depuis que j'étais chez mon cousin; j'y suis allé trois fois depuis le départ de *Lacaze,* qui est un commis de la maison.

*D.* Qui est-ce qui vous avait mené chez cette femme?

*R.* *Lacaze.*

*D.* Vous étiez donc très-lié avec lui?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Combien de fois vous avait-il mené chez la femme *Flée?*

*R.* J'y suis allé deux ou trois fois avec lui.

*D.* A quel titre y alliez-vous, depuis son départ?

*R.* J'y suis allé d'abord pour lui remettre une lettre que *Lacaze* avait adressée chez *Lavaux.* J'y suis retourné pour y porter des livres

qui pouvaient être utiles à *Lacaze* pour son commerce, et dont je savais que je n'aurais plus besoin. Il doit encore y avoir sur ces livres la mention suivante : *Donné à Lacaze par Meunier, le 25 décembre 1836,* signé *Meunier.*

*D.* Êtes-vous resté longtemps chez la femme *Flée?*

*R.* Il y avait là quelques personnes dont je ne pourrais vous dire les noms, nous y avons passé la nuit.

*D.* N'y avait-il pas une autre femme chez la femme *Flée.*

*R.* Oui, Monsieur ; il y avait une femme dont j'ignore le nom.

*D.* Quelles étaient les autres personnes?

*R.* Un homme âgé et un jeune homme que je voyais pour la première fois.

*D.* Vous souvenez-vous des premières paroles que vous auriez dites à la femme *Flée,* en entrant chez elle?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Je vais vous les rappeler : « Son premier mot fut qu'il était saoul « et qu'il venait de manger dix-sept douzaines d'huîtres, » a dit la femme *Flée.*

*R.* Je ne me rappelle pas avoir dit cela ; j'observe d'ailleurs que je ne suis sorti de l'estaminet qu'à trois heures. Il est donc impossible que je sois allé ailleurs.

*D.* La femme *Flée* ajoute : « Effectivement, il paraissait un peu « pris de vin. Je lui demandai avec qui il était et où il avait été ; il me « répondit que cela ne regardait pas les femmes. »

*R.* Ce sont des paroles que je ne crois pas avoir dites, à moins que je ne les aie dites pendant que j'étais en ribote.

*D.* Vous reconnaissez donc que vous étiez en ribote?

*R.* Je l'étais déjà le matin, il n'est pas étonnant que je le fusse le soir.

*D.* Comment vous étiez-vous mis en ribote le matin ?

*R.* Nous avons pris différents petits verres avec *Prudent,* en le reconduisant.

*D*. N'est-ce pas avec *Prudent* et ses amis que vous auriez mangé des huîtres ?

*R*. Je ne sais s'ils mangeaient des huîtres, mais moi je n'ai pris rien. En quittant *Prudent*, j'ai rencontré un ouvrier dont je ne pourrais vous dire le nom, et avec lequel j'ai bu une bouteille de vin blanc : il était sept heures et demie ou huit heures, au plus tard, quand je suis rentré à l'estaminet.

*D*. A quelle heure êtes-vous sorti pour aller chercher le pistolet ?

*R*. Il était peut-être une heure, peut-être deux heures, je ne pourrais rien préciser.

*D*. N'avez-vous pas donné un rendez-vous à quelqu'un chez la femme *Flée ?*

*R*. *Cauvin* devait venir me trouver à l'estaminet; quand je suis sorti, j'ai dit que, si *Cauvin* venait, il fallait l'envoyer chez madame *Flée*, où je serais.

*D*. Pour quel motif aviez-vous donné ce rendez-vous à *Cauvin ?*

*R*. Il était déjà venu une fois chez mon cousin, où je voulais le faire entrer; et pour qu'il ne me manquât pas, j'avais dit qu'il vînt me trouver à cet endroit là : c'était à un ciseleur qui travaille pour M. *Hennaux* que j'avais donné cette adresse ; car il y avait une quinzaine de jours que je n'avais vu *Cauvin*.

*D*. Il fallait que vous fussiez bien lié avec cette dame pour donner des rendez-vous chez elle?

*R*. J'étais allé plusieurs fois chez elle avec *Lacaze*, et *Lacaze* aurait donné des rendez-vous chez moi, que je ne l'aurais pas trouvé mauvais ; je n'étais pas pour cela très-lié avec madame *Flée*.

*D*. N'avez-vous pas dîné chez la dame *Flée?*

*R*. Oui, Monsieur; mais je n'avais pas du tout l'intention d'y passer la nuit quand j'y suis allé, puisque *Cauvin* devait venir m'y prendre.

*D*. Combien étiez-vous de personnes à dîner?

*R*. Quatre personnes.

*D*. Il est donc venu une cinquième personne après le dîner?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Quelle est cette personne?

*R.* Le jeune homme.

*D.* Les cinq personnes ont-elles passé la nuit ensemble?

*R.* La personne la plus âgée est partie à deux ou trois heures du matin.

*D.* A quoi se sont passés l'après-dîner et la nuit?

*R.* On a passé le temps à jouer aux dominos et à de petits jeux; puis, dans la nuit, on a bu du vin chaud.

*D.* Le jeune homme qui est venu après le dîner avait-il l'air plus particulièrement lié avec une des deux femmes qui se trouvaient là?

*R.* Il avait l'air plus lié avec madame *Flée* qu'avec l'autre.

*D.* Ainsi toute cette nuit, à vous croire, se serait passée en orgie?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Y a-t-il été question de politique?

*R.* Le jeune homme et le vieillard ont parlé des affaires d'Alger; quant à moi, je n'ai pas parlé politique.

*D.* N'avez-vous rien laissé transpirer de vos projets?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Ils étaient cependant bien arrêtés dans votre esprit, puisque vous aviez déjà été chercher votre pistolet?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Est-ce que la femme *Flée* n'a pas été étonnée de ce don que vous faisiez à votre ami?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Est-ce que vous ne lui avez pas dit pour quel motif vous donniez ces livres au sieur *Lacaze?*

*R.* Peut-être lui ai-je dit que j'avais l'intention de faire la place, c'est-à-dire de vendre des marchandises à Paris; et pour cela je n'avais pas besoin de ces livres.

*D.* N'avez-vous pas ajouté que vous donniez ces livres à *Lacaze*

parce qu'ils ne vous étaient plus nécessaires et pour qu'il se souvînt de vous ?

*R*. Je puis le lui avoir dit, mais je n'en suis pas sûr.

*D*. Ces paroles que vous auriez dites étaient une sorte d'annonce de projets qui devaient compromettre votre existence : on est autorisé à en conclure que la personne à laquelle vous les adressiez était dans votre confidence ?

*R*. Cette personne n'était pas dans ma confidence, puisque je ne l'avais vue que deux ou trois fois, depuis le départ de *Lacaze*.

*D*. Lorsque vous avez quitté la femme *Flée*, qu'est-ce que vous lui avez dit ?

*R*. Je lui ai dit que je viendrais la prendre le soir pour aller au spectacle, ainsi que l'autre femme, qui devait s'y trouver aussi.

*D*. Êtes-vous venu les prendre en effet ?

*R*. Non, Monsieur, ayant dormi toute la journée, et ne m'étant réveillé que le mardi, j'ai oublié ma promesse.

*D*. Vous vous êtes donc couché en revenant de chez la dame *Flée ?*

*R*. Oui, Monsieur, et je ne me suis levé que le mardi à huit heures, huit heures et demie.

*D*. Quelle est la première personne que vous ayez vue après vous être levé ?

*R*. Ce sont les maîtres du café et le garçon. En rappelant mes souvenirs, je crois que c'est madame *Jacquet*.

*D*. Avec quelles autres personnes avez-vous causé dans le café ?

*R*. Avec une dame dont j'ai oublié le nom ; nous avons pris deux petits verres ensemble.

*D*. Comment étiez-vous vêtu quand vous êtes descendu dans le café ?

*R*. J'avais une redingote blanche ; je suis remonté dans ma chambre pour l'ôter et mettre ma redingote ordinaire.

*D*. A quelle heure êtes-vous sorti du café ?

*R*. Je suis sorti du café à neuf heures ; je suis rentré au bout d'un

quart d'heure, et après cela je suis resorti vers onze heures et demie ou midi.

*D*. Où êtes-vous allé pendant votre première sortie d'un quart d'heure?

*R*. Sur le boulevard, pour me distraire.

*D*. Avez-vous rencontré quelqu'un?

*R*. Personne.

*D*. La première fois que vous êtes sorti, aviez-vous emporté votre pistolet?

*R*. Non, Monsieur.

*D*. Quand vous l'avez emporté, où l'aviez-vous mis?

*R*. Dans le gousset de mon pantalon.

*D*. Connaissiez-vous les amis chez lesquels *Prudent* vous a mené?

*R*. J'en avais vu quelques-uns au café, mais je ne les connaissais pas particulièrement.

*D*. Combien étaient-ils?

*R*. Six ou sept; il y avait aussi, quand je suis arrivé, deux dames qui sont parties de suite.

*D*. Comment était le logement dans lequel étaient ces jeunes gens?

*R*. C'était une chambre à alcove, avec deux cabinets à côté.

*D*. Qui est-ce qui occupait cette chambre?

*R*. Un petit jeune homme que j'ai vu au café, mais dont je ne sais pas le nom.

*D*. Cette chambre était-elle dans un hôtel garni?

*R*. Non, Monsieur.

*D*. A quel endroit à-peu-près se trouve cette maison?

*R*. Rue Saint-Honoré, presqu'en face de la rue Tirechape.

*D*. Quand vous vous êtes retiré, ces jeunes gens sont-ils restés après vous?

*R*. Il y en avait qui étaient partis, d'autres sont restés après moi.

*D.* Combien de temps êtes-vous resté avec ces jeunes gens?

*R.* Peut-être une heure, une heure et demie.

*D.* De quoi y parlait-on?

*R.* On ne parlait aucunement : presque tout le monde était en ribote.

*D.* Vous avez dit tout à l'heure que, le mardi matin, vous étiez sorti pendant un quart-d'heure, et que vous étiez allé vous promener sur le boulevard pour vous distraire; n'était-ce pas aussi pour essayer de reprendre un peu d'empire sur vous-même, et pour secouer les coupables engagements que vous aviez pris et les conseils qui vous avaient été donnés?

*R.* J'étais, à ce moment-là, comme suffoqué par quelque chose qui me dominait : je ne savais pas ce que j'avais.

*D.* Vous sentiez donc des remords de l'action que vous alliez commettre?

*R.* Je savais bien que je faisais mal, mais je ne pouvais m'en empêcher.

*D.* Malheureux que vous êtes! Il est évident que vous n'avez pas été entraîné par votre propre nature, mais par d'affreux conseils et de perfides suggestions?

*R.* Non, Monsieur; je suis seul coupable. Je voudrais bien avoir des complices; il y a longtemps que vous les sauriez, non pour moi, mais pour ma famille.

*D.* Je vous fais remarquer que le motif que vous avez donné de votre haine contre le Roi est entièrement détruit par la représentation du volume des œuvres d'Anquetil qui appartient à votre oncle, et que très-certainement vous n'avez pas lu, et par les paroles que vous avez prononcées après l'attentat de *Fieschi*. Il en résulte clairement que tout ce que vous avez dit à cet égard est mensonger, a été imaginé pour cacher les véritables causes de votre action et pour dissimuler ceux qui vous y ont entraîné. Il n'y a personne dans votre famille et dans les personnes dignes de confiance qui vous ont connu, qui n'ait cette conviction. Méditez sur ce que je vous dis à ce sujet; car la vérité finira par se découvrir, et vous perdrez

seulement, pour vous et pour votre famille, l'avantage qu'il pourrait y avoir à faciliter les recherches qui conduiraient à la démonstration de la vérité.

*R.* Il me serait impossible de nommer mes complices, puisque je n'en ai pas.

*D.* L'argent que vous aviez n'a pas pu suffire aux dépenses que vous faisiez : où avez-vous pris l'argent dont vous aviez besoin pour toutes ces ribotes dont vous parlez sans cesse?

*R.* Je m'étais procuré 60 à 70 francs par la vente de mes effets, et le dimanche il me restait cent sous ou six francs.

*D.* Vous lisiez quelquefois des livres chez *Jacquet?*

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Vous lisiez des livres malhonnêtes?

*R.* Jamais je n'ai eu de tels livres en ma possession.

*D.* On a saisi chez vous les œuvres de Parny?

*R.* On doit avoir saisi chez moi un volume de l'amour conjugal, mais pas autre chose.

*D.* N'avez-vous pas fait quelques lectures pendant cette nuit que vous avez passée chez la dame *Flée?*

*R.* Je crois me rappeler que j'ai lu la Jérusalem délivrée.

*D.* Avez-vous fait cette lecture à haute voix?

*R.* On a lu haut pendant quelques instants, et après cela j'ai continué à lire bas.

Lecture faite, a signé.

Et le même jour, nous avons mis en présence de l'inculpé le sieur Toussaint *Girard*, que le nommé *Meunier* a dit être l'individu dont il a parlé dans le précédent interrogatoire, en date de ce jour.

De son côté, le sieur *Girard* a reconnu l'inculpé pour celui dont il a parlé dans sa déposition, en date du même jour.

(Dossier Meunier, interrogatoires, pièce 6e.)

## 5. — INTERROGATOIRE subi par MEUNIER devant M. le baron Pasquier, Président de la Cour des Pairs, le 11 janvier 1837.

(Suite de la confrontation de MEUNIER avec les sieur et dame JACQUET et avec la fille FLÉE, la femme VIALLET et les sieurs BABOIS et EMELIN.)

*D.* Vous avez voulu faire remonter la pensée de votre attentat à l'époque où le Roi Louis-Philippe a été proclamé Roi, et vous avez dit que la haine que vous aviez conçue contre lui était née de la pensée du mal que sa famille avait fait à la France, notamment par le système de Law, ce que vous auriez appris en lisant les œuvres d'Anquetil: or, vous n'auriez pu lire cet ouvrage que chez votre oncle ou chez le maître de pension chez lequel vous avez été employé comme répétiteur. Je vous ai fait voir, l'autre jour, que l'exemplaire d'Anquetil qui appartient à votre oncle n'était pas coupé à l'époque du système de Law, et qu'ainsi vous n'aviez pu le lire. Maintenant, je vous fais remarquer que vous n'êtes entré chez le sieur *Simonet* que dix-huit mois après la révolution de 1830, et que par conséquent le motif que vous avez donné ne peut pas être vrai. Qu'avez-vous à dire?

*R.* Que voulez-vous que je vous dise; il est bien certain que j'ai lu cela dans Anquetil.

*D.* Je vous ferai observer que vous n'avez pas lu dans Anquetil l'histoire du système de Law?

*R.* Je ne sais pas alors ce qui m'a porté à cela. Plus je vais, et plus je m'embrouille moi-même.

*D.* Vous avez prétendu que vous étiez ivre le dimanche matin, à la suite du réveillon que vous aviez fait la nuit?

*R.* Je n'étais pas ivre, mais j'étais en ribote.

*D.* Les personnes qui vous ont vu dans ce réveillon, et les personnes du café, ont déclaré que vous n'étiez pas ivre, quand vous êtes sorti du café?

*R.* Je persiste à dire que quand je suis rentré après avoir conduit M. *Prudent* rue Saint-Honoré, j'étais en ribote.

*D.* Les personnes du café déclarent formellement que vous en

êtes sorti à dix heures, n'étant pas en ribote, et que vous n'êtes pas rentré de la journée.

*R.* Si ces personnes ont dit cela, elles se trompent; il était plutôt trois heures que deux heures, quand je suis sorti du café pour la dernière fois.

*D.* En arrivant chez la femme *Flée,* vous lui avez dit que vous étiez soûl et que vous veniez de manger dix-sept douzaines d'huîtres avec des amis?

*R.* Quant à cela, je ne me rappelle pas l'avoir dit.

*D.* Ces propos, que vous ne vous rappelez pas avoir tenus, la femme *Flée* et les personnes avec lesquelles vous avez dîné chez elle, en déposent formellement.

*R.* Je persiste à dire qu'il était plus de deux heures, quand je suis arrivé chez M[me] *Flée.*

*D.* Lorsque vous avez été arrêté, votre chemise était démarquée?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Comment l'aviez-vous démarquée?

*R.* Avec un canif qui était dans ma commode.

*D.* Qui est-ce qui vous avait donné ce conseil-là?

*R.* Personne; c'était moi-même qui l'avais pris.

*D.* Vous aviez nié ce fait, qu'aux troubles du mois de juin, vous aviez été désarmé d'un pistolet par un individu très-digne de foi, au moment où la boutique d'un armurier venait d'être pillée?

*R.* Je le nie encore : je ne connaissais pas cet individu au mois de juin 1832.

*D.* Ne serait-ce pas au mois d'avril 1834, que se serait passé le fait sur lequel je vous interpelle?

*R.* Le 13 avril 1834, j'étais sorti avec *Lavaux* pour aller nous promener sur le boulevard, et nous sommes entrés avec lui chez M. *Dupont,* où nous avons rencontré M. *Grisier;* mais je n'étais porteur d'aucune arme.

*D.* Quel était ce *Dupont* chez lequel vous êtes allé avec *Lavaux?*

*R.* C'est un marchand de vins chez lequel *Lavaux* a demeuré en

1831. M. *Grisier* nous a engagés à ne pas nous mêler de l'émeute, parce qu'on en a toujours des désagréments; et nous sommes rentrés, *Lavaux* et moi, à la maison.

*D.* Vous ne dites pas la vérité; car le sieur *Dupont* déclare que vous étiez porteur d'un pistolet, qui fut débourré par une personne demeurant dans la maison.

*R.* Cela est faux.

*D.* Le sieur *Grisier*, qui vous a désarmé, a déposé du même fait.

*R.* Je ne comprends pas comment M. *Grisier* a pu dire cela.

Et à l'instant nous avons fait introduire dans notre cabinet le témoin *Jacquet*, que nous avons interpellé ainsi qu'il suit, en lui présentant *Meunier :*

*D.* Connaissez-vous l'individu que je vous représente?

*R.* Oui, Monsieur; il était mon locataire: il se nomme *Meunier*.

*D.* Quel est, dans la matinée du dimanche 25, le dernier moment où vous l'ayez vu?

*R.* C'était entre huit et neuf heures. Je ne l'ai revu que le mardi matin.

*D.* Êtes-vous toujours resté dans votre établissement pendant la matinée du 25?

*R.* Oui, Monsieur; soit au café, soit au billard, soit dans les chambres.

A l'inculpé :

*D.* Reconnaissez-vous le témoin?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Vous venez d'entendre ce qu'il a dit. Il ne vous a pas vu depuis le dimanche à neuf heures du matin, jusqu'au mardi matin; et cependant vous prétendez être resté dans le café le dimanche jusqu'à deux heures?

*R.* Oui, Monsieur.

Le témoin déclare qu'il persiste dans sa déposition.

L'inculpé soutient, de son côté, qu'il n'est sorti qu'à deux ou trois heures.

Au témoin :

*D*. Quand vous avez vu *Meunier*, le dimanche matin, avait-il l'air ivre ?

*R*. Non, Monsieur; il avait seulement l'air fatigué.

Et a le témoin signé, etc.

Et de suite nous avons fait introduire dans notre cabinet la femme *Jacquet*, que nous avons interpellée ainsi qu'il suit, en lui représentant *Meunier :*

*D*. Reconnaissez-vous la personne qui est devant vous?

*R*. Oui, Monsieur; c'est *Meunier*.

*D*. A quelle heure avez-vous vu *Meunier* pour la dernière fois, le dimanche 25 décembre, dans la matinée?

*R*. *Meunier* est sorti après le réveillon que nous avons fait ensemble, vers trois heures du matin ; je ne l'ai pas vu dans la matinée ce jour-là; je ne l'ai même vu, après cela, que le mardi matin, vers onze heures. Le lundi, je l'ai aperçu de ma chambre, mais je ne lui ai pas parlé.

A l'inculpé :

*D*. Reconnaissez-vous le témoin ?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. Vous avez entendu le témoin déclarer qu'elle ne vous a pas vu dans la matinée du 25 ?

*R*. Cependant il est certain que, dans cette matinée, j'ai paru plusieurs fois au café.

Le témoin, par nous interpellé, déclare persister dans sa déclaration.

Et a signé, lecture faite.

Et de suite nous avons fait amener dans notre cabinet la dame *Flée*, que nous avons interpellée, ainsi qu'il suit, en lui représentant *Meunier :*

*D*. Connaissez-vous l'individu qui est devant vous?

*R*. Oui, Monsieur; il se nomme *Meunier*.

*D*. A quelle heure est-il venu chez vous, le dimanche 25 décembre?

*R*. Sur les deux heures.

*D*. Dans quel état était-il, et que vous a-t-il dit?

*R*. Il m'a dit qu'il sortait de déjeuner; qu'il avait mangé dix-sept douzaines d'huîtres avec des amis, et qu'il était ivre.

A *Meunier :*

*D*. Reconnaissez-vous la personne ici présente?

*R*. Oui, Monsieur; c'est madame *Flée*.

*D*. Vous venez d'entendre ce qu'elle a dit?

*R*. Je ne me rappelle pas d'avoir dit ce que madame vient de rapporter.

A la femme *Flée :*

*D*. Ne lui avez-vous pas demandé avec qui il avait fait ce déjeuner, et quels étaient ces amis?

*R*. Il m'a dit que cela ne regardait pas les femmes.

*Meunier :* Je ne me rappelle pas avoir dit cela.

A la femme *Flée:*

*D*. Au moment où il vous a quittée, ne vous a-t-il rien dit?

*R*. Non, Monsieur: avant cela, il m'avait remis trois livres sur lesquels était son nom, et que je devais remettre à une personne.

*D*. Ne devait-il pas venir vous chercher le lundi soir pour vous conduire au spectacle?

*R*. Je ne me le rappelle pas; mais il m'avait dit qu'il viendrait le samedi suivant ou le dimanche matin, pour me souhaiter la bonne année pour moi et pour son ami.

*D*. N'ajouta-t-il pas, en vous faisant cette promesse, que si vous ne le revoyiez pas, vous sauriez où il serait?

*R*. Oui, Monsieur.

A *Meunier :*

*D*. Qu'avez-vous à dire?

*R.* Il est bien vrai que j'ai dit à Madame que je reviendrais le samedi; quant aux autres choses, je ne m'en souviens pas.

A la femme *Flée :*

*D. Meunier* a-t-il beaucoup mangé au dîner que vous avez fait ensemble?

*R.* Non, Monsieur, pas beaucoup.

Lecture faite, a signé.

Et de suite nous avons fait amener devant nous le nommé *Babois* que nous avons interpellé ainsi qu'il suit, en lui représentant *Meunier:*

*D.* Reconnaissez-vous la personne ici présente?

*R.* Je crois l'avoir vue chez la dame *Darzac,* le jour de Noël.

*D.* Comment se nomme cette personne?

*D.* Je ne sais pas son nom.

*D.* N'avez-vous pas passé beaucoup de temps avec cette personne, le 25 décembre?

*R.* J'étais invité à dîner chez la dame *Darzac;* j'y suis arrivé entre cinq et six heures : ce monsieur était là avec une autre dame ; la dame *Darzac* l'a engagé à dîner avec nous, il a répondu qu'il n'avait pas faim, qu'il avait mangé le matin dix-sept douzaines d'huîtres. Mme *Darzac* ayant insisté, il s'est mis à table avec nous.

A *Meunier :*

*D.* Reconnaissez-vous la personne ici présente?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Vous avez dîné avec cette personne le 25 décembre?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Vous voyez que la personne ici présente déclare, comme la femme *Flée,* que vous avez parlé d'un déjeuner que vous aviez fait le matin même, et dans lequel vous auriez mangé dix-sept douzaines d'huîtres?

*R.* Je ne me rappelle pas avoir dit cela.

Au nommé *Babois :*

*D.* Persistez-vous dans votre déclaration ?

*R.* Oui, Monsieur.

Lecture faite, a signé.

Et de suite nous avons fait amener devant nous la femme *Viallet,* que nous avons interpellée ainsi qu'il suit, en lui représentant *Meunier :*

*D.* Reconnaissez-vous l'individu ici présent ?

*R.* Je l'ai vu une fois chez la dame *Flée.*

*D.* N'avez-vous pas dîné avec lui le 25 décembre dernier ?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Qu'a-t-il dit à ce dîner ?

*R.* Il a parlé d'un déjeuner qu'il avait fait et dans lequel il aurait mangé des huîtres; autant que je puis m'en souvenir, il a dit qu'il en avait mangé dix-sept douzaines.

*D.* N'a-t-il rien dit de plus à l'occasion de ce déjeuner ?

*R.* Je ne m'en souviens pas.

*D.* N'a-t-il pas dit qu'il avait bu de l'eau-de-vie à ce déjeuner ?

*R.* Je crois que oui.

A *Meunier :*

*D.* Vous venez d'entendre la déclaration de la femme *Viallet;* qu'avez-vous à dire sur cette déclaration ?

*R.* Je ne me rappelle pas avoir dit ce qu'elle déclare.

A la femme *Viallet :*

*D.* Persistez-vous dans cette déclaration ?

*R.* Oui, Monsieur.

Lecture faite, a signé.

Et de suite nous avons fait amener devant nous le nommé *Émelin,* que nous avons interpellé ainsi qu'il suit, en lui représentant *Meunier:*

*D.* Connaissez-vous l'individu ici présent ?

*R.* Je crois l'avoir vu chez M^me^ *Flée.*

*D.* Quel jour l'avez-vous vu ?

*R.* Le dimanche 25 décembre.

*D.* Avez-vous dîné avec lui ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* A quelle heure êtes-vous sorti de chez la femme *Flée ?*

*R.* Nous y avons passé la nuit.

*D.* Avez-vous su le nom de l'individu avec lequel vous vous trouviez ?

*R.* Je le voyais pour la première fois de ma vie ; je l'ai entendu nommer par M^me^ *Flée.*

*D.* Ne lui avez-vous rien entendu dire de remarquable, dans la soirée et dans la nuit ?

*R.* Je ne lui ai entendu dire que des choses insignifiantes.

*D.* N'a-t-il pas parlé devant vous de ce qu'il aurait fait le matin ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* N'avez-vous rien autre chose à déclarer ?

*R.* Non, Monsieur.

A *Meunier :*

*D.* N'avez-vous rien à dire sur cette déclaration ?

*R.* Non, Monsieur.

Lecture faite, a signé.

Nous avons repris en ces termes, l'interrogatoire de *Meunier :*

*D.* Vous voyez que trois personnes viennent de déclarer unanimement que vous aviez parlé d'un déjeuner que vous auriez fait le dimanche matin, et dans lequel vous auriez mangé dix-sept douzaines d'huîtres avec des amis ?

*R.* Je persiste à déclarer que je ne me souviens pas d'avoir dit cela.

*D.* Vous vous obstinez toujours à dire que vous n'avez pas de com-

plices; par ce mot, vous entendez sans doute des personnes qui vous auraient fourni des armes et qui vous auraient prêté, sur le lieu même du crime ou ailleurs, une assistance matérielle?

*R.* Non, Monsieur; j'entends, par complices, des personnes avec lesquelles je me serais trouvé réuni, et qui m'auraient endoctriné et subjugué pour faire ce que j'ai fait.

*D.* Il n'y a pas un homme faisant partie de votre famille et vous ayant connu qui ne dise qu'il est impossible que vous ayez conçu seul la pensée d'un crime comme celui que vous avez commis. Vous ne voulez pas convenir maintenant que vous ayez des complices; vous y viendrez plus tard, dans l'intérêt de votre famille.

*R.* Si j'avais des complices, il y a long-temps que je les aurais déclarés, pour ma famille.

*D.* Vous pourriez vous croire engagé par un faux point d'honneur à garder le silence.

*R.* Il n'y a pas d'honneur là-dedans. Je m'en vais dire une chose qui éclaircira beaucoup l'emploi de ma matinée du 25. Ma redingote était déchirée, je l'ai donnée à raccommoder à la femme d'un marchand d'hommes qui demeure chez M. *Jacquet*, et ma redingote ne m'a été rendue qu'à midi; il y a aussi *Eugène*, qui m'a vu deux fois dans la journée chez *Lavaux*.

(Dossier Meunier, interrogatoires, pièce 7°.)

## 6. — INTERROGATOIRE subi par MEUNIER devant M. le baron Pasquier, Président de la Cour des Pairs, le 12 janvier 1837.

*D.* Dans l'affreuse situation où vous êtes, j'ai voulu vous procurer la plus grande consolation que vous puissiez recevoir : j'ai permis à votre malheureuse mère, j'ai permis à votre tante de pénétrer jusqu'à vous. Cédez à leurs larmes, à leurs prières, faites connaître à la justice les hommes qui, par de coupables excitations, vous auraient porté au crime que vous avez commis.

[illegible] complices, que personne

[illegible]

[illegible]hui. Vous dites que personne [illegible] ce n'était pas d'abord ce que

[illegible]

[illegible] personne ne m'a donné de mauvais [illegible] posé la même question en ces

[illegible]stinez à prétendre que vous n'avez pas [illegible] époque précise remonte la pensée de votre [illegible] qui vous a déterminé à le commettre?

[illegible]temps que j'ai cette pensée, et j'espérais toujours [illegible] empêcherait.

[illegible]vous par ces paroles?

[illegible] attentats de *Fieschi* et des autres, ou lorsqu'il y [illegible], je pensais que le Roi succomberait.

*D.* [illegible] vous persistez à dire que personne ne s'est emparé de [illegible] vous exciter à commettre un crime?

*R.* Je ne me rappelle pas que personne m'y ait jamais excité.

*D.* Vous venez de dire que vous n'aviez été poussé par personne; que vous espériez que les crimes commencés par d'autres vous dispenseraient d'en commettre un vous-même: quelle est donc la dernière circonstance qui vous a poussé à faire ce que vous avez fait?

*R.* Je ne pourrais vous le dire; c'est le démon; j'y ai été poussé malgré moi et sans savoir comment.

*D.* Mais le démon vous a donc poussé dès le dimanche: car c'est ce jour que vous êtes allé chercher votre pistolet?

*R.* Il y avait plusieurs jours que j'étais poursuivi de cette idée; je ne sais qu'est-ce qui me poussait.

*D.* Mais aucun individu dans le monde entier n'a jamais pu concevoir une idée pareille sans des motifs personnels, ou sans des suggestions étrangères : avez-vous des motifs personnels de haine contre le Roi?

*R*. Non, Monsieur.

*D*. Vous aviez autour de vous des exemples qui devaient vous détourner de la pensée du crime : votre oncle, votre cousin, tous de zélés gardes nationaux. Il faut que vous ayez été poussé par un motif bien puissant pour faire le contraire de ce que vous voyez faire tous les jours à vos parents les plus proches ?

*R*. Je ne sais quoi répondre.

*D*. Vous ne savez quoi répondre, parce que vous ne voulez pas dire la vérité.

*R*. Je vous demande pardon, je dis la vérité.

*D*. Vous ne dites pas la vérité ; car vous avez déjà dit que vous aviez rapporté de chez votre oncle la figure de Christ dont je vous ai déjà parlé : or, votre oncle déclare ne l'avoir jamais eue en sa possession.

*R*. Je l'ai prise dans un bureau, chez mon oncle, quand il demeurait aux buttes Saint-Chaumont.

*D*. Cette tête de Christ ne vous aurait-elle pas plutôt été donnée par quelqu'un ?

*R*. Non, Monsieur.

*D*. Vous avez le malheur de n'avoir aucun sentiment religieux, et cependant on a trouvé une bible chez vous : comment vous l'étiez-vous procurée ?

*R*. Il y a long-temps que je l'ai ; je ne sais plus comment je l'ai eue.

*D*. Avez-vous lu quelquefois dans cette Bible ?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. Qu'est-ce que vous y avez lu ?

*R*. J'y ai lu à diverses reprises, mais il y a long-temps.

*D*. Est-ce que vous n'y avez pas lu le commandement de Dieu qui dit à l'homme : Tu ne tueras pas ?

*R*. Je l'ai lu là ou ailleurs.

*D*. Est-ce que ce précepte ne vous est pas venu à la pensée au moment de commettre votre attentat ?

*D.* Avez-vous fait quelques démarches pour vous procurer du poison ?

*R.* Non, Monsieur, parce que je sais qu'on n'en trouve pas comme on veut. Les personnes qui m'ont entendu pendant mon sommeil auraient bien fait alors de me dénoncer à la police.

*D.* Où cette scène s'est-elle passée?

*R.* Chez *Lavaux.* Cette particularité m'a été rappelée plusieurs fois, non par *Lavaux,* mais par les ouvriers; car je ne sais pas si *Lavaux* y était; quant à moi, je ne sais pas si j'ai tenu ces propos.

*D.* Qu'est-ce qui avait provoqué cette attaque de nerfs?

*R.* Je crois me rappeler que c'était à la suite d'une ribote.

*D.* N'avez-vous rien autre chose à ajouter?

*R.* Non, Monsieur.

(Dossier Meunier, interrogatoires, pièce 8e.)

## 7.—INTERROGATOIRE subi par MEUNIER devant M. le baron Pasquier, Président de la Cour des Pairs, le 13 janvier 1837.

(Suivi des confrontations de MEUNIER avec *Eugène* DESENCLOS, la Dlle CHALLIER et LAVAUX.)

*D.* Vous avez toujours dit que *Lavaux* ne vous avait pas donné de mauvais conseils; mais ces conseils ne vous ont-ils pas été donnés par un autre que lui?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Persistez-vous à dire que vous avez dormi toute la journée du lundi, jusqu'au mardi matin?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* A quelle heure a commencé ce sommeil?

*R.* Quand je suis rentré, de sept heures et demie à huit heures.

Et de suite nous avons fait introduire le nommé *Desenclos*, auquel nous avons demandé s'il reconnaissait *Meunier*.

Le témoin a répondu affirmativement.

Interpellé par nous s'il reconnaissait le témoin, *Meunier* a répondu : Oui, Monsieur ; c'est *Eugène*.

Au témoin :

*D.* Avez-vous vu *Meunier* le dimanche 25 ?

*R.* Il me semble bien l'avoir vu dans la matinée.

*D.* L'avez-vous vu deux fois?

*R.* Je crois l'avoir vu deux fois, mais je n'en suis pas sûr.

*D.* A quelle heure l'avez-vous vu la première fois?

*R.* Sur les neuf ou dix heures.

*D.* Qu'est-ce qu'il venait faire dans la maison?

*R.* Je n'en sais rien.

*D.* A quelle heure l'avez-vous vu la seconde fois?

*R.* Sur les midi, une heure.

*D.* Qu'est-ce qu'il vous a dit?

*R.* Je devais aller avec lui chez M[me] *Flée.*

*D.* Êtes-vous allé chez la femme *Flée?*

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Pourquoi n'y êtes-vous pas allé?

*R.* Parce qu'il y avait affaire au magasin.

*D.* Avez-vous vu *Meunier* le lundi?

*R.* Le lundi matin, oui, Monsieur.

*D.* A quelle heure l'avez-vous vu?

*R.* Entre neuf et dix heures.

*D.* Qu'est-ce qu'il venait faire à la maison?

*R.* Il venait chercher deux chemises.

*D.* Qu'est-ce qui lui a remis ces deux chemises?

*R.* C'est M[lle] *Elisabeth.*

*D.* N'a-t-il pas ce jour-là déjeuné avec vous?

*R.* J'étais à déjeuner ; nous avons partagé ensemble.

*D.* Qu'est-ce que vous aviez à déjeuner?

*R.* Des pommes de terre.

A *Meunier :*

*D.* Vous venez d'entendre ce qu'a dit le témoin; qu'avez-vous à dire sur sa déposition?

*R.* Ce n'est pas le lundi que j'ai déjeuné avec *Eugène;* c'est plusieurs jours auparavant. Ce doit être le jeudi ou le vendredi; peut-être le mardi 20, le jour où je suis allé chercher mon chapeau.

*Eugène* dit :

*Marie* était là, quand il est venu chercher ses chemises; *Elisabeth* les a données.

A *Eugène* :

*D.* Pendant que vous couchiez avec *Meunier,* vous êtes - vous aperçu de la maladie qu'il avait ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Quand avez-vous cessé de coucher avec lui?

*R.* Une quinzaine de jours avant le 27.

A *Meunier* :

*D.* Où avez-vous gagné cette maladie?

*R.* Je ne pourrais vous le dire, je n'en ai aucune idée.

Et ont, le témoin et l'inculpé, signé avec nous, etc.

Et de suite nous avons repris en ces termes l'interrogatoire de *Meunier :*

*D.* Pour quel motif aviez-vous deux chemises le jour de votre attentat?

*R.* J'en avais mis une le dimanche; j'ai mis la seconde le mardi, pour avoir deux chemises en cas de besoin.

Nous avons fait amener devant nous *Lavaux*.

*D. Lavaux,* savez-vous si *Meunier* est venu chez vous le dimanche 25?

*R.* Je ne sais si c'est le dimanche ou le lundi qu'il y est venu, le matin.

*D.* N'avez-vous pas su que le lundi matin il était allé chercher deux chemises chez vous, et que ce jour-là il avait mangé des pommes de terre avec Eugène *Desenclos?*

*R.* J'ai su d'abord qu'il était venu chercher deux chemises le lundi, par *Eugène;* j'ai su ensuite, en sortant de prison, qu'il avait mangé des pommes de terre avec *Eugène;* c'est celui-ci qui me l'a dit.

A *Meunier :*

*D.* Vous voyez que le fait de votre présence, le lundi matin, dans la maison de votre cousin, est constatée depuis plusieurs jours par la déclaration d'*Eugène,* qui l'a dit à votre cousin?

*R.* Je persiste à dire que ce doit être le jeudi ou le vendredi que je suis allé chercher une chemise, et que j'ai déjeuné avec *Eugène.*

*D.* Votre cousin vous a-t-il jamais parlé des abominables paroles que vous avez prononcées pendant la crise que vous avez eue chez lui?

*R.* Jamais il ne m'en a parlé.

A *Lavaux :*

*D.* Persistez-vous à dire que vous n'avez eu aucune connaissance de ces paroles?

*R.* Oui, Monsieur; c'est par vous, dans l'interrogatoire que j'ai subi devant vous, que j'en ai eu pour la première fois connaissance.

*D.* Mais depuis l'attentat de *Meunier,* avez-vous su ce qu'il a dit pendant son accès?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Cela est bien extraordinaire; car *Girard* a déclaré qu'il avait raconté ce fait dans un café. C'est donc une chose devenue assez publique, et que vous seul paraissez ignorer.

*R.* J'ignorais encore que *Girard* eût été raconté cela dans un café, car moi je ne vais pas avec *Girard.*

Et a signé, etc.

Nous avons fait introduire dans notre cabinet le témoin ci-après

Marie-Marguerite *Challier,* âgée de 46 ans, cuisinière, demeurant rue de la Verrerie, n° 7,

Laquelle a juré de dire toute la vérité et rien que la vérité.

*D.* Au témoin : Êtes-vous toujours au service du sieur *Lavaux?*

*R.* Oui, Monsieur; mais je n'y demeure pas.

*D.* Connaissez-vous l'individu ici présent?

*R.* Oui, Monsieur; c'est monsieur *Meunier.*

D. A *Meunier* : Reconnaissez-vous le témoin?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Au témoin : Vous souvenez-vous d'avoir vu *Meunier* chez son cousin, dans la matinée du 25 ?

*R.* Non, Monsieur; je ne l'ai pas vu depuis qu'il est sorti de chez son cousin.

*D.* Est-ce que vous ne vous êtes pas trouvée là quand il est venu chercher deux chemises?

*R.* Non, Monsieur; je l'ai seulement entendu dire.

*D.* Quel jour vous a-t-on dit qu'il était venu chercher ses chemises?

*R.* Je n'ai pas du tout remarqué le jour : je ne pourrais vous dire si c'est le lundi ou le mardi.

*D.* N'étiez-vous pas présente, quand il est tombé du haut mal chez son cousin, il y a quelques mois?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Avez-vous entendu les abominables paroles qu'il a prononcées contre le Roi, durant cette crise?

*R.* Non, Monsieur; quand je l'ai vu, il ne disait rien du tout.

*D*. N'avez-vous pas été un peu plus tard, dans la journée, par exemple, instruite de ces paroles?

*R*. Non, Monsieur; j'étais occupée à ma cuisine, et je n'ai rien entendu dire.

*D*. A *Meunier* : Avez-vous quelque chose à dire sur ce que vous venez d'entendre?

*R*. Non, Monsieur.

(Dossier Meunier, interrogatoires, pièce 9e.)

## 8. — INTERROGATOIRE subi par MEUNIER, devant M. Zangiacomi, juge d'instruction délégué, le 14 janvier 1837.

*D*. Il résulte de la déclaration très-positive de la Dlle *Trinquet* et de celle du sieur Eugène *Desenclos*, que c'est bien le lundi 26 décembre dernier que vous êtes allé chez *Lavaux* pour y chercher quelques chemises et autres effets à votre usage, et non, comme vous paraissez le croire, le jeudi ou le vendredi de la semaine précédente.

*R*. Je persiste à dire que ces deux témoins se trompent, et que c'est bien le vendredi 23 que je suis allé chez *Lavaux* chercher ces objets.

*D*. Cependant ces témoins sont bien désintéressés dans la question, et on ne voit pas quel intérêt vous-même pouvez avoir à reporter au vendredi, une circonstance aussi simple, que celle du retrait de chez votre cousin de quelques effets à votre usage?

*R*. J'ai un grand intérêt à ce qu'on ajoute foi à ce que j'ai dit sur l'emploi de ma journée du lundi: je l'ai passée dans mon lit et je ne voudrais pas que l'on crût que j'en ai imposé sur ce point à la justice, et que M. le Président pensât que je lui ai fait un mensonge. Ce qui justifie d'ailleurs ma déclaration, c'est que le jour où je suis allé chez *Lavaux*, j'y ai vu la blanchisseuse qui demeure chez lui, laquelle pourra se rappeler m'avoir vu le vendredi.

(Dossier Meunier, interrogatoires, pièce 10e.)

## 9. — INTERROGATOIRE subi par MEUNIER devant M. le baron Pasquier, Président de la Cour des Pairs, le 16 janvier 1837.

(Suivi de la confrontation de MEUNIER avec LACAZE.)

*D.* En 1835, n'avez-vous pas eu une mauvaise affaire, pour un paquet que vous auriez emporté, en vous en allant avec un camarade du côté de Châtelleraul ?

*R.* Jamais.

*D.* N'avez-vous pas connu un nommé *Marcou?*

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Vous vous appelez bien Pierre-François *Meunier ?*

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Vous preniez alors la qualité d'imprimeur?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* N'êtes-vous pas passé par Versailles et par Rambouillet?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* N'étiez-vous pas avec un individu auquel vous avez offert de garder son paquet pendant qu'il irait à la Préfecture demander son passe-port?

*R.* Je ne me le rappelle pas.

*D.* D'où veniez-vous quand vous êtes passé à Versailles?

*R.* Je venais de Chartres.

*D.* Où alliez-vous ?

*R.* A Paris.

*D.* Il y a eu à cette époque une poursuite pour vol dirigée contre vous?

*R.* Je ne le pense pas.

*D.* Vous avez raconté vous-même avec sincérité ce qui vous était

arrivé pendant une crise nerveuse que vous avez eue chez votre cousin. N'avez-vous pas tenu des propos analogues à ceux-là, étant de bien sens. N'avez-vous pas dit, dans le magasin de votre cousin, devant plusieurs personnes, que vous vouliez faire parler de vous, et qu'il fallait tuer le Roi?

*R.* Je sais bien qu'on m'a dit quelque chose comme cela. A jeun, je ne crois pas avoir rien dit de semblable. Après cela, je l'ai peut-être dit ayant bu, mais je ne m'en souviens pas.

*D.* Vous avez dit que vous n'apparteniez à aucune société politique et secrète; mais n'avez-vous pas fait partie d'une société de secours entre ouvriers?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Cherchez bien dans vos souvenirs, vous y retrouverez la trace de ce fait.

*R.* Peut-être ai-je pris part à diverses souscriptions pour des malheureux, mais je n'ai fait partie d'aucune société.

*D.* Vous venez de dire que vous aviez pu prendre part à des souscriptions pour des malheureux; vous rappelez-vous dans quelles circonstances?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Est-ce que votre cousin ne vous a pas fait quelquefois des représentations sur les propos que vous teniez dans son magasin?

*R.* Jamais il ne m'a fait de représentations là-dessus, parce que je ne disais jamais rien; d'ailleurs, à vrai dire, il n'était jamais dans le magasin.

*D.* Il est maintenant bien avéré que vous n'avez pas passé la journée du lundi tout entière à dormir, depuis sept heures du matin jusqu'au mardi matin : qu'avez-vous fait pendant cette journée-là?

*R.* Je jure devant Dieu que j'ai dormi toute cette journée. J'ai vendu six chemises le vendredi ou le samedi, sur dix que j'avais; il m'en restait quatre, dont deux sales et deux blanches : ces deux dernières, je les ai rapportées de chez mon cousin le vendredi; j'en ai mis une le dimanche, et j'ai mis l'autre par-dessus la première le mardi matin.

*D.* Vous avez demandé qu'on entendît la blanchisseuse ; or, il résulte de sa déposition que, le vendredi, elle n'a pas rapporté de linge blanc pour vous; qu'elle vous a bien vu ce jour-là; qu'elle est sortie avec vous du magasin, et que vous n'avez pas emporté de chemises.

*R.* Cependant je les ai bien emportées ce jour-là; elle les avait apportées le mercredi, et je les ai mises dans du papier gris pour les emporter : son mari, qui était là, en bas, m'a même demandé ce que j'emportais, et je le lui ai dit.

*D. Eugène* et la bonne disent que c'est le lundi que vous avez emporté ces chemises et déjeuné avec *Eugène;* la blanchisseuse dit qu'elle vous a vu le vendredi chez votre cousin, mais que ce n'était pas ce jour-là que vous aviez emporté vos chemises.

*R.* Je persiste à dire que c'est le vendredi que j'ai emporté mes chemises.

*D.* A la veille de commettre un crime aussi affreux, et dans l'état d'agitation où vous deviez être, il est impossible que vous ayez dormi pendant vingt-quatre heures, comme vous voulez le faire croire.

*R.* J'avais passé deux jours et deux nuits en ribote ; il n'est pas étonnant que j'aie eu besoin de repos. Encore à présent, quand j'ai sur moi une accusation bien méritée et qui devrait me tenir éveillé, je m'endors tous les jours à huit heures jusqu'au lendemain matin.

Nous avons fait amener devant nous le nommé *Lacaze,* auquel nous avons demandé s'il reconnaissait *Meunier.*

*Lacaze* a répondu affirmativement.

Nous avons demandé à *Meunier* s'il reconnaissait *Lacaze,*

*Meunier* répond : Oui Monsieur.

A *Lacaze :*

*D.* Dites ce que vous avez pu entendre dire à *Meunier* de ce qui pourrait se rapporter à l'attentat qu'il a commis.

*R.* J'ai entendu dire à *Meunier,* mais toujours en plaisantant, qu'il voulait faire un coup et tuer le Roi.

*R.* Je vous jure, ou plutôt je vous promets, car je ne peux pas jurer, que si j'avais des complices, je les dénoncerais, pour que personne ne soit dans la situation où je me trouve; car, en les dénonçant, je leur sauverais la vie. Mais je vous dis, comme je l'ai toujours dit, comme je le dirai toujours, que personne ne m'a rien insinué là-dessus.

*D.* Vous avez dit que, le samedi 24 décembre, vous vous seriez empoisonné pour vous dispenser de commettre votre attentat, si vous aviez eu du poison. Cela prouve bien que vous aviez pris un engagement que vous n'aviez pas rompu; car, autrement, vous n'auriez pas eu besoin de vous empoisonner pour ne pas commettre votre crime?

*R.* Je vous demande pardon; je vous promets que je n'ai jamais eu d'engagement avec personne.

*D.* Mais, si vous n'aviez pas d'engagement, qu'aviez-vous besoin de vous empoisonner pour ne pas commettre votre crime?

*R.* Je ne sais que vous dire; je ne sais qui est-ce qui m'a poussé à cet horrible projet : je n'ai pu m'en empêcher. Depuis vingt-cinq jours que je suis en prison, et que vous m'avez fait voir ma situation; depuis que M. l'abbé, qui vient me voir, et qui est une personne que je respecte infiniment, me donne des consolations, je me suis interrogé moi-même, et j'ignore encore ce qui m'a poussé. Oh! les assassins, s'ils souffraient ce que je souffre depuis vingt-cinq jours, avant de commettre un crime, il y aurait bien de quoi les empêcher de le commettre!

*D.* Vous n'avez pas dit la vérité sur l'emploi de la journée du lundi, veille de l'attentat?

*R.* Je vous demande bien pardon; c'est le vendredi, ou au plus tard le samedi que j'ai vendu mes chemises, et c'est le même jour que je suis allé chercher celles que j'avais chez *Lavaux*.

*D.* A qui avez-vous vendu ces chemises?

*R.* A un marchand d'habits qui demeure rue Saint-Marc, n° 2; c'est le même auquel j'avais déjà vendu un habit et différents autres objets.

*D.* Vous prétendez avoir dormi depuis le lundi matin sept heures jusqu'au mardi matin, ce qui ferait vingt-quatre heures de sommeil. Rien n'est plus rare qu'un tel sommeil; et je dois vous renouveler

l'observation que je vous ai déjà faite; c'est que, préoccupé comme vous deviez l'être, puisque vous avez voulu vous empoisonner le samedi pour ne pas commettre votre crime, vous étiez nécessairement dans un état d'agitation qui vous permettait moins qu'à tout autre un tel sommeil?

*R.* L'agitation ne m'est venue que le mardi matin quand je me suis réveillé.

*D.* N'auriez-vous pas inventé ce long sommeil pour couvrir les démarches que vous auriez faites dans la journée du lundi?

*R.* Non, Monsieur, je n'ai pas inventé ce sommeil; il est bien réel comme je vous le dis.

*D.* Il y a cependant des témoins qui attestent vous avoir vu le lundi matin, à dix heures, dans la maison de *Lavaux?*

*R.* Je vous jure.... je vous promets que ces témoins se trompent. *Eugène* ne m'a pas vu depuis le dimanche; c'est bien le vendredi ou le samedi que je suis allé chez *Lavaux* chercher mes chemises. A quoi me servirait de ne pas vous dire la vérité? quel intérêt puis-je avoir à ne pas la dire? Si j'avais des complices, je les dénoncerais, ne fût-ce que pour servir d'exemple.

*D.* Votre langage en ce moment est bien différent de celui que vous avez tenu dans les premiers temps de votre arrestation; car vous avez dit alors que vous aviez des complices, mais qu'on ne les connaîtrait pas?

*R.* Je ne crois pas avoir dit cela. Je le répète, si j'avais des complices, je le dirais.

*D.* C'est cependant dans les premiers moments que la vérité échappe: et cette vérité ne ressort-elle pas encore des paroles que vous avez prononcées, en allant des Tuileries à la Conciergerie, que vous étiez le n° 2?

*R.* Je n'ai jamais dit que j'avais des complices, ni que j'étais le n° 2; ces paroles-là n'ont pu m'échapper. Oui, aussi vrai que nous sommes ici trois personnes, si j'avais des complices, je les dénoncerais pour servir d'exemple, pour apprendre aux jeunes gens de mon âge à

ne pas se mêler d'opinion. Ce n'est pas la mort qui me fait quelque chose; mais je tiens à ce qu'on soit bien convaincu que je dis la vérité.

*D.* Vous avez toujours eu la manie de faire des paris. N'aviez-vous pas fait le pari de tuer le Roi?

*R.* Jamais pari ne m'aurait entraîné à faire cette chose-là; car vous pensez bien que ce n'est pas pour une simple parole qu'on s'en va commettre un crime aussi affreux. Faut-il que j'aie eu le malheur qu'une pareille idée soit sortie de moi!

*D.* Vous ne parviendrez jamais à persuader à qui que ce soit qu'une aussi abominable idée vous soit venue, sans provocation, sans excitation, sans aucun motif personnel de haine ou de vengeance?

*R.* Voilà bien mon malheur: c'est ce que je disais à ma mère, lorsqu'elle était à mes genoux. Je ne pourrai jamais persuader à mes juges que je n'ai pas de complices.

*D.* N'avez-vous pas connu une dame *Millet?*

*R.* C'est une de mes cousines, la petite fille de M. *Champion;* Je l'ai connue quand elle était demoiselle, mais je ne l'ai pas vue depuis qu'elle est mariée, c'est-à-dire, depuis deux ou trois ans.

*D.* Où demeure cette dame?

*R.* Rue du Faubourg-Saint-Martin, au coin de la rue des Marais.

*D.* Connaissiez-vous son mari?

*R.* Non, Monsieur, je ne crois même pas l'avoir jamais vu; ou si par hasard je l'ai vu, ça été en portant des cuirs chez lui, ou bien en allant en chercher.

*D.* Pour le compte de qui alliez-vous chercher des cuirs chez le sieur *Millet?*

*R.* Une fois, je crois, je suis allé chez lui pour remettre un paquet, et je ne suis même pas monté, parce que la personne du nom de *Millet* à laquelle j'avais affaire demeure rue du Faubourg-Montmartre.

*D.* Comment voulez-vous qu'on croie que vous n'avez mis personne dans la confidence de vos projets d'attentat, lorsqu'il est si évident que ces projets ont été révélés par vous en tant d'occasions, lorsque vous en avez parlé dans votre crise nerveuse, il y a huit ou dix mois,

et lorsque vous en avez souvent parlé dans le magasin de *Lavaux*, au dire même de *Lacaze?*

*R.* Je crois bien en moi-même que je n'en ai parlé que pendant cette malheureuse crise, devant des personnes qui, si elles avaient agi comme elles auraient dû agir, ne m'auraient pas laissé..... (Ici l'accusé s'arrête.)

(Dossier Meunier, interrogatoires, pièce 12ᵉ.)

## 11. — Interrogatoire subi par Meunier devant M. le baron Pasquier, Président de la Cour des Pairs, le 25 janvier 1837.

(Suivi de la confrontation de *Meunier* avec le témoin Dumont.)

*D.* Quels sont vos noms, âge, état, lieu de naissance et demeure?

*R.* Pierre-François *Meunier,* déjà interrogé.

Et de suite nous avons fait introduire le nommé *Dumont* (Gabriel-François), déjà entendu, auquel nous avons demandé s'il reconnaissait *Meunier.*

Le témoin a répondu : Oui, Monsieur, je le reconnais; j'ai travaillé avec lui chez son oncle pendant deux mois, depuis le 8 juin jusqu'au 8 août de l'année dernière.

A *Meunier* :

*D.* Connaissez-vous la personne ici présente?

*R.* Oui, Monsieur; mais je ne sais pas son nom.

Au témoin :

*D.* Ne vous êtes-vous pas trouvé avec *Meunier* à l'époque de l'attentat d'*Alibaud?*

*R.* Oui, Monsieur; à cette époque, je le voyais tous les jours, puisque nous travaillions ensemble; excepté le jour où *Alibaud* a attenté à la vie du Roi, le lendemain et le surlendemain, parce que ces trois jours-là j'étais à la campagne.

*D*. Quand vous avez vu *Meunier* après l'attentat d'*Alibaud*, vous souvenez-vous de ce qu'il vous aurait dit?

*R*. Oui, Monsieur. Quand je suis revenu de la campagne, *Meunier* me dit : « Savez-vous qu'il y a du nouveau?. . . . » Je crus qu'il s'agissait d'une réforme dans l'atelier; mais *Meunier* ajouta (nous étions alors chez *Maurice*, marchand de crin, qui demeure à côté), il ajouta qu'on avait tiré sur le Roi. Je lui répondis que je l'avais appris, et que c'était un nommé *Alibaud*. « Oui, reprit-il, et il a manqué le Roi, mais « d'autres ne le manqueront pas. S'il y en avait beaucoup comme moi, « il ne resterait pas longtemps. » *Meunier* me faisait l'effet d'avoir bu ce matin-là, et je regardai ses paroles comme une bravade de jeune homme, et je les oubliai jusqu'au moment, où ayant appris ce qu'il a fait, je me les suis rappelées; et j'ai pensé qu'il avait, en parlant ainsi, des intentions que, depuis, il a mises à exécution.

A *Meunier* :

D. Vous venez d'entendre ce qu'a dit le témoin; qu'avez-vous à répondre?

*R*. Je ne vous dirai ni oui, ni non; mais je crois que Monsieur peut avoir raison; il est bien possible que j'aie dit cela,

Et a le témoin signé ainsi que l'inculpé, après lecture, etc.

Et de suite nous avons repris en ces termes l'interrogatoire de *Meunier* :

*D*. Voilà encore un témoignage qui prouve que vous avez souvent parlé de ces intentions d'une manière qui aurait dû être fort remarquée par les personnes qui vous entendaient habituellement. Qu'est-ce que vous avez voulu dire lorsque, à la fin de votre dernier interrogatoire, vous avez dit que si les personnes qui vous avaient entendu pendant votre crise nerveuse avaient agi comme elles auraient dû agir, elles ne vous auraient pas laissé...

*R*. J'entends qu'elles auraient dû avertir la justice et me faire arrêter, d'après des paroles semblables.

(Dossier Meunier, interrogatoires, pièce 13$^e$.)

## 12. — INTERROGATOIRE subi par MEUNIER devant M. le baron Pasquier, Président de la Cour des Pairs, le 31 janvier 1837.

*D*. Je viens voir si vous êtes disposé à plus de sincérité que la dernière fois que je vous ai interrogé, et vous renouveler les avertissement si sérieux que je vous ai déjà donnés.

*R*. Je ne pourrai toujours que vous répéter les mêmes paroles; et, en vous disant cela, je dis l'exacte vérité.

*D*. La nuit que vous avez passée, du dimanche 25 au lundi 26 décembre, chez la femme *Flée* n'est pas la seule que vous ayez passée chez elle?

*R*. Je crois y avoir couché une ou deux fois, parce que j'étais trop attardé pour retourner à Chaillot: *Lacaze* alors y était; mais la nuit dont vous me parlez est la seule que j'aie passée en orgie chez madame *Flée*.

*D*. N'avez-vous pas couché, un jour où elle refusa de vous garder chez elle, sur le quai de la Mégisserie?

*R*. Oui, Monsieur; il y a environ quatre mois, j'ai couché une fois chez un jeune homme que j'avais vu différentes fois avec *Lacaze*, et qui demeure chez un quincaillier.

*D*. Comment s'appelait ce jeune homme?

*R*. Je ne me souviendrais pas bien de son nom: c'est un petit borgne; si je le voyais, je le reconnaîtrais.

*D*. N'avez-vous pas tenu avec lui quelques-uns de ces propos qui vous étaient familiers, contre le Roi et sur vos projets d'attentat?

*R*. Je ne crois pas avoir tenu de ces propos chez lui.

*D*. Ne saviez-vous pas qu'il faisait partie d'une société secrète?

*R*. Non, Monsieur, je ne le savais pas, et je ne l'ai même jamais su.

*D.* Je vous ai parlé déjà d'une société de secours dont vous faisiez partie?

*R.* Je n'ai jamais fait partie d'aucune société, pas même d'une société de secours?

*D.* Votre ami *Lacaze* l'a cependant dit, et vous en êtes à peu près convenu?

*R.* Je n'ai pas pu convenir d'une chose qui n'a jamais existé.

*D.* N'avez-vous pas connu un nommé *Lamieussens?*

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Êtes-vous bien sûr qu'il ne se soit pas adressé à vous, pour vous demander de l'aider à distribuer des secours?

*R.* Je ne sais pas s'il ne s'est pas adressé à moi, mais je ne le connais pas sous ce nom-là.

*D.* Lorsque vous avez quitté *Lavaux* pour la première fois, avant d'y rentrer, n'avez-vous pas eu une querelle avec lui?

*R.* Cela pourrait être, et voici à quel sujet. Je me trouvais à l'estaminet avec un monsieur qui escomptait des billets de *Lavaux,* et je dis à cette personne que *Canolle,* employé chez *Lavaux,* était plutôt capable de lui faire du tort que du bien. *Lavaux* eut connaissance de ce propos, et il écrivit à *Barré* pour s'en plaindre, mais il ne m'en a jamais parlé, à moi.

*D.* Dans cette lettre, *Lavaux* ne vous menaçait-il pas de vous faire traduire en police correctionnelle?

*R.* Oui, Monsieur; et sur cela je dis : « Qu'il le fasse, je soutiendrai « bien ce que j'ai dit. » J'observe que c'était *Canolle* qui avait fait écrire cette lettre par *Lavaux;* car, moi, je plaignais *Lavaux* d'avoir affaire à cet homme-là.

*D.* Après cette querelle, qui est-ce qui a pu vous déterminer à rentrer chez *Lavaux ?*

*R.* Un jour, en venant d'acheter un faux-collier, j'entrai à l'estaminet où j'allais quelquefois; *Lavaux* y vint, et il me proposa de me faire voyager: comme c'était tout ce que je voulais, et que je ne pouvais me délivrer de cette funeste idée d'assassiner le Roi qu'en quittant Paris, j'acceptai les offres de *Lavaux,* et je m'apprêtai à faire mes

échantillons; il me donna même des arrhes, mais ensuite il me remit de jour en jour, et je finis par rester. Si j'avais pu prévoir cela, je n'aurais pas quitté mon oncle; mais je devais croire que *Lavaux* me ferait voyager, car il m'avait donné la liste des villes par lesquelles je devais passer: je devais faire tout le Nord.

*D.* Vous aviez bien dit à votre oncle que vous étiez commis-voyageur, mais vous ne lui aviez pas dit que ce devait être pour le compte de *Lavaux ?*

*R.* Non, Monsieur, parce que déjà ils avaient eu querelle ensemble; je craignais de mécontenter mon oncle, et je voulais me ménager sa maison pour aller voir ma mère. Je lui avais dit que je voyagerais pour M. *Liégard.*

*D.* Ce que vous venez de dire de votre désir de voyager, pour échapper à l'entraînement qui vous portait à commettre un crime, entraînement que vous déploriez, s'il faut vous en croire, prouve de plus en plus que vous aviez pris des engagements dont vous ne saviez comment vous délivrer, et auxquels vous cherchiez à échapper par l'absence.

*R.* Jamais je n'ai pris d'engagements avec personne, personne ne m'a poussé à cela; je ne pourrai jamais que vous répéter les mêmes paroles.

*D.* Vous aggravez de plus en plus votre situation par une obstination qui ne peut imposer à personne, et je vous engage encore une fois à y réfléchir sérieusement.

*R.* Je vous réponds que je suis seul, et que personne ne m'a inspiré cela.

(Dossier Meunier, interrogatoires, pièce 14e.)

## 13. — INTERROGATOIRE subi par MEUNIER devant M. le baron Pasquier, Président de la Cour des Pairs, le 1er février 1837.

*D.* Depuis l'interrogatoire que je vous ai fait subir hier, j'ai encore vu votre tante qui, ainsi que votre mère et toute votre famille, sont

convaincus que vous n'avez pu, tout seul, concevoir le projet de votre horrible attentat; qu'il vous a été certainement conseillé. Je vous ai déjà fait sentir la différence qu'il y avait entre une complicité positive qui aurait eu lieu par des secours matériels et cette espèce de suggestion dont je vous parle, sur laquelle je vous interpelle encore de dire la vérité.

*R.* Personne, Monsieur, ne m'a porté à cela.

*D.* Comment! il n'y a pas des personnes qui, sachant le parti que l'on pouvait tirer de vous, en vous défiant de faire une chose, vous auraient dit que vous n'auriez jamais le courage de tuer le Roi, ainsi que cependant vous en aviez annoncé l'intention dans votre crise de nerfs et en plusieurs autres occasions?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Votre silence obstiné, outre ce qu'il a de fâcheux pour vous, peut laisser planer des soupçons sur des personnes qui vous intéressent, que les fréquents rapports qu'elles ont eus avec vous mettent dans une position douteuse, et que votre sincérité déchargerait peut-être entièrement; ainsi votre ami *Lacaze,* ainsi la femme *Flée,* ainsi même votre cousin *Lavaux*, avec qui vous avez vécu dans une grande intimité, chez qui vous demeuriez bien peu de jours avant de commettre votre attentat, attentat pour lequel vous vous êtes servi d'un pistolet qui lui appartenait. Vous voyez à quel point il vous importe de dissiper, si vous pouvez le faire, par une déclaration franche et sincère, l'espèce de prévention dont ils peuvent être atteints.

*R.* Je vous ai toujours dit la vérité sur ces personnes, comme sur toutes celles dont vous m'avez parlé. Sur cette dernière interpellation, je ne puis que vous répéter que ces personnes sont parfaitement innocentes, que j'ai seul commis le crime, et que je ne crois pas que personne me l'ait conseillé.

*D.* Vous ne le croyez pas! Mais c'est une chose de laquelle vous devez être sûr!

*R.* Oui, Monsieur; je suis bien sûr que personne ne m'a rien conseillé comme cela.

*D.* Quoi! ni directement, ni indirectement?

*R.* Oui, Monsieur.

*D*. Hier, en vous interrogeant sur un sieur *Lamieussens*, qui pouvait vous avoir proposé de concourir avec lui, pour donner des secours à des détenus ou même à d'autres individus, vous m'avez répondu que vous ne le connaissiez pas, et que, s'il était venu vous trouver pour le but que je vous disais, ce n'était pas sous le nom que je venais de prononcer. Pouvez-vous dire alors sous quel nom serait venu celui qui vous aurait fait une pareille proposition?

*R*. Il ne m'a pas été fait de semblable proposition.

*D*. Je vous fais observer que cette réponse n'est point parfaitement d'accord avec celle que vous m'avez faite hier.

*R*. Je vous ai dit hier que la personne pouvait bien être venue, mais que ce n'était pas sous ce nom-là, et je dis que ce n'était pas pour me faire une pareille proposition.

*D*. Mais alors, pourquoi cette personne serait-elle venue?

*R*. Je ne le sais pas; si je voyais la personne, je pourrais peut-être dire si je l'ai vue en une occasion.

(Dossier Meunier, interrogatoires, pièce 15e.)

## 14. — INTERROGATOIRE subi par MEUNIER, devant M. le duc Decazes, Pair de France, délégué par M. le Président de la Cour des Pairs, le 4 février 1837.

*D*. Vous avez fait témoigner à Monsieur le Président le désir d'être appelé devant lui; l'état de sa santé l'empêchant de vous entendre lui-même, il m'a commis pour le remplacer. Qu'avez-vous à me dire? J'espère que vous aurez fait d'utiles réflexions et qu'elles vous auront amené à faire connaître à la justice toute la vérité?

*R*. Il y a environ quinze mois, étant avec *Lavaux* et *Lacaze* chez M. *Barré*, au magasin rue Montmartre, n° 30 (c'était au moment de l'inventaire de fin d'année), nous prenions un verre de vin et nous mangions une croûte; il était environ onze heures et demie, minuit. L'idée nous vint de tirer au sort à qui tuerait le Roi. Je ne sais lequel de nous avait proposé cela, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'on a tiré, et c'est moi qui suis tombé. Alors je dis : « C'est donc moi qui dois

faire le coup » et je me mis à rire. Je ne pensais pas que cela dût aller plus loin, ni les autres non plus: car ni *Lazaux*, ni *Lacaze*, ne m'en ont jamais reparlé. Depuis, cette idée m'a toujours poursuivi; elle m'empêchait de dormir, et, chez mon oncle comme ailleurs, je ne me trouvais bien que quand j'étais seul : toutes mes pensées étaient portées là-dessus; j'y rêvais même quand je dormais. C'est de cette époque que datent mes attaques nerveuses, pendant lesquelles je perdais connaissance, et pendant lesquelles aussi j'ai fait connaître le projet que j'avais formé de tuer le Roi. On m'a rappelé depuis (*Girard* et d'autres ouvriers qui étaient là) que, durant ces crises, j'avais dit : *Philippe, recommande ton âme à Dieu, c'est moi qui suis pour t'assassiner !*

*D*. N'avez-vous pas répété plusieurs fois ces paroles ou d'autres semblables, qui faisaient connaître votre intention de tuer le Roi?

*R*. Oui, Monsieur: d'après le dire de plusieurs personnes, je les ai repetées plusieurs fois dans l'atelier; car pour moi, après l'avoir dit, je l'oubliais.

*D*. Quelles etaient ces personnes?

*R*. Ce sont celles que j'ai déjà nommées : *Girard, Dufour*, puis un autre jeune homme employé à la maison, qui était forgeron, et qui a déclare que j'avais dit les mêmes choses aux buttes Saint-Chaumont.

*D*. Vous rappelez-vous à peu près combien de fois vous avez tenu ces propos?

*R*. Mon Dieu! non, Monsieur; je ne pourrais vous le dire.

*D*. Que vous disait *Lacaze* à l'occasion de ces propos?

*R*. Rien; M. *Lacaze* ne me disait jamais rien là-dessus. Le jour où nous avons tiré au sort est le seul où nous ayons parlé de ces choses-là.

*D*. Ceci est en contradiction avec ce que *Lacaze* aurait déclaré lui-même, que vous lui aviez proposé de tuer le Roi?

*R*. Pour ces faits-là, je ne pense pas m'en souvenir, excepté le jour où nous avons tiré au sort.

*D*. Comment vous expliquez-vous le silence que *Lacaze* gardait envers vous lorsqu'il entendait de telles paroles sortir de votre

bouche, après ce qui s'était passé entre vous et lui, et lorsqu'il savait que le sort vous avait désigné pour commettre le crime que vous aviez conçu ensemble?

*R.* Je ne pourrais vous le dire. J'ai perdu *Lacaze* de vue pendant huit ou neuf mois, et je ne pensais pas à parler de ces choses-là quand je le voyais.

*D.* A quelle époque *Lacaze* a-t-il cessé de travailler avec vous?

*R.* Au mois de janvier 1836; et je ne l'ai revu que le 15 septembre de la même année. Je l'ai bien vu différentes fois à l'atelier; mais nous n'avons demeuré ensemble qu'après le 15 septembre, époque où je suis rentré chez *Lavaux*, où il était rentré lui-même quelque temps auparavant.

*D.* Pouvez-vous préciser l'époque de l'attaque de nerfs pendant laquelle vous avez annoncé pour la première fois votre intention de tuer le Roi?

*R.* Je ne pourrais préciser cette époque; mais je crois bien que c'était vers le milieu du mois de mai de l'année passée.

*D.* Est-ce antérieurement ou depuis que vous auriez manifesté les mêmes idées à l'atelier?

*R.* Je ne crois pas en avoir parlé avant. J'en aurais parlé à un jeune homme après l'affaire d'*Alibaud,* chez un marchand de vins de la rue des Buttes-Saint-Chaumont, du moins d'après ce qu'on m'a dit; car je n'ai, à cet égard, que des souvenirs confus. Je me rappelle en avoir parlé vers cette époque à ce jeune homme, qui revenait de la campagne; mais je ne pourrais même pas préciser si je l'ai dit ou si je ne l'ai pas dit.

*D.* *Lavaux* ne vous a-t-il fait de son côté aucune observation après les propos que vous avez tenus pendant votre sommeil et dans son atelier?

*R.* Non; M. *Lavaux* ne m'a jamais entretenu de cela depuis.

*D.* S'il ne vous a rien dit pour vous encourager à persévérer dans votre projet, ne vous a-t-il rien dit pour vous en détourner?

*R.* Non, Monsieur; il ne m'en a parlé ni dans un sens ni dans un autre.

*D*. Ne vous a-t-il pas dit une fois, après un des propos tenus par vous dans l'atelier, que vous feriez mieux de vous occuper de votre ouvrage?

*R*. Il ne m'a jamais rien dit; il ne m'a jamais fait de remontrances ni témoigné d'approbation.

*D*. Comment avez-vous interprété son silence?

*R*. Il ne m'a parlé de rien, même après la fois où j'ai annoncé, dans mon attaque de nerfs, mon intention de tuer le Roi. Cependant, j'ai bien idée qu'il le savait.

*D*. Vous n'avez pu douter en effet qu'il ne sût les paroles que vous aviez proférées pendant votre crise, puisqu'elles avaient été dites devant quatre ou cinq personnes de son atelier, et qu'il est impossible de croire qu'il ne les ait pas entendu répéter par quelqu'une d'entre elles.

*R*. C'est précisément ce que je crois vous avoir dit.

*D*. Lorsque vous avez tiré au sort avec *Lacaze* et *Lavaux*, pour savoir quel serait celui de vous trois qui tuerait le Roi, étiez-vous convenu d'avance des moyens d'exécution? De quelle manière avez-vous procédé à ce tirage?

*R*. Nous avons mis, autant que je puis me rappeler, trois morceaux de papier dans un chapeau : dans l'un de ces papiers il y avait quelque chose, dans les deux autres il n'y avait rien; et nous sommes convenus que celui qui trouverait le morceau de papier dans lequel il y avait quelque chose tuerait le Roi. Quant aux moyens d'exécution, nous n'y avions pas songé; nous en avons parlé sans préparation, et cela a été exécuté de même.

*D*. *Lacaze* a déclaré que vous lui aviez dit une fois : *Il faut que je tue le Roi;* auriez-vous tenu ce propos le jour du tirage au sort ou antérieurement?

*R*. Il se pourrait bien que j'aie tenu ce propos-là avec lui ce jour-là.

*D*. Avez-vous parlé quelquefois à *Lacaze* de vos opinions politiques?

*R*. Non, Monsieur; quand j'avais le malheur de dire de ces choses-là, c'est que j'avais la tête troublée; car quand j'étais bien réfléchi, je ne disais jamais rien de semblable à personne.

*D*. Ne vous rappelez-vous pas lui avoir parlé de la république?

*R*. Non, Monsieur, je ne me le rappelle pas : il serait possible que je lui en aie parlé; mais comme ces souvenirs sont éloignés, ils ne me sont pas bien présents.

*D*. Ne vous rappelez-vous pas cependant que c'était souvent le texte de vos conversations?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. Est-ce *Lacaze* qui a cherché à vous inculquer ces opinions?

*R*. Non, Monsieur; car ces opinions je les ai toujours eues.

*D*. Aviez-vous des conversations semblables avec *Lavaux ?*

*R*. Non, Monsieur; nous ne parlions jamais politique avec *Lavaux*.

*D*. Cependant *Lacaze* a déclaré que vous aviez quelquefois manifesté vos opinions républicaines devant *Lavaux*, et que celui-ci se mettait à rire et vous disait de vous occuper de votre travail.

*R*. Cela est bien possible.

*D*. Vous saviez bien du moins quelles étaient les opinions de *Lavaux ?*

*R*. Non, Monsieur; il ne manifestait, à vrai dire, aucune opinion.

*D*. Le projet que vous avez formé ensemble, le jour où vous avez tiré au sort, a dû trop vous faire connaître quelle était son opinion?

*R*. *Lavaux* ni *Lacaze* ne m'ont jamais parlé de cela depuis.

*D*. Ce silence de *Lavaux* après la convention que vous aviez faite ensemble, lorsque le sort vous a désigné pour tuer le Roi, n'a-t-il pas dû vous faire penser qu'il persistait dans ce projet?

*D*. Cela ne m'a donné rien à penser, parce que je ne pensais pas à lui. Peut-être, s'il n'avait pas été établi à cette époque-là, m'aurait-il dit quelque chose.

*D*. Vous croyez donc que si, à l'époque où vous avez formé ensemble ce fatal projet, il eût été établi, il n'aurait pas eu cette pensée coupable?

*R.* Je crois en effet que, s'il n'eût pas été établi, il aurait pu me dire quelque chose quand je parlais de république; mais je dois dire que, depuis qu'il était établi, je le voyais très-peu, parce qu'il était toujours occupé à ses affaires extérieures.

*D.* Ne sortiez-vous pas souvent avec *Lavaux*, et n'aviez-vous pas dans ces promenades des conversations avec lui?

*R.* Je sortais souvent avec lui pour aller au spectacle; mais on ne va pas au spectacle pour parler politique.

Plus n'a été interrogé et a signé, etc.

Et de suite nous avons repris en ces termes l'interrogatoire de *Meunier*, sur le désir qu'il nous en a témoigné.

*Meunier* dit:

Lorsque je vous ai dit que *Lacaze* et *Lavaux* avaient pris comme une plaisanterie le tirage au sort que nous avons fait pour savoir qui tuerait le Roi, et qu'ils ne croyaient pas que la chose aurait des suites, c'est une supposition que je faisais: quant à moi, je n'ai pris la chose que trop sérieusement, mais je ne sais pas comment les autres l'ont prise.

*D.* Vous avez dû croire qu'ils la prenaient très-sérieusement lorsque vous avez vu depuis qu'ils ne faisaient rien pour vous détourner de votre projet, alors qu'ils ne pouvaient douter que vous n'y persistassiez, par suite des paroles que vous aviez proférées pendant votre attaque et dans l'atelier?

*R.* Je ne peux pas dire que j'aie prononcé des paroles semblables dans l'atelier, car on m'a rappelé là-dessus des choses dont je ne me souvenais pas. Il est impossible, quand j'y pense, que *Lavaux* n'ait pas su ce que j'ai dit pendant mon attaque de nerfs. Comment les ouvriers ne l'auraient-ils pas rapporté dans l'atelier lorsque *Girard* a déclaré l'avoir dit en plein café? S'il avait tenu la parole qu'il m'avait donnée de me faire voyager, il m'aurait empêché de commettre mon crime; et je ne souhaitais si ardemment de voyager que parce que je me sentais poursuivi de la funeste idée que j'ai mise à exécution. Du reste, je me doute bien que *Lavaux* niera ce qui s'est passé dans la nuit où nous avons tiré au sort; mais je suis convaincu que *Lacaze*

dira la vérité. Il a déjà commencé à la dire en partie; car c'est sans doute de cette affaire qu'il a voulu parler quand il a dit que je lui avais proposé de tuer le Roi. Je répète que je ne me rappelle pas si c'est moi ou l'un d'eux qui ait fait la proposition de tirer au sort. Je me souviens que nous étions à côté du poêle, occupés à nous chauffer.

*D.* Quel est celui d'entre vous qui a eu l'idée de mettre quelque chose dans l'un des trois morceaux de papier, au lieu d'écrire les noms de chacun de vous sur ces morceaux?

*R.* Je ne pourrais vous le dire.

*D.* Qu'avait-on mis dans ce morceau de papier?

*R.* Je ne me le rappelle pas bien; je crois que c'est une boulette de pain ou autre chose.

*D.* Est-ce vous qui avez mis le premier la main dans le chapeau?

*R.* Je ne me le rappelle pas............. Se reprenant : Oui, Monsieur, c'est moi qui ai mis le premier la main dans le chapeau.

*D.* Pourquoi est-ce vous qui avez mis ainsi le premier la main dans le chapeau? Avez-vous été désigné particulièrement pour cela? C'était un désavantage pour vous que de tirer le premier?

*R.* Je n'avais pas été désigné et il n'y avait pas de désavantage à tirer le premier, parce que les trois morceaux de papier avaient été roulés de manière à ce qu'on n'aperçût pas en les touchant de différence entre celui dans lequel était placée la boulette et ceux dans lesquels il n'y avait rien : chacun de nous en a pris un et nous les avons ouverts ensemble. Ce n'est qu'alors que je me suis aperçu que le sort m'avait désigné.

*D.* Aviez-vous su que *Lavaux* devait escorter le Roi le 27 décembre comme garde à cheval?

*R.* Oui, Monsieur, on a apporté avant ma sortie de chez *Lavaux*, un imprimé ou du moins un papier qui contenait un avertissement de se tenir prêt pour ce service. Je ne crois pas pourtant que ce fût le billet de service lui-même. Je crois bien aussi avoir vu *Lavaux*, le matin même du 27, en uniforme, à l'estaminet *Jacquet*, mais je ne lui ai pas parlé.

*D.* N'est-ce pas la circonstance de la convocation de *Lavaux* pour escorter le Roi qui vous a fait quitter sa maison, et n'aviez-vous pas le désir de détourner de lui l'attention ?

*R.* J'ai cherché en effet un prétexte pour sortir de chez *Lavaux* aussitôt que j'ai su que l'ouverture des Chambres était fixée au 27.

*D.* Pourquoi cette connaissance vous a-t-elle déterminé à quitter *Lavaux ?*

*R.* Parce que je ne voulais pas être logé chez lui au moment où je commettrais mon crime; et pour être plus exact, je dois dire que je ne sais pas parfaitement pour quel motif j'ai quitté; seulement je voulais, à tout prix, que l'affaire eût lieu ce jour-là.

*D.* N'était-ce pas pour éloigner de *Lavaux* toute idée de complicité que vous vouliez le quitter, ou bien craigniez-vous que, renonçant à vos premiers projets, *Lavaux,* au dernier moment, ne vous détournât d'exécuter le crime pour lequel le sort vous avait désigné et que vous avouez que vous teniez tant à commettre?

*R.* Non, Monsieur, je ne pensais pas du tout à lui, je ne pensais qu'à la chose qui devait me conduire à l'abîme où je suis.

*D.* Une lettre que vous avez écrite à *Lacaze,* avant votre crime, commence par ces mots : *Je suis toujours le même.* Ne vouliez-vous pas lui annoncer par ces paroles que vous persistiez dans votre projet de tuer le Roi?

*R.* Non, Monsieur, cela n'avait aucun rapport avec mon projet.

(Dossier Meunier, interrogatoires, pièce 16e.)

## 15. — INTERROGATOIRE subi par MEUNIER devant M. le duc Decazes, Pair de France, délégué par M. le Président de la Cour des Pairs, le 5 février 1837.

*D.* Vous avez désiré être interrogé de nouveau ; avez-vous quelque chose à ajouter à vos déclarations d'hier.

*R.* Lorsque j'ai déclaré hier qu'après le tirage au sort je m'étais mis à rire, et que je ne pensais pas que cela dût aller plus loin, ni

les autres non plus, je n'ai été mû que par le désir d'adoucir la position de *Lavaux* et de *Lacaze,* que je serais fâché de perdre. Je ne me rappelle pas avoir ri, et je ne sais si les autres ont cru que les choses n'iraient pas plus loin : ils ne m'ont rien manifesté à cet égard. Quant à moi, il n'est que trop vrai que dès ce moment j'ai eu le projet d'exécuter le crime pour lequel je venais d'être désigné par le sort; et il est bien malheureux pour moi que sachant, par les diverses paroles que j'ai dites depuis, que j'y persévérais, *Lavaux* ne m'en ait pas détourné.

*D.* Ce n'est donc que de ce jour que vous avez conçu votre projet, et vous n'en aviez pas eu l'idée depuis 1830, comme vous l'aviez déclaré précédemment?

*R.* Oui, Monsieur; ce n'est que de cette époque que j'ai formé ce projet, quand nous avons tiré au sort il y a environ quinze mois.

*D.* Si le sort ne vous avait pas désigné, vous n'auriez donc pas pensé à commettre votre crime?

*R.* Oh! bien sûr que non, Monsieur.

*D.* Pourquoi aviez-vous déclaré précédemment que vous aviez formé ce projet depuis 1830?

*R.* C'était pour ne pas en venir à dire ce qui s'était passé entre *Lavaux, Lacaze* et moi, et afin de ne faire de peine ni à l'un ni à l'autre.

*D.* Qui est-ce qui vous a déterminé à dire enfin la vérité? N'êtes-vous mû par aucun sentiment de haine contre *Lavaux?*

*R.* Oh! non, Monsieur; je ne leur veux aucun mal, au contraire; mais c'est la pensée de ma famille qui m'a déterminé à dire la vérité. J'espère qu'ils la diront aussi de leur côté; je l'espère surtout du côté de *Lacaze.*

*D.* Vous savez que la justice ne cherche que la vérité; elle n'a pas d'intérêt à augmenter le nombre des coupables, et cet intérêt, comme le vôtre, comme votre conscience, ne demande rien autre chose que la vérité?

*R.* C'est la pure vérité que je vous dis là. Les choses se sont passées entre nous comme je vous l'ai dit. Il n'y a pas eu autre chose

qui m'ait déterminé à commettre mon crime que cela et ma haine contre le Gouvernement, comme étant d'un parti opposé.

*D.* Qui est-ce qui a pu vous pousser à embrasser ce parti?

*R.* Les opinions que je m'étais faites par la lecture des journaux, comme *le Réformateur,* qui inspirent la haine contre les gouvernements. J'étais républicain, quoique je n'appartinsse à aucune société secrète; et, quand le sort m'a eu désigné, cela a fait ressortir cette haine plus fortement en moi. Je me suis dit, de ce moment là : C'est donc toi qui dois tuer le Roi.

(Dossier Meunier, interrogatoires, pièce 17[e].)

## 16. — INTERROGATOIRE subi par MEUNIER devant M. le duc Decazes, Pair de France, délégué par M. le Président de la Cour des Pairs, le 9 février 1837.

*D.* Vous avez déclaré ne pas vous rappeler quel était celui de vous trois qui avait proposé de tirer au sort à qui tuerait le Roi; vous le rappelez-vous, maintenant?

*R.* Non, Monsieur; mais ce dont je suis bien sûr, c'est que ce n'est pas moi.

*D.* Vous avez déclaré que, lorsque le sort vous eut désigné, vous dîtes : « C'est donc moi qui dois faire le coup? »

*R.* Oui, Monsieur; et alors, l'un d'eux, je crois bien que c'est *Lacaze,* dit : « Eh bien! nous verrons. »

*D.* Vous ne vous êtes pas déterminé à une telle action de propos délibéré, et sans vous être entretenu préalablement des motifs et des circonstances qui ont pu vous y porter?

*R.* Oui, Monsieur; nous avions parlé des détenus politiques; nous avions dit souvent qu'il était bien malheureux qu'ils fussent en prison, et que, peut-être, si on tuait le Roi, ce serait un moyen de les en faire sortir. Nous avons témoigné, à plusieurs reprises, combien il serait à désirer que le Roi fût tué; c'était souvent le texte de nos conversations : je crois bien que, moi particulièrement, j'ai parlé très-

souvent des détenus politiques et des moyens de les délivrer; mais *Lavaux* et *Lacaze* étaient entièrement de mon avis à cet égard.

*D.* Connaissiez-vous personnellement quelques-uns de ces détenus?

*R.* Non, Monsieur; seulement, j'ai vu quelquefois chez *Lavaux* un condamné de juin, nommé *O'Relly*, qui était de la connaissance de M. *Dauche*, l'associé de *Lavaux*: nous avions une malle à lui, c'est moi qui l'ai donnée aux ouvriers, pour la garnir.

*D.* Avez-vous vu souvent le sieur *O'Relly* chez *Lavaux?*

*R.* Je l'y ai peut-être vu cinq ou six fois.

*D.* L'avez-vous vu ailleurs?

*R.* Non, je ne l'ai jamais vu que chez *Lavaux*.

*D.* Avez-vous quelquefois causé politique avec lui?

*R.* Jamais.

*D.* L'avez-vous quelquefois entendu parler politique à d'autres, et notamment à *Lavaux?*

*R.* Non, Monsieur, jamais.

*D.* Savez-vous si *Lavaux* était en relation avec d'autres personnes condamnées pour des faits politiques?

*R.* Non, Monsieur, je ne le sais pas.

*D.* Vous avez déclaré que vous aviez été un jour aux Champs-Élysées, vers le mois de juin dernier, dans l'intention de tuer le Roi. Étiez-vous, à cette époque, chez *Lavaux?*

*R.* Je venais d'en sortir à ce moment-là. J'en suis sorti le 7 juin; et c'est du 8 au 12 du même mois que je suis allé sur la route des Champs-Élysées à Neuilly.

*D.* Quand êtes-vous rentré chez *Lavaux?*

*R.* J'y suis rentré le 15 septembre, après être resté trois mois chez mon oncle, tant à la barrière du Combat qu'à Chaillot. Tout en ayant cessé d'être commis chez *Lavaux*, j'occupais une chambre dans la maison; j'y restai jusqu'au 15 juin, et c'est alors que ma mère est venue me chercher, pour me faire rentrer chez mon oncle, d'où je ne suis sorti que sur l'offre que me fit *Lavaux* de me faire voyager;

offre qui me séduisit, parce qu'elle m'enlevait aux tentations dont j'étais poursuivi pour commettre mon crime.

*D*. Ne sortîtes-vous pas de chez *Lavaux,* au mois de juin, parce que vous vouliez commettre votre crime, comme vous l'avez fait au mois de décembre?

*R*. Non, Monsieur; je suis sorti de chez *Lavaux,* à cette époque, parce qu'il n'était jamais chez lui: à peine y passait-il deux heures par jour; il était toujours en course, et ses affaires en souffraient beaucoup. En me retirant, je le forçais à être plus sédentaire.

*D*. Savez-vous à quoi *Lavaux* passait son temps, pendant ses absences?

*R*. Non, Monsieur; il ne me rendait pas compte de l'emploi de son temps. Je sais seulement qu'il passait beaucoup de temps au café; et c'était là qu'on le trouvait souvent, quand j'avais besoin de lui et que je l'envoyais chercher.

*D*. Après le tirage au sort, ne convîntes-vous pas que vous n'en parleriez plus entre vous?

*R*. Je ne peux rien préciser à cet égard; je ne peux rien dire là-dessus d'une manière affirmative. Cependant, j'ai idée que cela a été, parce que je ne m'explique que de cette manière comment nous n'en aurions pas reparlé depuis. Quant à *Lacaze,* je suis bien sûr que nous n'en avons pas parlé; mais je ne puis l'affirmer pour *Lavaux*.

*D*. Il n'est pas naturel, en effet, qu'ils ne vous en aient plus reparlé, au moins pour vous en détourner, s'ils avaient renoncé au projet que vous aviez formé ensemble, surtout lorsqu'ils ont vu que vous étiez tellement poursuivi de l'idée de l'exécuter, que vous en parliez même dans vos songes?

*D*. Oh! Monsieur, *Lavaux* le savait; je suis bien sûr que *Lavaux* le savait. On peut interroger *Girard, Dufour;* ils pourront dire que *Lavaux* était chez lui; oui, il y était, puisque c'est lui-même qui m'a relevé. La femme *Chenot,* celle qu'on appelle *Marie,* était aussi présente, ainsi qu'un nommé *Dubreuil*, dont le nom me revient à l'instant pour la première fois, et que j'ai déjà indiqué comme habitant Elbeuf, Louviers ou Évreux. En y pensant, je crois qu'il travaille de son état de sellier chez un M. *Prevost*, à Louviers, ou

M. *Schey*, à Evreux; ce sont des selliers commettants de la maison *Lavaux*. J'ajoute que je ne concevrais pas que *Lavaux* n'ait pas eu connaissance de ce que j'avais dit pendant ma crise nerveuse, en supposant même qu'il ne fût pas présent, puisque les ouvriers en parlaient hautement et devant lui dans la maison. Mais je suis sûr qu'il était présent; tellement que, quand il m'a entendu crier comme cela, il s'est sauvé, à ce que m'ont dit les ouvriers.

*D*. Avez-vous quelque raison de croire que *Lavaux*, pendant ses absences, s'occupât de politique, et que ce fût-là ce qui le détournait de ses affaires?

*R*. Non, Monsieur. Je ne pourrais rien vous dire là-dessus : je sais seulement qu'il faisait toutes ses courses en cabriolet, et que jamais il ne nous disait, en rentrant, où il était allé.

*D*. Est-ce que les affaires de son commerce exigeaient qn'il fît autant de courses et qu'il les fît en cabriolet?

*R*. Non, Monsieur. Deux heures par jour lui auraient suffi pour son commerce : ce n'était pas lui qui allait chez les fabricants; c'était moi qui envoyais le commis faire les courses qui étaient nécessaires pour la maison.

*D*. Cependant le sieur *Pons* a déclaré que *Lavaux* allait quelquefois chez lui pour lui offrir des marchandises ou pour lui demander des à-compte sur celles qu'il lui avait fournies?

*R*. Oui, Monsieur, cela est vrai. Mais cette maison était la seule où il allât. M. *Pons* n'est pas fabricant; c'était nous qui fabriquions pour lui : d'ailleurs, *Lavaux* n'y allait pas tous les jours, et, à vrai dire, il sortait tous les jours en cabriolet.

*D*. *Lavaux* tenait-il une note exacte de ses dépenses, même de celles que lui occasionnaient ses courses en cabriolet?

*R*. Non, Monsieur. Il prenait de l'argent dans son secrétaire quand il en avait besoin; il y avait même souvent des ventes de 50, 60, 100 francs qui n'étaient pas écrites.

*D*. Etes-vous bien sûr de ce que vous dites là?

*R*. J'en suis très-sûr, puisque j'avais les livres sous la main et que c'était moi qui inscrivais les ventes au comptant, au moins pendant un temps; car, depuis ma rentrée chez lui, ce n'était plus moi.

*D.* Pourquoi, puisque vous étiez résolu à commettre votre crime en sortant de chez *Lavaux*, n'avez-vous pas emporté le pistolet tout de suite?

*R.* Parce que je me suis en allé dans un moment de colère, et parce que M. *Masson* était là; je n'ai pu l'emporter. J'ai même laissé mon chapeau chez *Lavaux*, et je suis allé le chercher le lendemain mardi, 20 décembre. J'ai pris mes chemises le vendredi matin.

*D.* Avez-vous rencontré *Lavaux* ces deux jours-là?

*R.* Je n'ai vu *Lavaux* que le vendredi, au café : il était avec M. *Schey*, d'Evreux; nous avons pris le vin blanc tous les trois ensemble. A ce sujet, je me rappelle que ce n'est pas chez M. *Schey,* mais chez M. *Prevost,* à Louviers, que travaille *Dubreuil.* Je causai avec ces deux messieurs; M. *Schey* parla de compas de calèches que je lui avais envoyés au lieu de compas de cabriolets.

*D.* *Lavaux* vous payait-il exactement vos appointements?

*R.* Non, Monsieur. Quand j'avais besoin d'argent, il me donnait une pièce de cent sous. Une fois, il a fait pour moi un billet de cent soixante francs, que je devais à mon tailleur.

*D.* Pourquoi n'avez-vous pas pris le pistolet le mardi ou le vendredi?

*R.* Je ne l'ai pas pris le vendredi, parce que M. *Dauche* était là, et le mardi, parce que *Lavaux* n'était pas levé.

*D.* Vous étiez-vous assuré, le dimanche, quand vous êtes allé chercher le pistolet, que *Lavaux* n'y était pas?

*R.* J'étais assuré de cela, parce que je l'avais vu en bas, au café, avec M. *Dauche*; j'avais même pris un petit verre avec eux.

*D.* Lors du tirage au sort, aviez-vous vos sens libres, et le vin que vous aviez bu n'avait-il pas troublé votre raison?

*R.* Non, Monsieur; j'avais les sens bien libres, et la preuve en est que je me rappelle très-bien tout ce qui s'est passé; au lieu que, lorsque j'étais pris de vin, je perdais tout de suite la raison; il me fallait même peu de vin pour cela. Quand j'ai perdu connaissance, aux Champs-

Elysées, je n'avais bu qu'un verre d'eau-de-vie, et un peu de vin blanc, avec M. *Dauche.*

*D.* On ne peut comprendre comment *Lavaux* et *Lacaze* ne vous auraient jamais reparlé de ce qui s'était passé le jour du tirage au sort, et comment, s'ils tenaient à ce que vous remplissiez l'engagement que vous aviez pris, ils ne vous l'auraient pas rappelé quelquefois.

*R.* Je pense qu'ils peuvent bien me l'avoir rappelé quand j'étais en ribote; c'est une idée qui m'est venue.

*D.* Ne s'amusaient-ils pas souvent à vous mettre ainsi en ribote?

*R.* Je ne me le rappelle pas; je sais seulement que je n'ai été en ribote que pendant le temps que j'étais chez *Lavaux;* je ne m'y mettais jamais chez mon oncle.

*D.* Persistez-vous à déclarer que ce tout que vous avez dit dans vos deux derniers interrogatoires et dans celui-ci est l'exacte vérité, et que vous n'êtes mu par aucun mauvais sentiment contre *Lacaze* et contre *Lavaux?*

*R.* Oui, Monsieur; tout ce que j'ai dit au sujet de *Lacaze* et de *Lavaux,* dans mes derniers interrogatoires, et dans celui-ci est l'exacte vérité, et je n'ai aucun mauvais sentiment contre eux; au contraire, puisque c'est pour ne pas leur nuire que j'avais dit, au commencement de mon interrogatoire de samedi dernier, qu'ils ne savaient pas si je donnerais suite au projet de tuer le Roi.

( Dossier Meunier, interrogatoires pièce 18e.)

## 17.—INTERROGATOIRE subi par MEUNIER devant M. le duc Decazes, Pair de France, délégué par M. le Président de la Cour des Pairs, le 20 février 1837.

*D* Vous avez terminé votre dernier interrogatoire, en affirmant que ce que vous veniez de déclarer était la vérité; mais vous n'avez pas déclaré la vérité tout entière : votre conscience et les remords que vous manifestez doivent vous engager à ne rien dissimuler. Ne vous rappelez-vous aucune circonstance qui se serait passée entre *Lavaux, Lacaze* et vous, et se rattachant au projet que vous aviez formé en-

semble d'attenter aux jours du Roi, et dont l'exécution vous avait éte confiée par suite du tirage au sort dont vous avez parlé?

*R.* Plusieurs mois avant le crime (c'était, autant que je puis m'en souvenir, dans le mois d'avril ou mai 1836), *Lavaux* m'a conduit deux fois au tir au pistolet, dans un tir à Romainville, sur les derrières; on y vend des galettes toutes chaudes. La première fois, nous étions avec le nommé *Girardot,* commis voyageur; M. *Jacquet,* le maître du café, n° 24, rue Montmartre, dira son adresse: *Girardot* voyage pour les vins, à ce que je crois. La deuxième fois nous étions avec le fils *Barré,* qui a quatorze ou quinze ans. *Lavaux* était celui de nous qui approchait toujours le plus près du but. Il me disait : « Tire donc aussi juste que moi. » Je me rappelle que *Girardot* paya les frais, parce que ce fut lui qui fut le moins adroit. Nous ne parlâmes de rien devant lui.

*D.* Parlâtes-vous de quelque chose la seconde fois, quand vous n'aviez pour témoin qu'un enfant devant lequel vous pouviez ne pas vous gêner?

*R.* Cela peut être. Je sais que *Lavaux* me disait: « Allons, *Meunier,* fais donc attention, ajuste mieux; » et même il m'assurait la main.

*D.* Vous rendiez-vous compte alors de l'intérêt que *Lavaux* paraissait mettre à vous voir tirer juste, et avez-vous eu des motifs de penser que son but et son désir étaient que vous apprissiez à bien tirer, afin de ne pas manquer votre coup, lorsque vous tireriez sur le Roi?

*R.* Oui, Monsieur; je pensais bien en moi-même que, si *Lavaux* ne me parlait pas de cela, c'est qu'il ne voulait en parler devant personne.

*D.* Mais, quand vous étiez seul, n'en parliez-vous pas?

*R.* Je crois me rappeler qu'il m'a dit plusieurs fois, dans les trois derniers mois, chez lui devant son lit, le matin, avant l'arrivée de M. *Dauche :* « Eh bien! quand cela sera-t-il?

*D.* Que lui répondiez-vous?

*R.* J'avais l'habitude de ne pas répondre, dans la crainte que quelqu'un ne nous entendît ou ne survînt. En effet, nous n'étions presque jamais seuls; car *Lavaux* se lève comme aussi il se couche très-tard, et presque tous les jours M. *Dauche* lui apportait la

goutte ou bien me l'envoyait chercher avant que *Lavaux* fût levé. Revenant à la question que vous m'avez adressée, je vous dirai que quand *Lavaux* reçut la lettre de M. *Nève,* pour l'avertir qu'il serait commandé pour l'escorte du Roi, M. *Dauche* venait de sortir du bureau pour aller dans le magasin. *Lavaux* me dit : «Eh bien! tu vois, voilà l'ouverture pour les Chambres, fixée au 27! «Ce n'était pas un billet de garde que *Lavaux* avat reçu ce jour-là; mais un simple avertissement de se tenir prêt. Il y avait en tête : Mes braves camarades, ou mes chers camarades.

*D.* Savez-vous quelles sont les personnes que fréquentait *Lacaze?*

*R.* *Lacaze* allait assez souvent à l'estaminet Duverger, rue Saint-Denis, en face de la rue Saint-Sauveur, et au bal Montesquieu; ces deux endroits étaient ceux qu'il fréquentait le plus.

*D.* Vous avez dit que *Lavaux* vous avait engagé à quitter votre oncle par l'offre de vous faire voyager. Vint-il vous chercher chez votre oncle?

*R.* Non, Monsieur; nous nous trouvâmes au café Jacquet. C'était vers le 15 ou le 17 septembre: je revenais d'acheter un faux-collier chez M. *Liégard; Lavaux* m'emmena et me conduisit jusqu'au café du Carrousel qui est au bas de l'hôtel de Nantes, cette maison qui est isolée sur la place du Carrousel; là, il me fit boire du punch au rhum et du punch au kirsch. Nous avons mangé des biscuits, et *Lavaux* me dit, en m'en donnant un pour le remettre à *Heloïse:* « Ne manque pas de «venir demain; car c'est demain que je signe avec M. *Dauche.*» J'étais un peu en ribotte. *Lavaux* dépensa alors 7 ou 8 fr. à peu près; c'était un samedi soir ou un dimanche soir; je crois plutôt que c'était un samedi. Le maître du café pourra se rappeler que *Lavaux* le fit monter et lui dit que son kirsch ne valait rien; là-dessus, le maître du café apporta deux petits verres de kirsch pour mettre dans le punch et le faire rebrûler. Nous passâmes dans une salle de billard où l'on jouait; alors, nous allâmes dans une autre où l'on ne jouait pas, et dans laquelle nous étions seuls. C'est à ce moment-là que *Lavaux* me fit promettre de quitter mon oncle; même il me dit, au moment où nous nous séparâmes :« Je suis sûr que tu ne viendras pas. » Je lui dis : « Je te «l'ai promis, tu verras que je viendrai;» Il me répondit: «Tu promets sou«vent, et tu ne tiens jamais tes promesses.» Nous sommes restés une

heure et demie ou deux heures ensemble au café, où nous avons fait deux ou trois parties de billard, ce qui nous a occupés à peu près une heure. J'ai quitté *Lavaux* à neuf heures du soir, et j'ai pris la voiture de Chaillot, rue de Rivoli, pour retourner chez mon oncle. On doit trouver mon nom ce jour-là au bureau des voitures; on doit aussi le trouver souvent du 15 au 30 du même mois de septembre.

*D.* Vous avez dit, en commençant, que *Lavaux* était celui de vous qui, lorsque vous alliez au tir ensemble, approchait le plus près du but; il n'a donc pas la vue très-basse?

*R.* Non, Monsieur; il a la vue basse pour lire, parce qu'il sait très-peu lire, surtout l'écriture; mais il y voit d'ailleurs à peu près aussi bien que moi.

*D.* Se servait-il de besicles ou d'un lorgnon pour tirer?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Et cependant il touchait souvent le but?

*R.* Oui, Monsieur; il brisait souvent les poupées.

*D.* Savez-vous quels cabriolets *Lavaux* prenait plus particulièrement pour faire les courses que vous avez dit qu'il faisait tous les jours?

*R.* Il prenait ordinairement un cabriolet de la régie, rue Montmartre, à côté des voitures de M. Mainot, qui tient des diligences pour Rouen, ou rue Mauconseil, près du corps de garde, en face d'une place de cabriolets ordinaires, ou rue du Petit-Lion-Saint-Sauveur; mais je pense plutôt que c'est rue Mauconseil, et qu'il n'y a pas de cabriolets de la régie rue du Petit-Lion. Après cela, il prenait souvent des cabriolets ordinaires. Différentes fois, *Lavaux*, en rentrant, m'a donné de l'argent pour aller payer ses cabriolets, qu'il laissait dans la rue Montorgueil.

*D.* Savez-vous pourquoi *Lavaux* laissait rue Montorgueil les cabriolets avec lesquels il avait fait ses courses, au lieu de se faire conduire jusque chez lui?

*R.* Je l'ignore.

*D.* Savez-vous où allait *Lavaux* dans ses courses?

*R.* Il ne nous rendait pas de comptes. Cependant, je me souviens qu'une fois il est allé à Saint-Denis avec M. *Dauche;* même ils eurent

une discussion avec le cocher du cabriolet qui les avait conduits; et M. *Dauche*, ancien négrier, homme très-violent, se faisait gloire d'avoir jeté ce cocher hors de son cabriolet, en le prenant par la cravatte.

*D*. Avez-vous reconnu *Lavaux* dans l'escorte du Roi?

*R*. Oui, Monsieur; je l'ai vu, mais avant mon crime, au moment où il arrivait dans la cour des Tuileries avec sa compagnie. Il n'était pas sur le premier rang; mais il était le second ou le troisième de son rang; c'était au moment où, revenant de la rue Saint-Honoré, je traversais la cour des Tuileries pour entrer dans le jardin, par le pavillon de l'horloge.

*D*. Mais le jardin des Tuileries n'était-il pas fermé?

*R*. Il ne l'était pas encore à ce moment-là. Je me promenai devant le château, le long des fossés, jusqu'à une heure moins quelques minutes; j'allai alors sur le quai, attendre le passage du Roi.

*D*. Croyez-vous que *Lavaux* vous ait reconnu dans la cour des Tuileries ?

*R*. Je pense que non; j'évitais de me rencontrer avec lui.

*D*. Pour quel motif l'évitiez-vous ?

*R*. Parce que je craignais qu'on ne nous remarquât ensemble, et que, s'il m'avait parlé, ou moi à lui, quelqu'un ne l'eût vu et ne fût venu ensuite en déposer. J'étais alors disposé à ne compromettre personne; je voulais être seul compromis, et je craignais même, s'il m'avait aperçu, qu'on ne le vît me faire un signe. Du reste, je dois dire que, quand je me suis trouvé sur le quai, j'étais tellement préoccupé de mon projet, que j'étais comme hors de moi; je ne voyais rien, et, en allant et venant, je heurtais les gens sans les voir.

*D*. *Lacaze* parlait-il quelquefois politique?

*R*. Nous étions convenus ensemble, *Lavaux*, *Lacaze* et moi, qu'il fallait éviter de parler politique devant le monde et même quand nous étions seuls, afin de ne pas éveiller l'attention.

*D*. Vous avez dit dans un précédent interrogatoire que vous étiez sûr que *Lacaze* dirait la vérité : sur quoi fondez-vous cette opinion?

*R* Sur ce que je suis convaincu que *Lacaze* n'est qu'un instru-

ment comme moi, et que, comme moi, il sentira que, s'il veut se sauver, il faut qu'il dise la vérité. D'ailleurs, il n'a rien fait, depuis le tirage au sort, pour m'entraîner à exécuter le crime, et nous ne nous sommes même revus, depuis sa sortie de chez M. *Barré*, au mois de janvier 1836, que cinq ou six semaines avant son départ pour Auch.

*D*. Eugène *Desenclos* s'occupait-il de politique?

*R*. Dans les premiers jours de décembre dernier, j'étais avec *Eugène;* nous fondions, dans le poêle, de l'étain provenant de vieux ornements de harnais; on mettait le cuivre de côté et on fondait l'étain. M^me^ *Bonnet*, dont le mari est fabricant de sellettes et demeure marché Saint-Jean, survint, et elle demanda ce que c'était. *Eugène* répondit : « Ce que c'est? ce sont des balles pour tuer le Roi. » Je lui dis : « *Eugène,* vous avez tort de parler comme cela; on ne sait pas « ce qui peut arriver. » Je dois dire cependant qu'*Eugène* ne paraissait pas avoir de haine contre le Gouvernement; car, quelquefois, quand on parlait des républicains, il disait qu'il voudrait qu'on les pendît, et parlait plutôt contre que pour.

*D*. Qui est-ce qui parlait des républicains?

*R*. C'était *Lacaze*.

*D*. De quel vase vous serviez-vous pour fondre cet étain dans le poêle ?

*R*. Nous nous servions d'une œillère de harnais en tôle, qu'*Eugène* avait creusée à coups de marteau, en frappant sur une bûche de bois, dans l'atelier où travaille *Michel,* ouvrier à la selle. Cette œillère doit se trouver encore dans le magasin, sous le comptoir : c'est un morceau de tôle carrée qu'on a rendu creux en le battant; il y a de tous les côtés un rebord de dix-huit lignes environ; le morceau entier a cinq pouces de long sur trois pouces et demi de large.

*D*. N'êtes-vous pas allé à Dammartin, avec *Lavaux,* en cabriolet de remise, au mois d'avril 1836?

*R*. Oui, Monsieur; c'était le jour de Pâques. Nous sommes allés avec *Lavaux* chez un oncle à lui, qui demeure, non pas à Dammartin, mais à une lieue environ de Dammartin, sur la droite : je crois me souvenir que le village s'appelle Saint-Marc. Je crois me souve-

nir aussi que *Lavaux* m'a dit plusieurs fois que cet oncle, qui s'appelle *Lavaux* comme lui, si je ne me trompe, lui avait donné de l'argent. Nous étions allés prendre le cabriolet, à quatre heures du matin, chez M. Auguste *Faucon*, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 6. Nous sommes arrivés à Saint-Marc sur les huit ou neuf heures, et nous en sommes repartis le soir. En revenant, nous avons couché en route, au Point-du-Jour. Je sais que, depuis, *Lavaux* est retourné plusieurs fois chez son oncle, avec un nommé *Lyon*, architecte, qui a été aussi commis chez *Lavaux*, du mois de mai au mois d'octobre 1836. Il reste rue des Vinaigriers; on saura le numéro chez M. *Jacquet*. Il y est allé aussi avec un nommé *Louis*, dont je ne sais pas le nom de famille; mais on pourrait le savoir au café *Jacquet*. C'est un commis marchand, voyageant, je crois, pour les nouveautés; il allait même à la Bourse, il sortait souvent avec *Lavaux*; il est grand, brun, grêlé, avec de la barbe sous le menton; je le crois Auvergnat.

*D*. Connaissez-vous, rue de Richelieu, n° 24, un prêteur d'argent, chez lequel *Lavaux* serait allé plusieurs fois?

*R*. Non, Monsieur.

(Dossier Meunier, interrogatoires, pièce 19e.)

## 18.—INTERROGATOIRE subi par MEUNIER devant M. le duc Decazes, Pair de France, délégué par M. le Président de la Cour des Pairs, le 28 février 1837.

*D*. Vous m'avez déclaré que c'était *Lavaux* qui vous avait engagé à quitter votre oncle, et qui vous avait déterminé à le faire. Il prétend, au contraire, n'avoir fait aucune démarche dans ce but.

*R*. C'est si bien lui qui m'a déterminé à quitter mon oncle, que je n'y pensais nullement, lorsque nous nous sommes rencontrés dans le café *Jacquet*, et qu'il m'a emmené dans un autre café, ainsi que je vous l'ai déjà dit.

*D.* Vous portez les cheveux plus longs qu'au moment de votre arrestation; les aviez-vous habituellement de cette longueur?

*R.* Depuis cinq ou six mois, je portais les cheveux très-courts; je me les faisais couper toutes les trois semaines environ, et je me les étais fait couper le 25 décembre.

*D.* Pour quel motif vous étiez-vous fait couper les cheveux le 25 décembre?

*R.* Je les portais habituellement courts; mais le 25 décembre je me les suis fait couper, dans la crainte d'être saisi par les cheveux, parce que je suis très-sensible de la tête.

*D.* Qui est-ce qui vous avait donné le conseil de démarquer votre linge?

*R.* C'est *Lavaux.* Un jour, nous étions ensemble à l'estaminet de Paris, en face des Variétés, en sortant de ce théâtre, où nous avions vu, je crois, un ou deux actes seulement : c'était dans le mois d'octobre. *Lavaux* me dit : «Eh bien! quand feras-tu l'affaire?» Je lui répondis : «Il n'y a pas de temps de perdu : ce sera pour le jour de l'ouverture des Chambres.» Alors il me donna le conseil de démarquer mon linge, pour n'être pas reconnu.

*D.* Vous rappelez-vous ses propres paroles?

*R.* Oui, Monsieur. Il me dit : «Il faudra que tu t'arranges pour démarquer ton linge.» Nous étions seuls à ce moment-là, assis à une table devant la boutique, sur le boulevard.

*D.* Quelle heure était-il à peu près?

*R.* On avait joué les deux premiers actes d'une pièce qu'on appelle *Kean;* il était huit heures et demie à peu près.

*D.* *Lavaux* ne vous a-t-il pas rappelé, d'autres fois, l'engagement que vous aviez pris?

*R.* Dans les trois mois qui ont précédé l'affaire, il m'en a parlé cinq ou six fois, y compris la fois que je viens de vous dire. Lorsqu'il m'en parla pour la première fois, me disant que je n'étais pas de parole, je lui répondis : «Ne t'inquiète pas; puisque je l'ai promis, je

le ferai. » La seconde fois, il me fit la même observation; je lui répondis : « Sois tranquille, je le ferai plus tôt que tu ne le penses. » Une autre fois, qu'il m'en parlait encore étant dans son lit, comme je vis M. *Dauche* entrer, je lui répondis : « Tu m'ennuies, laisse-moi tranquille. »

*D*. Quel prétexte prîtes-vous pour sortir de chez *Lavaux*, après qu'il vous eut donné connaissance de l'avertissement qu'il avait reçu de se tenir prêt pour escorter le Roi le 27?

*R*. Un jour, M. *Masson* me dit que je m'étais mal conduit à l'égard de *Lavaux* pendant que j'étais chez mon oncle; que je lui avais dit différentes choses que je n'aurais pas dû lui dire. Je lui répondis que si je pensais que *Lavaux* eût la même opinion, je ne voudrais pas rester chez lui. Sur ces entrefaites, *Lavaux* rentra et me reprocha de n'avoir pas pris d'information sur une personne à laquelle j'avais vendu un harnais. Je lui répondis que je n'avais pas eu le temps de sortir, attendu qu'il était, lui, toujours dehors; et là-dessus je quittai la maison.

*D*. Mais cette querelle était-elle un prétexte ou une véritable brouillerie?

*R*. Oh! moi, je n'avais rien à démêler avec *Masson;* mais avec *Lavaux* ce n'était absolument qu'un prétexte : et pour ne pas avoir ensemble d'explications devant le monde, j'ai soigneusement évité de le voir, excepté le vendredi qui a précédé l'attentat, et où il m'a fait descendre de ma chambre pour parler à un commettant qui se trouvait là.

*D*. Étiez-vous convenu avec *Lavaux* que ce serait avec son pistolet que vous commettriez le crime?

*R*. Non, Monsieur; nous n'étions pas convenus ensemble de cela.

*D*. Aviez-vous parlé ensemble de l'arme dont vous vous serviriez?

*R*. Non Monsieur: et si *Lavaux* avait su que je devais me servir de son pistolet, il m'en aurait sans doute empêché, dans la crainte que cela ne le compromît. Il était persuadé que je saurais bien me procurer des armes lorsque le moment serait venu. Je me suis bien gardé de lui dire que je prendrais son pistolet; et j'étais si peu disposé à le faire, que quand, au mois de juin, je suis allé sur la route de

Neuilly pour tuer le Roi, j'avais un couteau de sellier que j'avais pris dans l'atelier.

*D.* *Lavaux* a-t-il su la tentative que vous aviez faite à cette époque?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* *Lavaux* ne vous a-t-il pas donné une fois une lettre de recommandation pour vous introduire dans une maison de filles tenue par la femme *Leroux?*

*R.* Ce n'est pas à moi, mais à l'un de ses cousins, qui est de Saint-Marc, près Dammartin, que cette lettre a été donnée.

*D.* Ne savez-vous pas que *Foultier,* chez lequel vous avez couché plusieurs fois, avait des sentiments républicains très-exaltés, et qu'il appartenait aux sociétés secrètes ?

*R.* Non, Monsieur ; c'était un ami intime de *Lacaze;* mais jamais nous n'avons parlé politique ensemble, et je n'ai jamais su quelles étaient ses opinions.

*D.* Il est établi que *Lavaux* conduisait des filles coucher dans la maison *Jacquet*, où vous aviez vous-même une chambre. N'était-ce pas dans votre chambre qu'il les menait?

*R.* Non, Monsieur. Très-souvent *Lavaux* amenait des filles coucher dans la maison; mais c'était dans une chambre que M^me^ *Jacquet* lui louait exprès, quarante sous par nuit.

(Dossier Meunier, interrogatoires, pièce 20.^e^)

## 19. — INTERROGATOIRE subi par MEUNIER devant M. le baron Pasquier, Président de la Cour des Pairs, le 2 mars 1837.

*D.* Vous avez dit dans votre dernier interrogatoire que *Lavaux* vous avait donné le conseil de démarquer votre linge?

*R.* Oui, Monsieur; cela est vrai.

*D.* *Lavaux* vous a-t-il dit comment il fallait vous y prendre pour cette opération?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Comment l'avez-vous fait?

*R.* J'ai coupé le linge et enlevé le morceau avec un canif à l'endroit où se trouvait le chiffre; ce canif a dû être trouvé chez moi.

*D.* Quel motif *Lavaux* vous donna-t-il pour vous engager à démarquer votre linge?

*R.* Il me dit que c'était pour n'être pas reconnu: il pensait sans doute, comme je le pensais moi-même, que je serais tué sur la place, et que mon linge étant démarqué, il serait plus difficile de savoir qui j'étais.

*D.* *Lavaux,* ce jour-là, ne vous rappela-t-il pas avec insistance l'engagement que vous aviez pris?

*R.* Oui, Monsieur. Je l'ai déjà déclaré: nous étions avec deux autres personnes au spectacle, M. *Bardel,* tailleur, qui demeure chez M^me^ *Jacquet,* et un autre individu qui reste aussi chez M^me^ *Jacquet,* qui couchait à cette époque là dans la chambre de *Legendre,* et qui fait la place pour les peignes métalliques. *Lavaux* dit que le spectacle l'ennuyait, et nous sortîmes seuls après le second acte de *Kean,* laissant là les deux personnes avec lesquelles nous étions. Nous entrâmes à l'estaminet de Paris; c'est là qu'eut lieu la conversation dont j'ai déjà parlé, et que je promis à *Lavaux* que l'affaire aurait lieu le jour de l'ouverture des Chambres. En sortant du café, *Lavaux* me conduisit rue de Cléry, n° 52, et là il prit une femme qu'il emmena chez M^me^ *Jacquet.*

*D.* Avez-vous su si *Lavaux* avait dit à sa fiancée que vous aviez tiré ensemble au sort?

*R.* Non, Monsieur; je n'ai jamais su cela.

*D.* N'aviez-vous pas quelque moyen, quelque signe d'intelligence dont vous vous seriez servi, lorsque vous avez été confronté avec *Lavaux* et *Lacaze,* pour les avertir que vous n'aviez fait aucune déclaration à leur charge? J'ai cru m'apercevoir de quelque chose de semblable.

*R.* Effectivement, Monsieur: vous devez vous rappeler que,

quand vous nous avez confrontés, j'ai pris la parole sur *Lavaux*, de peur qu'il ne s'embrouillât en parlant; j'ai agi de même avec *Lacaze*. Vous m'avez même interrompu dans ces deux circonstances, en me disant d'attendre, pour parler, que je fusse interrogé.

*D*. Ainsi, pour résumer ce qu'il y a de plus important dans vos deux derniers interrogatoires, c'est en sortant du théâtre des Variétés, et dans l'estaminet de Paris, que *Lavaux* vous aurait plus particulièrement sommé de tenir vos engagements?

*R*. Oui, Monsieur; depuis que j'étais rentré chez lui, il m'en a parlé ce jour-là pour la première fois.

*D*. Alors vous lui auriez dit que vous accompliriez votre promesse le jour de l'ouverture des Chambres?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. Le même jour, *Lavaux* vous aurait conseillé de démarquer votre linge?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. Enfin, lorsqu'il reçut l'avertissement pour le service de la garde nationale du 27 décembre, il vous aurait dit: *Tu vois que l'ouverture pour les Chambres est fixée au 27?*

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. Lorsque vous avez dit, le jour de votre attentat, au moment où l'on vous conduisait à la Conciergerie, que vous étiez le n° 2, à quoi faisiez-vous allusion?

*R*. En arrivant près du Pont-Neuf, l'un des gardes municipaux me dit : Vous êtes donc quarante qui voulez tuer le Roi? — Je répondis, oui. — Vous êtes le n° 2? — Je répondis encore, oui, sans savoir pourquoi j'ai dit cela. J'étais tellement troublé dans ma malheureuse position, après ce que j'avais fait, que j'étais absolument hors d'état de calculer la portée de mes paroles.

*D*. Ainsi, vous ne faisiez pas allusion au crime d'*Alibaud*, en pensant que vous aviez attenté aux jours du Roi après lui?

*R*. Non, Monsieur.

*D*. Vous avez dit que *Lavaux* ne savait pas que vous deviez vous servir de son pistolet: il est étonnant que *Lavaux*, qui vous poussait

à commettre un crime, ne se soit pas informé si vous aviez quelque moyen de le commettre?

*R.* Ainsi que je l'ai déjà déclaré, *Lavaux* pensait bien que je saurais me procurer des armes, et il n'aurait pas voulu que je me servisse de ses pistolets, de peur que cela ne le compromît. Il est bien étonnant, du reste, que ces pistolets se soient trouvés en la possession de *Lavaux;* car ils étaient chez mon oncle, rue des Buttes-Saint-Chaumont, au commencement de l'année dernière. Je les ai même déchargés vers cette époque, par ordre de mon oncle.

*D.* Vous souvenez-vous d'avoir connu un nommé *Grignon,* Belge d'origine, qui demeurait rue Saint-Pierre-Montmartre?

*R.* Je l'ai peut-être connu; mais je ne pourrais rien vous dire à cet égard.

*D.* Avez-vous connu un nommé *Fabre,* marchand de gravures?

*R.* Non, Monsieur.

Nous avons représenté un canif en bois noir, à coulisse, qui fait partie des pièces saisies à son domicile, et nous lui avons demandé s'il le reconnaissait.

L'inculpé a répondu: Oui, Monsieur; c'est bien là le canif dont je me suis servi pour démarquer mon linge.

(Dossier Meunier, interrogatoires, pièce 21<sup></sup>.)

## 20.—Interrogatoire subi par Meunier devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs, le 5 mars 1837.

*D.* Dans votre dernier interrogatoire, vous avez désigné comme étant avec vous au théâtre des Variétés, le jour où *Lavaux* vous somma plus positivement de tenir l'engagement que le sort vous avait imposé, le sieur *Bardel* et une autre personne qui demeure aussi chez M. *Jacquet.* Le sieur *Bardel* a été appelé, et il déclare n'être point allé aux Variétés.

*R.* En effet, depuis que j'ai été interrogé, j'ai recherché dans ma mémoire quelles étaient les personnes avec lesquelles nous étions au spectacle ce jour-là, *Lavaux* et moi. L'une d'elle est M. *Mallet,* qui reste du côté de la rue de Vaugirard : on aura son adresse exacte chez M. *Jacquet;* c'est une des personnes qui a servi de témoin à *Lavaux,* quand il a fait ses sommations respectueuses. Il est très-gros, et même, le jour où nous sommes allés au spectacle ensemble, *Lavaux* le poussait par derrière, et moi je le tirais en avant, parce qu'il y avait beaucoup de monde dans le parterre : l'autre personne est bien celle que j'ai désignée l'autre jour.

*D.* Vous avez dit que, le samedi 24 décembre, vous aviez eu envie de vous empoisonner, pour éviter, par un suicide, de commettre votre attentat : avez-vous fait quelque tentative pour réaliser votre projet? Êtes-vous allé dans quelque boutique pour vous procurer du poison?

*R.* Non, Monsieur; je suis sorti, et dans le faubourg Saint-Martin j'ai rencontré *Girard;* nous avons passé la journée ensemble, et je n'ai plus pensé à rien.

*D.* Comment, avec un pareil effroi du crime que vous alliez commettre, avez-vous pu y persister?

*R.* Je ne pourrais vous le dire : c'était plus fort que moi; il semblait que quelque chose m'y poussait malgré moi; et puis, à vous parler franchement, étourdi au point où j'étais, et arrivé si près du but, je ne croyais presque plus commettre un crime.

*D.* Cet effroi, qui vous porta un moment à la pensée de vous empoisonner, n'en aviez-vous rien dit à *Lavaux?*

*R.* Non, Monsieur : dans les derniers jours qui ont précédé mon crime, j'ai à peine entrevu *Lavaux,* et jamais seul.

*D.* Dans quel but croyez-vous que *Lavaux* se proposait de faire assassiner le Roi?

*R.* Peut-être y avait-il quelques personnes en dessous de lui qui le portaient à le faire, parce qu'il espérait en tirer de l'argent; mais je ne pourrais rien préciser à cet égard. Quant à moi, je me croyais tout à fait engagé depuis que j'avais été désigné par le sort.

*D*. Vous venez de parler d'argent; il n'en avait pas beaucoup : lui avez-vous entendu exprimer l'espérance positive d'en avoir ?

*R*. Il est bien vrai que *Lavaux* n'avait pas beaucoup d'argent ; mais je lui ai souvent entendu dire que quelqu'un devait lui en prêter. Il disait souvent : J'aurai de l'argent bientôt.

*D*. En vous dévouant, comme vous le faisiez, vous ne pouviez pas douter que vous ne fussiez l'instrument d'hommes plus importants que *Lavaux* et *Lacaze* ?

*R*. Ce qui me faisait supposer que *Lavaux* pouvait bien être en rapport avec quelqu'un, c'étaient les longues absences qu'il faisait de la maison; mais je ne pourrais préciser quelles sont les pensées que j'ai eues au sujet de mon crime avant de le commettre, car mes idées étaient troublées. Je me rappelle seulement que j'ai souvent pensé que la mort pourrait être la conséquence de ce que je voulais faire. Je vous parlais, tout à l'heure, de M. *Mallet* : *Lavaux* allait souvent coucher chez lui, et ils sortaient souvent tous les deux ; dans la nuit de Noël, ils ont fait, je crois, le réveillon ensemble.

*D*. D'après tout ce que vous venez de dire, *Lavaux* était très-négligent pour ses affaires commerciales ?

*R*. Il était tellement négligent, qu'il ne signait presque jamais ses lettres ; c'était M. *Dauche* ou moi qui les signions. Souvent les marchandises étaient expédiées, les factures ne partaient que quelques jours après; d'autres fois, des marchandises toutes prêtes attendaient, pour partir, soit du cuir, soit toute autre chose qu'il était chargé d'acheter lui-même.

*D*. En vous parlant d'assassiner le Roi, vous a-t-il parlé quelquefois du gouvernement qu'il faudrait substituer au gouvernement du Roi ?

*R*. Nous agissions tous deux pour la république, et nous étions bien d'accord là-dessus : après cela, je ne sais pas s'il n'avait pas en dessous d'autres sentiments.

*D*. Vous avez dit que *Lavaux* vous avait engagé à quitter votre oncle, en vous promettant de vous faire voyager. Est-ce que ce manque de parole ne vous a pas causé beaucoup d'étonnement ?

*R*. Au contraire, Monsieur, cela m'a beaucoup étonné ; mais je

n'ai pas osé, à ce moment-là, retourner chez mon oncle, quelque envie que j'en aie eu, parce que ma mère était fâchée contre moi; le temps s'est passé comme cela, *Lavaux* me remettait de jour en jour, et c'est très-peu de temps après qu'il m'eut dit qu'il ne pouvait me faire voyager, qu'a eu lieu la scène de l'estaminet de Paris, dont je vous ai parlé. A ce sujet, je me rappelle que M. *Geoffroy*, menuisier, rue Montmartre, n° 26, est venu chez mon oncle, quinze jours avant ma sortie, me proposer, de la part de *Lavaux*, d'entrer chez lui; je le refusai, en lui disant que cela me brouillerait avec mon oncle. Le même M. *Geoffroy* pourra vous dire, que quelques jours après que je fus entré chez *Lavaux*, il me raconta que celui-ci lui avait dit qu'il ne me ferait pas voyager, qu'il m'avait fait cette promesse pour m'attirer chez lui, mais qu'il n'avait jamais songé à la réaliser. Permettez-vous que, pendant que j'y pense, je vous dise une autre chose? M. *Grisier*, qui a déposé m'avoir ôté un pistolet des mains, au mois d'avril 1834, a déposé faussement, car je n'avais pas de pistolet. C'est un grand ami de *Lavaux*; dans les derniers temps, il venait très-souvent dîner chez lui; *Lavaux* me dit un jour que *Grisier* lui avait raconté qu'il avait trouvé un secret pour de la poudre.

*D*. Lorsque vous avez vu que *Lavaux* ne tenait pas sa promesse, est-ce que vous n'avez pas imaginé que cette promesse était un piége qu'il vous avait tendu pour vous attirer chez lui et vous forcer à commettre le crime auquel vous vous étiez engagé?

*R*. Non, Monsieur; je n'ai pas imaginé cela, à ce moment-là.

*D*. N'avez-vous jamais entendu *Lavaux* prononcer les noms de quelques-unes des personnes plus importantes avec lesquelles il aurait pu être en relation?

*R*. Non, Monsieur; mais, du reste, il y a une bonne raison pour cela: jamais *Lavaux* n'était dix minutes de suite à la maison. Il allait et venait, et jamais, ou presque jamais, je ne le voyais seul. Quand il rentrait, il était presque toujours avec quelqu'un, tantôt l'un, tantôt l'autre; gens que je ne connaissais pas, et il avait presque tous les jours du monde à dîner.

*D*. Puisqu'il avait souvent du monde à dîner, il devait faire une dépense assez forte: la payait-il exactement?

*R.* Non, Monsieur, pas exactement : c'était la bonne, celle qu'on appelait *Marie*, qui avançait l'argent ; la dépense, pour la table, montait de trois à quatre cents francs par mois, non compris le vin. *Lavaux* dînait aussi très-souvent en ville.

*D.* Il y a un fait qui n'a pas été suffisamment éclairci ; c'est celui de ce déjeuner que vous auriez fait le dimanche 25 décembre, et dans lequel il aurait été mangé dix-sept douzaines d'huîtres.

*R.* Je ne pourrais vous dire si j'ai parlé de cela chez Mme *Flée*; mais si je l'ai dit, ç'a été pure forfanterie de ma part, car ce déjeuner n'a pas eu lieu. Je persiste, du reste, dans les explications que j'ai données sur l'emploi de mon temps dans cette matinée : seulement je ne sais pas si je vous ai dit que, ce jour-là, vers onze heures, j'avais bu, avec *Lavaux*, M. *Dauche* et d'autres personnes, deux petits verres près du comptoir de Mme *Jacquet*.

*D.* La lettre que vous avez écrite à Auch, à *Lacaze*, et qui commence par ces mots : *Jamais je ne changerai*, n'avait-elle pas pour but de lui faire savoir que vous persistiez dans votre résolution d'attenter aux jours du Roi ?

*R.* Non, Monsieur ; elle se rapportait uniquement aux parties de plaisir que j'avais faites ; elle signifiait que, sous ce rapport, je serais toujours le même.

*D.* Ce *Lacaze*, qui vous a fait tirer au sort, qui vous a dit après le tirage : *Eh bien ! nous verrons*, n'était-il pas plus initié que vous encore, si cela est possible, dans les projets de *Lavaux* ?

*R.* Je ne pourrais vous le dire ; mais il est bien certain, j'en suis assuré maintenant, que quand je dis que, puisque le sort m'avait désigné, je ferais le coup, *Lacaze* dit : *Eh bien ! nous verrons*.

*D.* Vivant comme vous le faisiez dans l'intimité de *Lacaze*, allant chez sa maîtresse et sortant souvent avec lui, vous devriez connaître ses relations, et les noms des personnes qui lui ont inspiré les opinions qu'il professe ?

*R.* Je ne suis allé que deux ou trois fois au plus chez Mme *Flée*, et je sortais peu avec *Lacaze*, parce qu'il va très-souvent au bal Montesquieu, où je ne vais jamais.

*D.* N'avez-vous jamais connu un nommé *Chevet* ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Avez-vous su quelles étaient les opinions politiques du sieur *Grisier?*

*R.* Il était républicain, car *Lavaux* m'a dit plusieurs fois que, s'il y avait quelque chose, *Grisier* et *Dupont* (le marchand de vin de la rue Meslée) se battraient ferme.

(Dossier Meunier, interrogatoires, pièce 22[e].)

## 21. — INTERROGATOIRE subi par MEUNIER devant M. le baron Pasquier Président de la Cour des Pairs, le 14 mars 1837.

*D.* Vous avez expliqué comment vous avez pris le pistolet de *Lavaux*, mais vous n'avez pas expliqué comment vous vous étiez procuré la poudre et les capsules.

*R.* La poudre était chez *Lavaux*. Quant aux capsules, j'en avais acheté une boîte chez M. *Lavoipierre*, quincaillier, rue Montmartre, en face de la rue de la Jussienne. Deux capsules seulement ont été prises sur la boîte, que j'ai achetée vingt sous le jour même de l'attentat, dans la matinée. Je connaissais depuis longtemps M. *Lavoipierre*, pour lui avoir acheté souvent différents objets.

*D.* Aviez-vous quelquefois fait avec *Lavaux* des acquisitions de cette nature.

*R.* Non, Monsieur, jamais. Vers le milieu de septembre, j'avais acheté une certaine quantité de poudre, pour chasser; il m'en restait une poudrière pleine. Un jour M. *Louis* me pria de lui prêter cette poudrière, et il ne me l'a jamais rendue. Quant à l'autre poudre, je l'avais prise chez *Lavaux*.

*D.* Il y a un voyage à Versailles dont il a été question et qui n'a jamais été bien éclairci. Pouvez-vous donner à cet égard quelques renseignements?

*R.* Je sais seulement que *Lavaux* est allé à Versailles, vers le mois d'octobre dernier, avec M[me] *Jacquet* et une ou deux autres per-

sommes [illegible] qui [illegible] à Versailles [illegible]

*D.* Avez-vous accompagné [illegible]

*R.* Oui, Monsieur. [illegible] il a été question d'aller à Versailles [illegible] excepté moi [illegible] magasin. La [illegible] à Versailles. [illegible] de dire que [illegible] journée avec *Lavaux* [illegible] rentrés que le [illegible] sur ce que *Lavaux* [illegible] rentrerons [illegible] rentrerons pas encore. *Lavaux* [illegible] cela, et la [illegible]

*D.* Vous souvenez-vous [illegible] au café de la rue de [illegible] kirsch [illegible] roussel [illegible] pour [illegible]

*R.* C'est [illegible] sur la voiture de M. [illegible] ne marche plus [illegible] de la rue de [illegible]

*D.* Vous rappelez-vous précisément [illegible] *Lavaux* au [illegible]

*R.* C'est [illegible] d'octobre.

*D.* [illegible]

*R.* Oui, Monsieur [illegible] nières sommations [illegible]

*D.* Ce jour-là, lorsque vous êtes allé avec *Lavaux* à [illegible] de Paris, étiez-vous seul?

*R.* Après le premier acte, nous y sommes allés avec les deux autres personnes; mais un peu avant la fin du second acte, nous y sommes retournés, *Lavaux* et moi, et nous étions seuls.

*D*. Dans cette première sortie que vous avez faite avec les deux autres personnes, vous souvenez-vous que l'une d'elles ait remis à *Lavaux* l'adresse de la maison de prostitution de la rue de Cléry, n° 52?

*R*. Non, Monsieur; on ne lui a rien remis du tout : *Lavaux* savait cette adresse, puisqu'il y était déjà allé avec M. *Lelion*.

*D*. Les deux personnes que vous avez désignées comme étant avec vous ce jour-là au spectacle, sont bien les sieurs *Mathey* et *Mallet?*

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. Il semblerait cependant qu'il y avait une cinquième personne, qui serait restée jusqu'à la fin?

*R*. Je croyais bien que nous n'étions que quatre. Cependant je me rappelle très-bien maintenant que M. *Lamy* père y était; peut-être étions-nous cinq : si M. *Mallet* y était, nous étions bien réellement cinq

*D*. *Lacaze* allait quelquefois à l'église française?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*L'y avez-vous accompagné quelquefois?

*R*. Une fois seulement.

*D*. Vous rappelez-vous quelles personnes vous y avez vues?

*R*. Nous avons vu deux demoiselles que nous ne connaissions pas et avec lesquelles nous avons causé.

*D*. Dans vos premiers interrogatoires, je vous ai parlé des sociétés secrètes; vous avez déclaré que vous n'en faisiez pas partie : persistez-vous dans cette déclaration?

*R*. Oui, Monsieur : la seule chose sur laquelle je n'ai pas dit la vérité, c'est en ce qui concernait *Lavaux* et *Lacaze*, que je ne voulais pas compromettre; mais pour tout le reste j'ai toujours dit la vérité.

*D*. Est-il à votre connaissance que *Lavaux* ait fait partie de quelque société secrète?

*R*. Non, Monsieur; depuis 1834 il n'y a guère eu, je pense, de sociétés secrètes.

*D*. Avez-vous su si *Lavaux* avait fait partie de quelqu'une de ces sociétés avant 1834?

*R*. Non, Monsieur : c'est vers cette époque-là seulement que j'ai commencé à le connaître.

*D*. Lorsque vous avez eu tiré sur le Roi, *Lavaux* s'est approché de vous, puisqu'il a vu qu'on vous serrait fortement par le col et que vous aviez la figure toute bleue ? l'avez-vous vu à ce moment-là ?

*R*. Non, Monsieur; mais lui, puisqu'il s'est approché de moi, il a dû me reconnaître.

*D*. Lorsque le tirage au sort, qui est malheureusement tombé sur vous, a eu lieu, il a dû se passer et se dire entre vous quelque chose de remarquable; car on n'arrive pas à un tel acte sans préparation?

*R*. Nous avons parlé entre nous de *Pepin*, de *Fieschi*, de *Morey*, qui étaient alors détenus, et aussi de ceux qui avaient déjà été condamnés; et nous avons dit qu'il n'y avait qu'un moyen de les délivrer : c'était de tuer le Roi.

*D*. Vous souvenez-vous d'avoir connu un nommé *Grison?*

*R*. Je ne me rappelle pas ce nom-là.

(Dossier Meunier, interrogatoires, pièce 23e.)

## 22. — Interrogatoire subi par Meunier, devant M. le baron Pasquier, Président de la Cour des Pairs, le 24 mars 1837.

(Suivi des confrontations de Meunier avec Lavaux et Lacaze.)

*D*. On vous a présenté avant-hier un individu : l'avez-vous reconnu ?

*R*. Non, Monsieur; comment s'appelle-t-il?

*D*. *Grison*.

*R*. Je ne connais pas ce nom.

*D*. Ne vous êtes-vous pas trouvé sur la place de l'École de médecine, le jour du convoi de *Canlay*?

*R*. Jamais je ne me suis trouvé en ce lieu pour aucun enterrement.

D. Ne vous souvenez-vous pas le même jour de vous être promené dans la grande allée du Jardin des Plantes?

*R*. Non, Monsieur; je suis allé une fois au Jardin des Plantes, le matin même du jour où je suis sorti de chez *Lavaux*.

*D*. Ne vous souvenez-vous pas d'y être allé le 31 août?

*R*. J'ai pu y aller aussi vers cette époque-là, en me rendant rue de l'Oursine; mais il était tout au plus sept heures du matin.

*D*. Lorsque vous avez été excité par *Lavaux* à tirer au sort pour savoir qui de vous, de lui ou de *Lacaze* tuerait le Roi; lorsque, plus tard, *Lavaux* vous a poussé à tenir le funeste engagement qui était résulté de ce tirage, vous avez dû penser que *Lavaux* avait, pour agir ainsi, de bien puissants motifs, et qu'il fallait qu'il eût pris lui-même quelques engagements fort coupables. Dites ce que vous avez su ou pensé à cet égard ?

*R*. A cette époque-là, je ne songeais à rien; je ne pensais même pas à moi. Ma seule pensée, à vrai dire, était que je succomberais.

*D*. Pendant le long intervalle qui s'était écoulé entre le tirage au sort et l'exécution de votre attentat, il est dificile de croire que vous n'ayez pas réfléchi sur la conduite de *Lavaux* à votre égard. Rien ne vous a-t-il donc fait connaître quels étaient les instigateurs qui le faisaient plus positivement agir?

*R*. Pour les instigateurs, *Lavaux* n'était presque jamais à la maison : à peine avions-nous le temps de causer ensemble. Quant à moi, je pensais que je devais faire la chose, parce que j'étais tombé au sort. Ce qui m'a fait penser que *Lavaux* avait des instigateurs, c'est la conduite qu'il a tenue à mon égard.

Et à l'instant, nous avons fait amener dans notre cabinet le nommé *Lavaux* que nous avons interpellé ainsi qu'il suit, en lui montrant *Meunier* :

*D*. Connaissez-vous la personne ici présente?

*R*. Oui, Monsieur; c'est *Meunier*.

*D.* A *Meunier* : Reconnaissez-vous l'individu ici présent?

*R.* Oui, Monsieur; c'est *Lavaux*.

*D.* Vous avez déclaré qu'il y a environ quinze mois, étant avec *Lavaux* et *Lacaze* chez le sieur *Barré*, à côté du poêle, occupés à faire l'inventaire de fin d'année, l'idée vint à l'un de vous de tirer au sort à qui tuerait le Roi; que cette idée n'est pas venue de vous, mais que le tirage a eu lieu, et que c'est vous qui êtes tombé; que vous avez dit alors : « C'est donc moi qui dois faire le coup!... » Persistez-vous dans cette déclaration?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* A *Lavaux* : Vous venez d'entendre la déclaration de *Meunier* : qu'avez-vous à dire?

*R.* Cela n'est pas. Vous pouvez demander à *Meunier* si jamais je lui ai rien dit concernant le Roi. Quel aurait été mon but?

*Meunier* dit : Quel a été le mien? Il est si vrai que nous avons tiré au sort, que c'est toi qui a tiré le dernier.

*Lavaux* reprend : Je n'ai jamais fait de tirage, ainsi je n'ai pu tirer le dernier.

*D.* A *Meunier :* Vous avez déclaré que ce tirage a eu lieu en mettant trois morceaux de papier dans un chapeau; que dans l'un de ces papiers était une boulette de pain ou autre chose, qu'il n'y avait rien dans les deux autres; que vous étiez convenus que celui qui trouverait le morceau de papier dans lequel il y avait quelque chose tuerait le Roi, et que c'est vous qui avez mis le premier la main dans le chapeau. Persistez-vous dans cette déclaration ?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* A *Lavaux :* Qu'avez-vous à dire?

*R.* J'ai à dire que cela est faux ; je n'ai pas eu connaissance de cela.

*D.* A *Meunier :* Vous avez déclaré que c'est après avoir parlé tous trois des détenus politiques, et avoir dit souvent qu'il était bien malheureux qu'ils fussent en prison, notamment *Pépin, Fieschi* et *Morey,* et que peut-être, si on tuait le Roi, ce serait un moyen de les en faire sortir; après avoir témoigné à diverses reprises combien il serait à désirer que le Roi fût tué, que vous vous êtes déterminés à une telle action. Persistez-vous dans cette déclaration?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* A *Lavaux :* Qu'avez-vous à dire?

*R.* J'ai à dire que ce que dit *Meunier* est faux. Car à l'époque où l'affaire de *Pépin*, de *Fieschi* et de *Morey* s'est faite, *Meunier* n'était pas chez M. *Barré;* il était imprimeur. Ainsi, nous n'avons pas pu avoir ensemble une semblable conversation.

*D.* Je vous fais remarquer qu'il ne s'agit pas dans la déclaration de *Meunier* de l'époque à laquelle *Fieschi* a commis son attentat, mais du temps pendant lequel il est resté en prison après l'avoir commis; ce qui a été assez long, et durait encore au mois de décembre 1835.

*R.* J'ai à répondre que jamais je n'ai tenu aucun mot de politique avec *Meunier*, ni avec d'autres. Quand nous sortions ensemble, nous ne nous amusions pas à parler de politique; je ne m'occupais que des affaires de la maison.

*D.* A *Meunier :* Vous avez déclaré que vous étiez convenus, avec *Lavaux* et *Lacaze*, de ne jamais parler politique devant le monde, de peur d'éveiller l'attention, et qu'il fallait même éviter d'en parler entre vous. Persistez-vous dans cette déclaration?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* A *Lavaux :* Qu'avez-vous à dire?

*R.* J'ai à dire que cela est faux. Conçoit-on qu'un homme qui a déjà fait un crime veuille en faire un autre en accusant un innocent. —S'adressant à *Meunier :* Les complices se découvriront un jour, et l'on verra bien que je ne suis pour rien dans tout cela.

*Meunier* dit : Tant pis pour toi, s'ils se découvrent.

*D.* A *Lavaux :* Vous croyez donc que *Meunier* a des complices?

*R.* Oui, Monsieur; parce qu'on ne peut pas faire un coup comme cela tout seul. Dans les derniers temps que *Meunier* était chez moi, il sortait souvent; même une fois il m'a demandé dix francs, parce que c'était la fête de sa grand'mère. Il est sorti sous prétexte d'aller chez elle, et il n'y a pas mis les pieds. Une autre fois, un dimanche, il est encore sorti et il n'est rentré que le lendemain.

*D.* A *Meunier :* Qu'avez-vous à dire là-dessus?

*R.* C'est cinq et non dix francs que *Lavaux* m'a donnés le jour de la fête de ma grand'mère; c'était le 25 novembre. Si, ce jour-là, je ne suis pas allé chez elle, c'est que j'ai passé ma soirée au théâtre et au café des Folies-Dramatiques, où j'ai fait plusieurs parties de billard. Quant à l'autre fois, je suis allé chercher *Esther* chez lui vers dix heures du matin, et nous avons passé toute la journée ensemble. Nous avons déjeuné et dîné chez un marchand de vins de la rue de Bondy, près d'un roulage : *Amédée* ou tout autre commis de la maison pourrait attester le fait. C'était au commencement de décembre.

*D.* A *Lavaux :* Puisque vous croyez que *Meunier* a d'autres complices que ceux qu'il déclare, savez-vous quels peuvent être ces complices?

*R.* Non, Monsieur; mais je persiste à penser qu'on ne peut faire un coup comme celui qu'il a fait sans avoir quelqu'un avec soi.

*D.* A *Meunier :* A quelle époque précise êtes-vous rentré chez *Lavaux ?*

*R.* Le 15 septembre.

*Lavaux* dit : C'est le 18.

*D.* A *Meunier :* Vous avez déclaré que *Lavaux* avait fait plusieurs démarches pour vous engager à quitter votre oncle et à rentrer chez lui?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* A *Lavaux :* Qu'avez-vous à dire?

*R.* Quand *Meunier* est rentré chez moi, il y avait quatre mois que je ne l'avais vu.

*Meunier* dit : Je prie M. le Président de demander à *Lavaux* si ce n'est pas lui qui a chargé M. *Geffroy* de venir chez mon oncle, pour m'engager à rentrer chez lui, quinze jours au moins avant l'époque à laquelle j'y suis rentré.

*D.* A *Lavaux :* Qu'avez-vous à dire?

*R.* *Geffroy* me parlait de *Meunier,* du mal qu'il avait chez M. *Barré,* du désir qu'il aurait de rentrer chez moi; il me disait que

*Meunier* avait un trou au pied, qu'il ne pouvait marcher, que la place qu'il avait chez son oncle n'était pas une place pour lui, et que je devrais le prendre chez moi. Je répondis que, s'il voulait venir, il savait où était la maison, mais que je n'irais pas le chercher. *Geffroy* me dit alors que *Meunier* ne voulait pas venir de lui-même, et les choses en sont restées là.

*Meunier* dit : M. *Geffroy* est venu chez mon oncle, me proposer de la part de *Lavaux*, de rentrer chez lui.

*D*. A *Meunier :* Vous avez déclaré que *Geffroy* vous avait dit, plus tard, que si *Lavaux* vous avait promis de vous faire voyager, c'était pour vous attirer chez lui ; mais qu'il tenait de *Lavaux* lui-même que celui-ci n'avait jamais eu l'intention d'accomplir cette promesse. Persistez-vous dans cette déclaration ?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. A *Lavaux :* Qu'avez-vous à dire ?

*R*. M. *Geffroy* me dit un jour que M. *Barré* disait que j'avais tort de vouloir faire voyager *Meunier*, qu'il n'y entendait rien, et qu'il ne ferait que me ronger. Ensuite, je n'avais pas d'argent pour le faire voyager. Enfin, *Lacaze* m'a quitté, et il a bien fallu que *Meunier* restât pour tenir la maison.

*Meunier* dit : Bien avant qu'il fût question du départ de *Lacaze*, *Lavaux* m'avait dit qu'il ne me ferait pas voyager.

*D*. A *Meunier :* Vous avez déclaré que c'est après vous avoir rencontré au café Jacquet, après vous avoir emmené rue de Rohan, dans un autre café, où il vous fit manger des biscuits et boire du punch au kirsch, et où il fit une dépense de sept ou huit francs, que *Lavaux* vous fit promettre de quitter votre oncle ; qu'il vous dit ensuite : « Tu « promets souvent, et tu ne tiens jamais tes promesses. » Persistez-vous dans cette déclaration ?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. A *Lavaux :* Qu'avez-vous à dire ?

*R*. Quand j'ai promis à *Meunier* de le faire voyager, c'est qu'il me faisait des plaintes extrêmement vives sur les procédés dont on usait

envers lui chez son oncle. C'est alors que je lui ai proposé d'entrer à la maison, s'il le voulait, et que je lui ai dit que je le ferais voyager.

*Meunier* dit : *Lavaux,* trois jours avant celui-là, m'avait offert de me donner 50 francs d'avance, sur ce que je devais gagner chez lui. Ce jour-là, il me donna un biscuit pour remettre à *Héloïse;* c'était le 17 septembre.

*Lavaux* dit : Je ne suis jamais allé au Carrousel qu'une fois, pour voir les voitures à vapeur.

*Meunier* reprend : Oh! il y a longtemps de cela; il y a au moins un an; ce n'est plus la même chose.

*D.* A *Meunier:* Vous avez déclaré que vous n'étiez sorti de chez votre oncle que sur l'offre à vous faite par *Lavaux* de vous faire voyager; offre qui vous avait séduit, parce qu'elle vous détournait de la tentation que vous éprouviez de commettre votre crime. Persistez-vous dans cette déclaration?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* A *Lavaux:* Qu'avez-vous à dire?

*R.* Il est bien vrai que j'avais promis à *Meunier* de le faire voyager; mais il sait bien que je manquais d'argent pour tenir cette promesse, puisqu'il a porté plusieurs fois des choses pour moi au Mont-de-piété.

*D.* A *Meunier:* Vous avez déclaré qu'un dimanche, vous êtes allé avec *Lavaux* et quelques autres personnes à Belleville, pour tirer quelques coups de pistolet; que, dans le mois d'avril 1836, *Lavaux* vous a conduit deux fois dans un tir à Romainville; que c'était *Lavaux* qui approchait le plus près du but, et qui vous disait : « Tire donc « aussi juste que moi; allons, *Meunier,* fais donc attention, ajuste « mieux », et que même il vous assurait la main ; que lui, *Lavaux,* brisait souvent les poupées, et que vous avez présumé que son but et son désir étaient que vous apprissiez à bien tirer, afin de ne pas manquer votre coup lorsque vous viendriez à tirer sur le Roi. Persistez-vous dans cette déclaration?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* A *Lavaux:* Qu'avez-vous à dire?

*R.* C'est trop fort! Il faut qu'il soit bien hardi. Le jour où je suis allé au tir avec *Girardot*, nous étions allés voir la maison de M. *Barré;* en nous en allant, nous nous sommes perdus, et nous nous sommes trouvés en face d'un tir dans lequel nous sommes entrés. Nous avons tiré à qui payerait les galettes que nous avions mangées : nous avons tiré chacun quatre coups. Ce n'est qu'au quatrième coup que, d'après le conseil de la maîtresse du tir, j'ai approché le plus près du but. *Girardot* et *Meunier* ont ensuite tiré chacun deux coups à qui payerait : c'est *Girardot* qui a payé.

*Meunier* dit : Il y a eu bien plus de quatre coups tirés par chacun.

*Lavaux* ajoute : Jamais je n'ai dit à *Meunier* : ajuste donc mieux.

*Meunier* dit : C'est le jour où nous sommes allés au tir avec *Auguste* que *Lavaux* a dit cela.

*D.* A *Lavaux* : Il résulte de la déclaration de *Meunier* que vous êtes allé plusieurs fois au tir avec lui. Combien y êtes-vous allé de fois ?

*R.* Deux fois, pas plus.

*D.* A *Meunier :* Vous avez déclaré que *Lavaux* vous a dit plusieurs fois chez lui, le matin, avant l'arrivée du sieur *Dauche :* « Eh « bien ! quand cela sera-t-il ? » Que dans les trois mois qui ont précédé votre crime, *Lavaux* vous en a parlé cinq ou six fois; que la première fois il vous dit « que vous n'étiez pas de parole » ; que vous lui répondîtes : « Ne t'inquiète pas, je l'ai promis, je le ferai » ; que la seconde fois, il vous fit la même observation; que vous lui répondîtes : « Sois tranquille, je le ferai plus tôt que tu ne penses » ; qu'une autre fois, il vous en parlait étant encore dans son lit ; que vous vîtes le sieur *Dauche* entrer, et que vous lui répondîtes. « Tu m'ennuies, laisse-moi tranquille ». Persistez-vous dans cette déclaration ?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* A *Lavaux :* Qu'avez-vous à dire ?

*R.* Je dis que ce sont de pures menteries : jamais je n'ai tenu aucune conversation semblable avec *Meunier ;* et même jamais je n'ai été son complice.

*D.* A *Meunier :* Vous avez déclaré qu'un jour du mois d'octobre (c'était peu de temps après que *Lavaux* vous avait dit qu'il ne pouvait vous faire voyager), sortant du théâtre des Variétés, où vous aviez vu un ou deux actes de la pièce de Kean, et étant avec *Lavaux* à l'estaminet de Paris, il vous rappela avec insistance l'engagement que vous aviez pris; qu'il vous dit: «Eh bien! quand feras-tu l'affaire?» que vous lui répondîtes: «Il n'y a pas de temps perdu; ce sera pour le jour «de l'ouverture des Chambres»; qu'alors il vous donna le conseil que vous avez suivi de démarquer votre linge, pour n'être pas reconnu, en vous disant: «Il faudra que tu t'arranges pour démarquer ton linge,» pensant, ainsi que vous, qu'il se pourrait que vous fussiez tué sur la place, après avoir tiré sur le Roi, et que votre linge étant démarqué, il serait plus difficile de savoir qui vous étiez. Persistez-vous dans cette déclaration?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* A *Lavaux :* Qu'avez-vous à dire?

*R.* Jamais je ne suis allé aux Variétés avec *Meunier;* c'est avec M. *Lamy* et M. *Lion* que j'ai vu Kean.

*Meunier* dit : Nous étions avec MM. *Lamy* et *Mathey;* après le second acte, nous avons quitté ces Messieurs, et nous sommes allés nous deux seuls à l'estaminet de Paris.

*Lavaux* reprend : Nous n'étions que trois au spectacle, mais nous avions acheté quatre billets à la porte. La quatrième personne devait être un ouvrier de la maison, qui travaille sous *Dufour.*

*Meunier* ajoute : C'est ce jour-là, en sortant de l'estaminet de Paris, que *Lavaux* m'a conduit rue de Cléry, n° 52.

*Lavaux* dit : Ce n'est pas moi qui ai conduit *Meunier* dans cette maison, et jamais je n'y suis allé avec lui.

*D.* A *Meunier:* Vous avez déclaré que quand *Lavaux* reçut l'avertissement de son capitaine, qui le prévenait qu'il recevrait un ordre de service pour l'escorte du Roi, il vous dit : «Eh bien! tu vois, voilà «l'ouverture pour les Chambres fixée au 27.» Persistez-vous dans cette déclaration?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* A *Lavaux* : Qu'avez-vous à dire?

*R.* La lettre de mon capitaine est restée chez M. *Jacquet,* où je l'avais portée, et jamais je n'en ai parlé à *Meunier.*

*D.* A *Meunier :* Vous avez déclaré que quand vous avez été confronté une première fois avec *Lavaux,* vous avez pris la parole sur lui, de peur qu'il ne s'embrouillât en parlant, et que vous ne vous êtes tu que sur l'observation que je vous fis qu'il fallait attendre, pour donner des explications, que vous fussiez interrogé. Persistez-vous dans cette déclaration?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* A *Lavaux :* Vous êtes-vous aperçu de ce procédé de *Meunier,* qui dénotait de sa part le désir qu'il avait alors de ne pas vous compromettre, et de vous avertir qu'il n'avait rien dit sur votre compte?

*R.* Je ne me suis aperçu de rien.

*D.* A *Meunier :* Vous avez déclaré qu'en parlant de l'assassinat du Roi, vous étiez d'accord avec *Lavaux,* et que vous agissiez tous les deux dans l'intérêt de la république. Persistez-vous dans cette déclaration?

*R.* Oui, Monsieur. C'est la pure vérité que je vous ai dite là.

*D.* A *Lavaux :* Qu'avez-vous à dire?

*R.* C'est faux; jamais je n'ai tenu un langage semblable.

*Meunier* dit : Quand il s'est agi d'enlever la femme de *Lavaux,* j'étais présent; *Lavaux* a fait charger ses pistolets, et M. *Dauche* les a mis dans sa poche; c'est même moi qui les ai déchargés quand je me suis battu en duel. Quand on a une âme pareille, on est capable de bien d'autres choses.

*Lavaux* répond : Cela est faux; quand nous sommes allés pour enlever ma femme, nous n'avions aucune arme.

*D.* A *Meunier :* Vous devez comprendre combien il serait odieux de déclarer à la charge de votre cousin des faits aussi graves que ceux sur lesquels vous venez d'être interrogé, s'ils n'étaient pas de la plus exacte vérité. Persistez-vous dans toutes les déclarations que vous venez de faire?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Vous déclarez que tout ce que vous avez dit est l'exacte vérité ?

*R.* Oui, Monsieur.

A *Lavaux :*

*D.* Vous venez d'entendre ce qu'a dit *Meunier.* Comment pouvez-vous expliquer que *Meunier,* avec lequel vous avez toujours bien vécu, et qui, dans le commencement, évitait avec tant de soin tout ce qui pouvait vous compromettre, se soit enfin décidé à faire ces déclarations, s'il n'y avait été amené par la force de la vérité ?

*R.* J'ai à dire que tout ce que déclare *Meunier* est faux. Je jure par tout ce qu'il y a de plus sacré que jamais je n'ai été le complice d'un assassin.

A *Meunier :*

*D.* N'avez-vous rien à dire sur ces dernières paroles de *Lavaux ?*

*R.* Je n'ai qu'une chose à dire, c'est que j'ai dit la vérité, toute la vérité.

Et ont, les inculpés, signé avec nous et le greffier en chef adjoint, après lecture faite.

Et de suite nous avons fait amener dans notre cabinet le nommé *Lacaze,* auquel nous avons demandé, en lui représentant *Meunier,* s'il le reconnaissait.

*Lacaze* répond : Oui, Monsieur.

A *Meunier :*

*D.* Reconnaissez-vous la personne ici présente ?

*R.* Oui, Monsieur; c'est *Lacaze.*

A *Meunier :*

*D.* Vous avez déclaré qu'il y a environ quinze mois, étant chez le sieur *Barré* avec *Lacaze* et *Lavaux,* près du poêle, au

moment où vous étiez occupés de l'inventaire de fin d'année, l'idée vint à l'un de vous de tirer au sort à qui tuerait le Roi; que cette idée, qui n'était pas de vous, fut mise à exécution; que le tirage a eu lieu, et que vous êtes tombé; et que vous dîtes alors: «C'est donc moi qui dois faire le coup.» Persistez-vous dans cette déclaration?

*R.* Oui, Monsieur; j'y persiste, et je n'ai absolument que cela à dire sur *Lacaze*. J'ai tiré le premier, *Lacaze* le second, et *Lavaux* le dernier.

A *Lacaze* :

*D.* Qu'avez-vous à dire?

*R.* La déclaration de *Meunier* est fausse. Jamais je n'ai entendu parler de chose pareille; *Meunier* sait bien que si pareille chose était venue à ma connaissance, je ne l'aurais pas acceptée.

*Meunier* dit : Nous étions tous les trois autour du poêle, et nous venions de faire du vin chaud. Nous avons tiré tous les trois ensemble. *Lacaze* devrait dire la vérité sur cela, parce qu'il n'y a pas autre chose contre lui.

*Lacaze* dit : Il aurait fallu que je fusse pris de vin pour oublier une chose aussi mémorable; or, j'avais à cette époque-là une maladie qui m'empêchait de boire. Après cela, je sortais quelquefois pour aller chercher chez les fournisseurs des choses dont nous avions besoin, et il se pourrait faire que cette loterie ait eu lieu en mon absence.

*Meunier* dit : Non, du tout; nous étions bien tous les trois, et ce que je dis est la pure vérité.

A *Meunier* :

*D.* Racontez comment s'est fait le tirage.

*R.* Il était onze heures et demie, minuit. Nous venions de mettre une grande casserole dans le poêle, pour faire du vin chaud; nous venions de parler des détenus politiques : l'idée vint à l'un de nous de tirer au sort à qui tuerait le Roi, et nous avons tiré dans un chapeau avec des morceaux de papier, dans l'un desquels il y avait de la mie de pain. Ne faites pas l'étonné, *Lacaze*, vous savez

tout cela aussi bien que moi. Vous devez vous rappeler qu'à cette époque-là je recevais le *Courrier Français*, que je lisais le soir.

*Lacaze* dit : Je croyais que c'était un autre journal que vous lisiez. Aucune des circonstances que *Meunier* vient de citer ne me rappelle rien qui se rapporte à un tirage au sort.

A *Meunier* :

*D*. Vous avez déclaré qu'il avait été convenu entre vous, *Lavaux*, et *Lacaze*, de ne pas parler politique devant le monde, dans la crainte d'éveiller les soupçons, et même qu'il fallait éviter d'en parler entre vous. Persistez-vous dans cette déclaration?

*R*. Oui, Monsieur.

A *Lacaze* :

*D*. Qu'avez-vous à dire?

*R*. Je n'ai aucun souvenir de cela. Jamais, moi, je ne parlais politique avec *Meunier*, avec *Lavaux*, ni avec personne.

A *Meunier* :

*D*. Vous avez déclaré que quand vous eûtes dit, après le tirage au sort : « C'est donc moi qui dois faire le coup, » *Lacaze* aurait dit : « Eh bien! nous verrons. » Persistez-vous dans cette déclaration?

*R*. Oui, Monsieur.

A *Lacaze* :

*D*. Qu'avez-vous à dire?

*R*. Je ne sais où *Meunier* est allé chercher cela.

*D*. Jusqu'ici vous vous êtes borné à dire que votre mémoire ne vous rappelait aucun des faits déclarés par *Meunier*. Oseriez-vous affirmer que ces faits ne sont pas vrais ?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. Vous venez de dire que jamais vous ne parliez de politique avec *Meunier* ni avec *Lavaux*. Faites attention que cette réponse est en contradiction avec les déclarations que vous avez faites à Auch, et avec ce que vous avez dit en route aux gendarmes; je vous engage à réfléchir sur cette contradiction.

*R.* Jamais je n'ai dit aux gendarmes que *Meunier* m'avait proposé de tuer le Roi.

*Meunier* dit : Il n'a jamais été question, entre *Lacaze* et moi, du projet de tuer le Roi que dans la circonstance dont j'ai parlé, et qui nous est commune avec *Lavaux*.

A *Lacaze :*

*D.* Vous savez que *Meunier,* deux jours avant son attentat, a déposé dans les mains de la femme *Flée* trois registres qu'elle était chargée de vous remettre. Ce don, qu'il vous faisait dans un moment où il allait s'exposer au plus grand danger et commettre le plus grand des crimes, témoigne d'une amitié pour vous qui rendrait peu supposable qu'il déclarât un fait aussi grave que celui de ce tirage au sort, si ce fait n'était pas.

*R.* Aussi la conduite de *Meunier* à mon égard m'étonne-t-elle beaucoup.

*Meunier* dit : J'aimerais mieux souffrir, non pas la mort, mais cent mille tourments, plutôt que de déclarer à la charge de *Lavaux* ou de *Lacaze* des faits qui ne seraient pas de la plus exacte vérité. J'engage *Lacaze* à tâcher de se souvenir ou à ne pas se retenir de dire la vérité.

*Lacaze* dit : Je ne crains pas la vérité, je ne crains que le mensonge.

A *Meunier :*

*D.* Vous sentez tout ce qu'il y aurait d'odieux à faire des déclarations à la charge de *Lacaze*, si tout ce que vous avez dit n'était pas de la plus exacte vérité. Je vous demande encore une fois si vous persistez dans ces déclarations à l'égard de *Lacaze*?

*R.* Oui, Monsieur; j'y persiste.

A *Lacaze :*

*D.* Vous venez d'entendre les dernières paroles de *Meunier,* qu'avez-vous à dire?

*R.* Comment? *Meunier* ose soutenir cela! Moi, qui ne me souviens

de rien, je suis bien sûr que rien de pareil ne s'est passé en ma présence.

*Meunier* dit : Quel intérêt aurais-je à charger *Lacaze?* J'ai dit la vérité, toute la vérité. Je ne puis qu'engager *Lacaze* à faire comme moi, à dire la vérité tout entière.

(Dossier Meunier, interrogatoires, pièce 24e.)

# DEUXIÈME SÉRIE.

## INTERROGATOIRES DE LAVAUX.

### 1. — INTERROGATOIRE subi par LAVAUX, devant M. Legonidec, juge d'instruction, délégué par M. le Président de la Cour des Pairs, le 28 décembre 1836.

*D.* Quels sont vos nom, prénoms, âge, profession, lieu de naissance et domicile?

*R.* *Lavaux* (Charles-Alexandre), âgé de 27 ans, sellier-harnacheur, ou commissionnaire en sellerie, né à La Villette (Seine), demeurant à Paris, rue Montmartre, n° 30.

*D.* Vous êtes parent du nommé *Meunier?*

*R.* C'est mon cousin.

*D.* Vous êtes intimement lié avec cet homme?

*R.* Il était commis chez moi depuis quatre mois, lorsqu'il y a quinze jours environ il m'a quitté sans que je connaisse son motif, mais à la suite de quelques reproches que je lui avais adressés.

*D.* Quelle est la nature de ces reproches?

*R.* Je lui ai reproché de n'avoir pas pris de renseignements sur une maison à laquelle j'avais livré des marchandises dont on a ajourné le payement.

*D.* Vous êtes affilié à une société politique?

*R.* Non, Monsieur; j'ai bien assez de mon magasin.

*D.* Il résulte des renseignements du procès que *Meunier* aurait été affilié par vos soins à une société semblable.

*R.* C'est faux, car je ne connais ni société ni rien; voilà tout ce que j'ai à répondre pour le moment.

*D.* Avant d'entrer chez vous, *Meunier* ne travaillait-il pas chez *Barré?*

*R.* Oui, Monsieur; chez le sieur *Barré*, mon oncle.

*D.* Pour quel motif l'avez-vous détourné de l'atelier de *Barré?*

*R.* Je ne l'ai point détourné; mais en août dernier, l'ayant rencontré chez le sieur *Jacquet*, tenant café rue Montmartre, n° 26, je sus de lui que mon oncle voulait lui faire payer son loyer; je lui proposai alors d'entrer chez moi, en lui offrant de le faire voyager, ce qui a été accepté par lui.

*D.* *Meunier* fréquentait-il le café de *Jacquet?*

*R.* Oui, Monsieur, puisqu'il a sa chambre et ses meubles dans la maison du café.

*D.* Quelles sont ses relations?

*R.* Je ne lui connais d'autres relations que celles qu'il a avec moi et les personnes du café?

*D.* Qu'entendez-vous par cette expression?

*R.* J'entends parler des personnes qui fréquentent ce café, c'est-à-dire des personnes du quartier, des personnes de la rue de la Verrerie, qui y viennent pour leurs affaires.

*D.* Nommez-nous ces personnes.

*R.* *Bourbonne,* parfumeur, rue de la Verrerie; *Guenet,* courtier-marron, rue des Cinq-Diamants; *Salba,* boucher, rue Montmartre, au coin de la rue du Jour; *Mallet,* agent d'affaires, rue de Vaugirard, n° 101 ou 107; les trois garçons distillateurs demeurant dans ma maison; des locataires de la maison; un nommé *Vialard,* dont la profession m'est inconnue, mais dont la demeure est sise faubourg Saint-Martin; un nommé *Lion,* architecte, rue des Vinaigriers.

*D.* A quelle époque remonte votre dernière entrevue avec *Meunier?*

*R.* Je l'ai aperçu hier à neuf heures et demie du matin, descendant de sa chambre; j'étais alors chez *Jacquet.* La dame *Jacquet* me le montra, en me disant qu'il se levait, et que depuis trente-six heures

il était couché. Je ne lui ai pas parlé. J'attendais mon cheval, car j'étais commandé pour l'escorte du Roi.

*D.* Où étiez-vous au moment de l'attentat?

*R.* J'étais dans l'escorte sur la droite du premier rang, ensuite de la voiture du Roi, et après son état-major. Mon cheval a failli s'abattre au bruit du coup de pistolet. Je n'ai pas reconnu *Meunier.*

*D.* De quelle maladie votre cousin est-il atteint?

*R.* Je ne lui en connais aucune. Quelquefois le sang le tourmente, et alors il lui pousse des petits boutons sur l'estomac.

*D.* De quelle compagnie faites-vous partie?

*R.* De la compagnie de M. *Nève,* capitaine.

*D.* Connaissez-vous l'arme dont *Meunier* s'est servi pour tirer sur le Roi?

*R.* Non, Monsieur; je la connais cependant, si c'est un pistolet semblable à celui trouvé dans ma maison.

*D.* D'où vous provient le pistolet trouvé chez vous?

*R.* Je le tiens du sieur *Barré,* avec celui qui fait la paire. Il a laissé ces deux pistolets chez moi lorsqu'il m'a cédé son fonds, en mars dernier.

*D.* Qu'est devenu le pistolet qui n'a pas été trouvé chez vous?

*R.* Je l'ignore; mais un de mes commis, le nommé *Eugène,* a dit en ma présence, au commissaire de police qui a saisi mon pistolet, que *Meunier* était venu chez moi, il y a trois ou quatre jours, chercher des chemises.

*D.* Vous supposez donc que ce pistolet vous a été pris par *Meunier?*

*R.* Non, Monsieur; mais je vous dis cela parce que M. le commissaire de police m'a dit que le pistolet de *Meunier* était semblable au mien. *Meunier* l'aurait donc eu en venant chercher les chemises, car certainement je ne le lui ai pas porté.

*D.* Avec ces pistolets aviez-vous des munitions?

*R.* Non, Monsieur, rien du tout.

*D.* Avez-vous connaissance des opinions politiques de *Meunier?*

*R.* Non, Monsieur, pas du tout.

*D.* On dit que vous lui avez suggéré les vôtres?

*R.* Ce qu'on vous a dit est faux, je n'en ai aucune : cela vous est facile à savoir.

*D.* Avez-vous remarqué chez *Meunier* quelque penchant au crime?

*R.* Non, Monsieur; je l'ai toujours considéré comme très-doux. Dès qu'il voyait un ouvrier blessé, il était le premier à s'approcher de lui et à le panser.

*D.* Quelles sont vos relations avec le nommé *Canolle?*

*R.* Je devais m'associer avec lui pour l'exploitation du fonds et des marchandises de *Barré*, son débiteur de 19,000 francs. Notre société ne s'est pas formée, faute par *Barré* d'avoir exécuté les conventions avec nous. En ce moment, je suis débiteur de *Canolle* de 18,611 fr. et quelques centimes, parce que j'ai pris pour moi seul le fonds et les marchandises de *Barré*.

*D.* Quelles sont les opinions politiques de *Canolle?*

*R.* Je ne les connais point.

*D.* Comment expliquez-vous le rapport de *Meunier* avec le crime commis hier?

*R.* Je ne puis vous donner aucune explication là-dessus, car je n'y puis encore croire.

*D.* Avez-vous déjà été arrêté?

*R.* Jamais.

(Dossier Lavaux, interrogatoires, pièce 1re.)

## 2. — DÉPOSITION de LAVAUX, reçue par M. le baron Pasquier, Président de la Cour des Pairs, le 2 janvier 1837.

*D.* La circonstance du séjour de *Meunier* chez vous presqu'au moment où il a commis son crime, et celle du pistolet dont il s'est servi,

et qui vous appartenait, sont graves et nécessitent de votre part les déclarations les plus complètes. Personne plus que vous ne peut connaître les individus avec lesquels *Meunier* était lié, ceux qu'il fréquentait le plus, et ceux par conséquent sur lesquels doivent se porter attentivement les recherches de la justice : expliquez-vous à cet égard.

*R.* Au sujet du pistolet, ces pistolets venaient de M. *Barré*. Il y avait eu un vol dans la maison; je priai M. *Barré* de me les laisser par sûreté, et ils sont toujours restés dans le même endroit. Quand *Meunier* est sorti de chez moi, le 19 décembre, il n'est pas sorti fâché; mais, à la suite d'une observation que je lui ai faite relativement à un harnais que j'avais vendu, et au sujet duquel il n'avait pas pris, vis-à-vis de l'acheteur, les renseignements que je l'avais chargé de prendre, il a pris sa casquette et il s'est en allé; je ne l'ai plus revu que le vendredi d'ensuite. Quant aux personnes qu'il fréquentait quand il était chez moi, c'étaient des personnes de commerce qui venaient chez M. *Jacquet;* mais je ne pourrais dire quelles étaient les personnes qu'il voyait une fois qu'il a été sorti de chez moi.

*D. Meunier* vous a-t-il demandé le pistolet dont il s'est servi pour commettre son crime?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Quand vous êtes-vous aperçu qu'il l'avait pris?

*R.* Le jour où l'on est venu faire perquisition à la maison.

*D.* Avez-vous su si *Meunier* s'était déjà servi de ces pistolets?

*R.* Il les avait pris une fois pour se battre avec un distillateur qui demeure en bas de chez moi, et il les avait remis à la même place.

*D.* Vous avait-il dit, à cette époque, qu'il les avait pris?

*R.* Non, Monsieur; il ne me l'a dit que quand il est revenu de se battre.

*D.* Comment, alors, n'avez-vous pas pris des précautions pour mieux serrer ces pistolets?

*R.* Parce que je n'y attachais aucune chose; il y en avait même un qui était cassé, et je les ai toujours laissés à la même place.

*D. Meunier* était-il lié avec les ouvriers qui travaillaient chez vous?

*R.* Aussitôt qu'il y avait un ouvrier à la maison, Meunier se liait très-facilement avec.

*D.* Comment s'appellent les ouvriers avec lesquels il était ainsi lié?

*R.* Il y avait le contre-maître, nommé *Étienne;* un nommé *Girard. Étienne* ne travaille plus chez moi depuis huit jours; il est chez M. *Vacher,* sellier, du côté de la Chaussée-d'Antin. *Girard* ne demeure pas à la maison, mais il y travaille; il y en a encore un autre, mais je ne pourrais vous dire son nom.

*D.* Quand vous avez revu *Meunier,* le vendredi, à quelle occasion et où l'avez-vous vu? que vous a-t-il dit sur ce qu'il avait fait depuis qu'il était sorti de chez vous?

*R.* Je prenais une demi-tasse au café de la maison où logeait *Meunier;* j'étais avec un sellier de province qui me faisait des reproches relativement à un envoi qu'il avait reçu. *Meunier* descendit de sa chambre, et c'est alors que je le vis pour la première fois. Je lui demandai ce qu'il faisait et où il était placé; il me répondit qu'il ne voulait pas me le dire, mais qu'au mois de janvier il aurait une autre place, et qu'alors je le saurais. Le jour de l'attentat, vers midi, il s'est trouvé avec M. *Bourdet,* tailleur, demeurant chez M. *Jacquet,* et ils ont eu une petite conversation ensemble.

*D.* Ne connaissez-vous pas un instituteur qui l'a pu connaître et qui l'a vu ce jour-là?

*R.* Moi, je ne pourrais vous dire son nom; mais vous pourriez le savoir par un jeune homme qui est venu avec moi, et qui est sans doute en ce moment dans le Palais. L'instituteur dont il s'agit a dit à ce jeune homme qu'il a vu *Meunier* dix minutes avant l'attentat, du côté des Tuileries. Je me rappelle maintenant que le troisième ouvrier s'appelle *Michel.* Il y avait un jeune homme qui était commis chez M. *Barré,* un nommé *Esther; Meunier* allait souvent avec lui depuis son retour de voyage. *Esther* est commis chez M. *Lecuyer,* commissionnaire en sellerie, rue de Bondy, en face du Château-d'Eau.

*D.* Quelles sont les opinions d'*Esther?*

*R.* Ses opinions n'étaient pas très-favorables; mais j'ai été dix-huit mois sans le voir, et je ne l'ai vu que depuis son retour.

*D.* *Meunier* avait-il quelquefois des conversations politiques chez vous?

*R.* Jamais.

*D.* Lors de l'attentat d'*Alibaud*, n'a-t-il rien laissé percer de l'impression que cet attentat lui faisait?

*R.* Il n'était pas chez moi alors, et à cette époque je suis resté trois ou quatre mois sans le voir du tout.

*D.* Avez-vous su si *Meunier* fréquentait quelque café ou lieu public?

*R.* Je sais qu'il allait quelquefois chez *Jacquet*, où j'allais moi-même. J'ai su que, pendant qu'il était chez son oncle, après sa première sortie de chez moi, il allait tous les soirs dans un estaminet qui est entre la porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin, près de l'église Française; mais quand il est rentré chez moi, il a cessé d'y aller.

*D.* Avez-vous su qu'il fît partie de quelque société politique?

*R.* Non, Monsieur; il se cachait de moi pour ses sorties, je voulais qu'il sortît avec moi, mais très-souvent il allait se promener seul.

*D.* N'avez-vous pas été long temps avec lui chez son oncle, en qualité de commis?

*R.* Oui, Monsieur; j'y suis resté trois ans avec lui. Pendant ce temps, *Meunier* est sorti deux fois de chez son oncle.

*D.* Dans le temps que vous étiez avec lui chez *Barré* avez-vous su qu'il avait eu envie d'entrer dans la Société des Droits de l'homme?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* A l'époque des journées d'avril 1834, avez-vous su qu'il avait voulu se mêler aux insurgés?

*R.* Non, Monsieur; j'ai su seulement que M. *Grisier* l'avait rencontré avec un pistolet sur le boulevart, à ce que je crois. M. *Grisier* lui a fait une leçon, a déchargé le pistolet, et l'a renvoyé chez sa mère.

*D.* Avez-vous su comment *Meunier* s'était procuré ce pistolet?

*R.* Non, Monsieur; je ne l'ai pas su. J'ajoute qu'il y a environ trois ans *Meunier* travaillait chez le sieur *Petit*, imprimeur, faubourg

Montmartre, n° 18, en sortant de la pension : là on pourrait avoir des renseignements sur son compte. C'est là que je suis allé le chercher pour le conduire chez son oncle, et qu'il a appris l'état de sellier. Le jour où *Meunier* a été rencontré par M. *Grisier,* c'était à l'époque où l'on a effondré la boutique de l'armurier de l'Ambigu, sur le boulevart, un dimanche.

(Dossier Lavaux, interrogatoires, pièce 3e.)

### 3. — Interrogatoire subi par LAVAUX devant M. Zangiacomi, juge d'instruction délégué, le 3 janvier 1837.

*D.* Avez-vous été quelquefois au tir de Belleville avec *Meunier?*

*R.* Non, Monsieur. Je me rappelle cependant y avoir été une fois avec le fils du sieur *Barré* et *Meunier,* au commencement de l'été dernier, un mois avant la fête de Romainville : c'était à un tir qui se trouvait sur les buttes Saint-Chaumont, à côté d'un moulin.

*D.* Y a-t-il été avec vos commis?

*R.* Je ne pourrais vous le dire. Je sais qu'il a sorti plusieurs fois avec un de mes commis, nommé *Eugène,* qui est encore chez moi; mais j'ignore où ils allaient.

*D.* Où demeure *Étienne* que vous avez dit travailler chez le sieur *Vacher;* il n'a pas été trouvé?

*R.* Le sieur *Girard,* sellier, ouvrier chez moi, vient de donner l'adresse exacte de cet individu à l'huissier.

*D.* Qu'est-ce que le nommé *Eugène?*

*R.* C'est un jeune homme sans capacité, et que je garde chez moi, plutôt à cause de sa fidélité que pour son intelligence, dont il n'est pas doué d'une manière très-heureuse.

*D.* Avez-vous vu quelquefois le nommé *Meunier* sortir avec un couteau de sellier?

*R.* Tous les jours il arrive que nous envoyons des commis chercher dans une autre maison des objets qui nous manquent. Comme un couteau de sellier, outil qui est fort à notre usage, n'est pas d'un fort

volume, on le remet ordinairement de la main à la main. On a pu voir *Meunier* porteur d'un de ces couteaux, qu'on lui aurait envoyé chercher.

J'oubliais de vous dire qu'*Eugène* a un oncle, le sieur *Désenclos*, commissionnaire en quincaillerie, rue Bourg-l'Abbé, j'ignore le numéro, mais il est fort connu.

(Dossier Lavaux, interrogatoires, pièce 4ᵉ.)

## 4. — Déposition de Lavaux, reçue par M. Zangiacomi, juge d'instruction délégué, le 6 janvier 1837.

*D.* Quand avez-vous vu *Meunier* pour la dernière fois ?

*R.* Je le vis pour la dernière fois le mardi 27 décembre dernier, à neuf heures et demie du matin; il paraissait descendre de sa chambre et remettait au clou sa clef, comme il le faisait d'ordinaire. Je ne sais pas ce qu'il fit après avoir placé sa clef, parce que je partis de suite.

*D.* Comment vous trouviez-vous à cette heure dans le café ?

*R.* J'y étais allé prendre un petit verre avec un chapelier que je ne connais que de vue; il venait de me rendre le service de m'aider à mettre mon équipement de garde national à cheval, et je l'avais conduit au café à cette occasion.

*D.* Le 26, avez-vous vu *Meunier?*

*R.* Non, Monsieur; je ne l'ai pas vu de la journée le lundi, et j'ignore absolument ce qu'il a fait.

*D.* Et le dimanche 25 ?

*R.* Je le vis entre neuf et dix heures du matin chez le sieur *Jacquet;* il n'y prenait rien, et la dame *Jacquet* parlait avec lui du réveillon qu'ils avaient fait ensemble.

*D.* Que disait *Meunier?*

*R.* Je lui entendis dire qu'il avait mangé du boudin.

*D.* Parla-t-il d'une grande consommation d'huîtres ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Savez-vous si, à cette heure, il était pris de vin?

*R.* Non, Monsieur; il ne paraissait pas avoir bu, et je le lui entendis même dire, lorsqu'en ma présence il parlait du réveillon qu'il avait fait.

*D.* Savez-vous où il a déjeuné ce jour-là?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Savez-vous s'il a passé la journée chez *Jacquet*?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* *Meunier* était-il dans l'habitude de faire des excès d'huîtres?

*R.* Je sais qu'il les aimait beaucoup.

*D.* Savez-vous s'il connaissait quelqu'un qui pût lui faire faire des excès de ce genre?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Était-il en position de connaître quelqu'un qui ait pu lui payer dix-sept douzaines d'huîtres à déjeuner, le jour dont je vous parle?

*R.* Je ne connais personne qui ait pu lui faire une telle politesse, et je ne lui savais aucune relation de personnes qui pussent faire pour lui une pareille dépense.

*D.* En tout cas, vous affirmez n'avoir pas déjeuné avec lui le 25, et ne pas connaître les personnes qui l'auraient traité le 25?

*R.* Non, Monsieur.

Lecture faite, a persisté et a signé avec nous et le greffier, ajoutant: le 25 au matin, pendant qu'il était dans le café de *Jacquet*, il sortit en ma présence et fut se faire couper les cheveux chez un coiffeur, rue du Jour.

(Dossier Lavaux, interrogatoires, pièce 5e.)

## 5. — Déposition de Lavaux, reçue par M. le baron Pasquier, Président de la Cour des Pairs, le 12 janvier 1837.

*D.* *Meunier* ne tombait-il pas quelquefois du haut mal?

*R.* Il est tombé une fois du haut mal à la maison.

*D*. Cet accès a-t-il été long?

*R*. Il a duré environ trois quarts d'heure, après quoi il a dormi. En se réveillant il s'est mis à manger.

*D*. N'a-t-il pas dit quelques paroles pendant cet accès?

*R*. Je ne le sais pas, car j'étais occupé à servir une personne que *Meunier* servait au moment où l'accès a commencé.

*D*. Qui est-ce qui l'a soigné pendant l'accès?

*R*. Il y avait *Girard*; je ne pourrais me rappeler le nom des autres: je crois qu'il y avait *Dufour*, mon ancien contre-maître, avec son coupeur; je ne sais pas au juste quel était l'autre ouvrier qui se trouvait là.

*D*. Est-ce que ces personnes ne vous ont pas raconté ce qu'il avait dit dans son sommeil?

*R*. Non, Monsieur, au moins je ne m'en souviens pas. Le médecin m'a dit: Donnez-lui du thé, cela ne sera rien.

*D*. Je vous interpelle formellement de déclarer si vous avez su ce que *Meunier* aurait dit pendant son sommeil, à la suite de la crise.

*R*. Je ne l'ai pas su.

*D*. Comment est-il possible que les personnes qui ont soigné *Meunier* ne vous aient pas répété qu'il avait dit, dans son sommeil, qu'il tuerait le Roi?

*R*. Personne ne m'en a ouvert la bouche.

*D*. Cette ignorance de votre part est d'autant plus étrange que les personnes qui ont entendu *Meunier* lui avaient répété plusieurs fois ce qu'il avait dit?

*R*. Si ces personnes ont répété à *Meunier* ce qu'il avait dit en dormant, ce n'a jamais été devant moi.

*D*. Je comprends bien que n'ayant pris aucune précaution contre *Meunier*, par suite de ce propos, et que ne l'ayant pas fait connaître à la justice depuis l'attentat, vous soyez aujourd'hui embarrassé de convenir que vous l'avez su?

*R*. Si j'avais su qu'il eût tenu ce propos, je ne ferais aucune difficulté de le dire.

*D*. Ce fait, infiniment grave, qui révèle une intention ancienne chez *Meunier*, et qui, si vous en avez eu connaissance, demandait, de votre part, des précautions particulières (car tout le monde sait que les hommes atteints de pareilles maladies révèlent quelquefois dans leurs crises ce qu'ils ont dans l'âme), nécessite de la part de la justice une instruction toute spéciale, et il est impossible que je vous renvoie chez vous avant que les personnes désignées par vous-même aient été entendues. Vous rappelez-vous précisément la dernière heure à laquelle vous avez vu *Meunier* dans la matinée du 25 ?

*R*. Je l'ai vu entre 9 et 10 heures au café de M. *Jacquet*.

*D*. Ne l'avez-vous pas revu dans le reste de la matinée?

*R*. Non, Monsieur.

*D*. Est-il à votre connaissance que quelqu'un l'ait vu dans votre établissement ce jour-là.

*R*. *Eugène* m'a dit qu'il l'avait vu le dimanche ou le lundi.

*D*. A quelle heure l'aurait-il vu le dimanche?

*R*. Je ne le sais pas.

*D*. Quel est le médecin qui a soigné *Meunier* pendant son accès?

*R*. Il faudrait le demander au portier; c'est lui qui est allé le chercher, rue Montmartre.

(Dossier Lavaux, interrogatoires, pièce 6e.)

## 6. — INTERROGATOIRE subi par LAVAUX devant M. le baron Pasquier, Président de la Cour des Pairs, le 13 janvier 1837.

*D*. Persistez-vous à soutenir ce fait si invraisemblable, que vous n'ayez pas eu connaissance des paroles prononcées par *Meunier* pendant son attaque d'épilepsie?

*R*. Si j'avais eu connaissance de ces paroles, je vous l'aurais déjà dit.

*D*. Il est bien extraordinaire que vous n'ayez pas su une chose que tous vos ouvriers ont sue, et dont il a été plusieurs fois question chez vous.

*R.* Je vous promets bien que je n'en ai rien su, sans cela je vous l'aurais dit de suite.

*D.* Avez-vous su si *Meunier* était venu chez vous le dimanche matin?

*R.* Je l'ai su le jour où on est venu faire perquisition à la maison. Un de mes ouvriers a dit que, le dimanche ou le lundi, *Meunier* était venu chercher des chemises à la maison; et, en sortant de prison, j'ai su que le lundi, en venant chercher ses chemises, il avait déjeuné avec *Eugène*, qui mangeait des pommes de terre.

(Dossier Lavaux, interrogatoires, pièce 7e.)

## 7. — DÉPOSITION de LAVAUX, reçue par M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs, le 16 janvier 1837.

(Suivie de la confrontation de LAVAUX avec LACAZE.)

*D.* Vous avez déclaré que vous n'aviez eu aucune connaissance de ce que *Meunier* aurait dit dans l'accès qu'il a eu chez vous au mois de mai dernier; mais la pensée et l'intention de tuer le Roi, qu'il avait exprimées dans cette crise, ne les a-t-il pas plusieurs fois exprimées de sang-froid?

*R.* Non, Monsieur : je ne lui ai jamais rien entendu dire de pareil, car il est sorti de chez moi trois ou quatre jours après cette crise-là, pour aller chez son oncle.

*D.* Quoi! il n'a pas dit plusieurs fois dans votre magasin qu'il fallait qu'il tuât le Roi?

*R.* Il n'a jamais dit cela devant moi, dans le magasin, s'il l'a dit.

*D.* Il n'a pas dit plusieurs fois qu'il était républicain, et qu'il détestait les Bourbons?

*R.* Je lui ai bien entendu dire des choses sur la république, mais je ne lui ai pas entendu dire qu'il voulait tuer le Roi.

*D.* Avez-vous su qu'il l'avait dit?

*R.* Non, Monsieur.

Nous avons fait amener devant nous le nommé *Lacaze*, auquel nous avons demandé s'il reconnaissait le sieur *Lavaux*.

Le nommé *Lacaze* a répondu affirmativement.

A *Lavaux* :

*D*. Reconnaissez-vous la personne ici présente (en lui montrant *Lacaze*)?

*R*. Oui, Monsieur.

A *Lacaze* :

*D*. *Meunier* n'a-t-il pas dit souvent, à vous ou devant vous, qu'il fallait tuer le Roi?

*R*. Il a dit qu'il voulait faire parler de lui d'une manière ou de l'autre, et il a ajouté, sur le ton de la plaisanterie, qu'il fallait qu'il tuât le Roi, quelque chose comme cela.

*D*. L'a-t-il dit dans le magasin?

*R*. Il l'a dit dans le magasin, comme il l'a dit ailleurs.

*D*. Quand le sieur *Lavaux* lui entendait tenir de semblables propos, lui adressait-il quelques remontrances?

*R*. Quand il l'entendait parler politique, il lui disait de s'occuper de son affaire.

*D*. A *Lavaux* : Vous venez d'entendre la déclaration du nommé *Lacaze*; qu'avez-vous à dire?

*R*. Jamais *Meunier* n'a dit devant moi qu'il tuerait le Roi.

*Lacaze* dit : *Meunier* ne disait pas qu'il tuerait le Roi, mais qu'il fallait tuer le Roi, et qu'il ferait parler de lui.

Et a, le nommé *Lacaze*, signé, après lecture.

*D*. A *Lavaux* : Vous avez dit plusieurs fois que jamais vous n'aviez entendu *Meunier* parler politique; vous avez soutenu que vous n'aviez pas su les abominables paroles qui lui étaient échappées dans sa crise d'épilepsie. Voici qu'il est constaté que *Meunier* a tenu des propos très-analogues à ceux-là devant plusieurs personnes; et dans

*D.* Votre travail n'était-il pas quelquefois interrompu par des lectures que vous faisait *Meunier?*

*R.* Non, Monsieur, jamais. . . . . . . . . . Voyons donc, une fois, je crois, il a lu un livre, je ne sais lequel, et encore je crois me rappeler que ce n'est pas lui, mais un nommé *Boucher,* qui nous lisait des contes, non pas dans l'atelier mais dans nos chambres, lorsque nous allions nous coucher. Je ne me rappelle pas le nom de ce livre, je sais seulement qu'il y a plusieurs fables dedans.

*D. Meunier* ne lisait-il pas quelquefois les journaux?

*R.* Sa mère lui a loué un journal pendant quinze jours environ, mais il n'avait pas beaucoup le temps de lire à la maison. Il y a eu aussi un temps où M. *Barré* était abonné à un journal, au Journal du Commerce, à ce que je crois; car je ne le regardais jamais. Mais le plus souvent la mère de *Meunier* lui donnait deux sous pour aller lire les journaux dans un cabinet, le soir après que le magasin était fermé.

*D. Meunier* ne lisait-il pas aussi des pamphlets outrageants pour le Roi?

*R.* Je n'en ai jamais vu; mais je sais que *Meunier* aimait toujours à être seul, et le soir, quand sa mère lui avait donné ses deux sous, s'il ne sortait pas, il montait aussitôt à sa chambre.

*D. Lacaze* n'est-il pas le troisième commis qui s'est occupé avec vous de l'inventaire qui a été fait chez le sieur *Barré,* à la fin de 1835?

*R.* Je crois que oui; oui, Monsieur.

*D.* Tout en faisant cet inventaire, et pendant les moments d'interruption de votre travail, vous parliez des événements du jour. Ne vous rappelez-vous pas, entr'autres, une conversation que vous auriez eue ensemble sur les divers procès politiques qui avaient lieu à cette époque, ou qui avaient eu lieu auparavant?

*R.* On ne pouvait pas causer en travaillant, parce que c'étaient des choses que l'on comptait. Moi, je comptais; *Meunier* et *Lacaze* écrivaient, et l'on ne pouvait pas causer du tout.

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. N'avez-vous pas fait, à cette époque, l'inventaire de fin d'année?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. Qui est-ce qui vous a aidé dans ce travail?

*R*. *Meunier* et un autre commis dont je ne me souviens pas, nous étions trois ou quatre; je ne sais plus le nom de l'autre commis, mais *Meunier* en était, même il n'y avait pas longtemps qu'il était rentré chez son oncle.

*D*. Est-ce que vous étiez plus de trois commis chez le sieur *Barré*?

*R*. Nous avons été jusqu'à cinq.

*D*. Comment s'appelaient les autres commis?

*R*. J'ai si peu de mémoire,....... il faudrait demander cela à M. *Barré*. De mon temps il y a eu successivement un nommé *Louis*, un nommé *Lacaze*, un nommé *Boucher*, un nommé *Eugène*, qui est encore chez moi maintenant.

*D*. Combien de temps a duré cet inventaire?

*R*. Je crois tout au plus quinze jours, c'est le dernier que nous avons fait, et il n'a pas été fini.

*D*. Vous en occupiez-vous dans la journée?

*R*. C'était selon comme cela se trouvait; quelquefois on s'y mettait, puis on le quittait pour faire autre chose. M. *Barré* ne le laissait pas finir, il fallait que les commissions marchent, c'est pour cela que nous y avons employé beaucoup de temps.

*D*. N'y travailliez-vous pas plus particulièrement le soir?

*R*. Le soir on y travaillait aussi quelquefois.

*D*. Jusqu'à quelle heure cela durait-il?

*R*. Jusqu'à neuf ou dix heures.

*D*. Ne travailliez-vous jamais plus tard?

*R*. Deux ou trois fois seulement nous avons travaillé jusqu'à onze heures, parce que n'y voyant pas je n'aime pas à travailler le soir.

*D*. Mais n'interrompiez-vous pas quelquefois votre travail pour manger ou pour boire?

*R*. Nous l'interrompions pour manger, sur les neuf ou dix heures; c'est-à-dire, ces Messieurs mangeaient et buvaient, car moi, je n'aime pas à manger; je mange très-peu : et pendant que ces Messieurs soupaient, en se chauffant près de la cheminée, moi, j'allais me coucher. J'ai même su que la dernière fois ils étaient restés jusqu'à deux heures du matin, et que *Meunier* s'était endormi près de la cheminée.

*D*. Mais le magasin n'était-il pas chauffé par un poêle?

*R*. Oui, Monsieur. Nous avons soupé deux ou trois fois sur le poêle; mais le plus souvent nous nous chauffions à la cheminée qui est dans la pièce où se tiennent les ouvriers. C'était à ce moment-là, et après que j'étais allé me coucher, que *Meunier* faisait les lectures avec *Lacaze;* le plus souvent, il lisait des livres de Napoléon.

*D*. *Meunier* n'allait-il pas quelquefois à la cave, le soir, chercher du vin à l'insu de son oncle?

*R*. Oui, Monsieur, quand sa mère ne lui en donnait pas; d'autres fois il en demandait au portier.

*D*. *Meunier* n'est-il pas allé une fois à la cave chercher du thon mariné?

*R*. Oui, Monsieur, une fois, parce que sa mère ne lui avait rien donné pour souper. Mais il n'en a pas mangé, ni moi non plus, parce que nous ne l'aimions pas; c'est *Lacaze* qui a tout mangé. Quand je vis ce thon, je demandai ce que c'était; cela avait taché une pièce de velours qui était là : *Lacaze* dit que c'était un morceau de graisse.

*D*. Après votre travail, ne vous amusiez-vous pas quelquefois à jouer à divers jeux?

*R*. Moi, je ne jouais pas, parce que cela n'est pas dans mon caractère. Mais *Meunier* et *Lacaze*, quand ils avaient du pain ou du fromage, se le prenaient l'un à l'autre; voilà comment ils s'amusaient.

*D*. N'auriez-vous pas, un jour, fait ensemble une espèce de loterie ou de tirage au sort?

*R*. Jamais je n'ai fait de loterie avec *Meunier :* pourquoi faire?

*D.* Ne vous rappelez-vous pas qu'un jour vous auriez placé dans un chapeau trois morceaux de papier roulés séparément, et dans l'un desquels on aurait mis quelque chose pour le distinguer des autres, sans que cependant on pût s'apercevoir de la différence au simple toucher? Chacun de vous aurait pris ensuite un de ces papiers...

*R.* Je ne sais pas encore ce que vous voulez me dire jusqu'à présent. Jamais nous n'avons tiré avec des papiers. Des fois, *Lacaze* et *Meunier*, qui mangeaient beaucoup tous les deux, jouaient à pair ou non à qui aurait mon morceau de pain : c'est tout ce que je me rappelle. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, *Meunier* et *Lacaze* restaient souvent ensemble à boire ou à manger après que j'étais couché.

*D.* Ne serait-ce pas avec un livre que ce tirage au sort aurait eu lieu?

*R.* Jamais je n'ai tiré au sort avec *Meunier,* pour rien.

*D.* Vous ne vous rappelez donc pas avoir tiré au sort avec *Meunier* et *Lacaze*, de la manière dont je viens de vous parler, pour savoir lequel de vous trois ferait une chose dont vous seriez convenus auparavant?

*R.* Jamais, Monsieur. Je ne me rappelle pas avoir tiré au sort, pour quelque chose que ce soit, avec *Meunier* et *Lacaze.*

*D.* Vous n'auriez pas fait ce tirage, même dans un but de plaisanterie?

*R.* Non, Monsieur; je ne sais même pas ce que vous voulez me dire dans ce moment-ci. Si j'avais fait un tirage, je le saurais.

*D.* L'objet de ce tirage était, en effet, assez grave pour que vous ne puissiez pas l'avoir oublié. Prenez garde que votre dénégation, s'il était possible que cet acte n'eût rien de coupable, ne fasse tirer des conséquences fâcheuses pour vous.

*R.* Veuillez me dire de quel tirage vous voulez parler. Tous les tirages que j'ai faits, ça été avec des sous, des boucles ou autres objets du magasin, pour savoir lequel, de *Meunier* ou de *Lacaze,* aurait mon morceau de pain.

*D.* Il résulterait de l'instruction qu'un des soirs où vous vous occu-

piez de l'inventaire, en novembre ou décembre 1835, vous auriez tiré au sort, avec *Meunier* et *Lacaze,* en plaçant, comme je vous l'ai dit déjà, trois morceaux de papier dans un chapeau pour savoir quel serait celui de vous qui tuerait le Roi.

*R.* Je ne peux pas vous dire; je ne sais pas cela. Dans quel but faire une loterie, pour savoir à qui tuerait le Roi? Il faut avoir un but pour cela. Cela n'est pas, certainement.

*D.* L'embarras de votre réponse donne encore du poids à cette information.

*R.* Quel embarras voyez-vous? Je vous dis qu'il faut avoir un but pour tuer le Roi; il n'y a pas d'embarras là-dedans.

*D.* Quel était le but de *Meunier*, et quel motif particulier avait-il de tuer le Roi?

*R.* Vous me dites que j'ai tiré au sort pour tuer le Roi; jamais je n'ai rien fait de semblable, ni n'en ai entendu parler à *Meunier*. Cela serait drôle!

*D.* Ce qui ne l'est pas, et ce qui a une gravité qui doit vous donner à réfléchir et vous engager à dire la vérité tout entière, si ce qui s'est passé à cette occasion entre vous, *Meunier* et *Lacaze* n'avait pas un but aussi coupable que l'événement l'aurait démontré, c'est que *Meunier* a déclaré que vous aviez en effet tiré au sort, avec lui et *Lacaze,* pour savoir à qui tuerait le Roi, et que, s'il a commis ce crime, c'est que le sort l'a désigné pour le commettre. Qu'avez-vous à répondre?

*R.* Je réponds que cela est faux. Comment voulez-vous que quand on est occupé à faire un inventaire, on prenne des numéros, et qu'on tire à qui tuera le Roi. J'ai vingt-sept ans, j'ai toujours agi comme un honnête homme et je n'ai jamais fait une pareille bassesse. Si c'est là sa défense..... *Meunier* et *Lacaze* pourront vous dire qu'après avoir bu un verre de vin avec eux, j'allais me coucher. Une fois, ils sont restés jusqu'à deux ou trois heures du matin, et se sont endormis tous les deux au coin du feu en lisant... Je n'ai pas cela à me reprocher.

*D.* Vous avez du moins à vous reprocher de n'avoir rien fait pour détourner *Meunier* de ce crime, lorsque vous saviez, par les paroles qui lui sont échappées pendant une attaque d'épilepsie, et par les pro-

pos qu'il tenait dans l'atelier, qu'il nourrissait toujours ces coupables pensées.

*R.* Ces propos, je ne les ai jamais sus qu'ici, de la bouche de M. le Président; car, deux ou trois jours après les avoir tenus, *Meunier* est parti pour aller chez son oncle, aux buttes Saint-Chaumont.

*D.* Il est impossible que vous n'ayez pas su ce qu'il avait dit pendant son attaque, au moment même; car tous vos camarades, ainsi que les ouvriers de l'atelier l'ont su, et ces paroles étaient trop extraordinaires pour qu'ils ne les aient pas répétées. Il résulte même de l'instruction que l'un d'eux les a répétées en plein café.

*R.* M. le Président m'a dit qu'un de mes ouvriers avait dit cela dans un café; mais moi je ne communiquais pas avec mes ouvriers dans les cafés. J'étais occupé avec un sellier, et puis avec un autre qui était avec *Meunier* quand cela lui a pris, et je n'ai rien su sur le moment: quelques jours après, *Meunier* n'était plus à la maison.

*D.* Quels moyens avez-vous employés pour engager *Meunier* à quitter son oncle et à entrer chez vous?

*R.* Je n'ai employé aucun moyen. Un jour, *Meunier* déjeunait au café; quand j'y entrai, il me salua. Je m'en allai sans l'avoir vu. Quelqu'un me fit observer que mon cousin m'avait salué, et que je ne lui avais pas rendu son salut; je rentrai, et nous nous dîmes bonjour. *Meunier* me dit qu'il ne pouvait rester chez son oncle, qui voulait lui faire payer un loyer de soixante francs, sans lui donner d'argent, et il me demanda une place. Je lui offris de voyager pour ma maison. Comme il faisait ses échantillons, *Lacaze* a été obligé d'aller dans son pays: alors *Meunier* l'a remplacé comme commis; mais je n'ai rien fait pour le faire sortir de chez son oncle.

*D.* *Meunier* ne vous a-t-il pas pressé plusieurs fois de tenir la promesse que vous lui aviez faite de le faire voyager?

*R.* Oui, Monsieur: mais d'abord, j'étais un peu court d'argent, et il lui fallait une couple de cents francs, pour qu'il se mît en route; ensuite, *Lacaze* étant parti, je restais seul avec un commis; c'est ce qui fait que *Meunier* n'a pu partir.

*D.* N'est-ce pas parce que vous ne teniez pas votre promesse que *Meunier* vous a quitté?

*R*. Non, Monsieur. *Meunier* m'a dit un jour qu'il voulait s'en aller, parce que mon associé, M. *Dauchey* le brutalisait; moi je l'engageai à rester, en lui disant que j'étais seul maître à la maison. Une autre fois, sans avoir précisément une querelle avec *Eugène*, ils ont eu une explication ensemble, à la suite de laquelle *Meunier* a pris sa casquette, en disant: Je m'en vais. Moi, je n'ai su cela qu'après, par *Eugène*, qui me l'a rapporté.

*D*. Mais *Meunier* ne vous avait pas quitté définitivement, puisqu'il avait laissé son linge de corps chez vous?

*R*. *Meunier* m'a quitté le lundi, et le vendredi, à ce que je crois, je l'ai vu au café. Pendant que j'étais sorti, il est venu deux fois pour chercher son linge, que la blanchisseuse avait laissé à la maison.

*D*. Vous l'avez vu le 27 décembre?

*R*. J'attendais mon cheval; j'étais avec un chapelier qui devait me mettre ma fouragère; et nous buvions ensemble un verre de cassis, au café *Jacquet*, quand j'ai vu *Meunier* au fond du laboratoire, qui déposait sa clef. Je ne l'ai même aperçu que parce que la maîtresse du café me l'a fait remarquer; je ne lui ai pas parlé.

*D*. Lui avez-vous fait quelque signe?

*R*. Non, Monsieur.

*D*. Qui est-ce qui avait chargé les pistolets que *Meunier* a pris chez vous?

*R*. Ce n'est pas moi. Ils n'étaient chargés ni l'un ni l'autre; car on a bien vu que celui qu'on a saisi chez moi n'était pas chargé. Je ne me suis aperçu qu'il m'en manquait un que le jour où cette saisie a été faite; c'est même moi qui ai dit au commissaire de police, qu'outre mon sabre et deux fleurets, j'avais encore une paire de pistolets; et c'est alors que j'ai été très-étonné de n'en plus trouver qu'un. J'ai même dit au commissaire : Je vais chercher le second. Je l'ai cherché en effet, mais sans le trouver. Alors M. *Colin* m'a dit qu'il le saisissait, croyant qu'il était pareil à celui qui avait servi à *Meunier*.

*D*. L'armoire dans laquelle ils étaient était-elle fermée?

*R*. Non, Monsieur; elle n'a pas de clef : c'est une mauvaise petite

[illegible] M. [illegible] une armoire [illegible] [illegible] qui sont toujours restés [illegible] elle est toujours ouverte.

[illegible] sais [illegible] vous étiez endommagé [illegible]

[illegible] quand *Meunier* s'est [illegible]

[illegible] *Meunier* s'est servi [illegible]-il [illegible] chargé de [illegible]

[illegible] ils étaient déchargés tous [illegible] et ils étaient restés [illegible]

[illegible] une armoire non [illegible] personnes qui entraient chez [illegible]

[illegible] pas de [illegible] aucune importance, [illegible] quelqu'un [illegible] appartenaient à M. *Barré*, et il [illegible] n'était pas [illegible]

[illegible] pour vous trouver au [illegible]

*R.* [illegible] c'est mon portier qui [illegible] parce que c'est [illegible] sur les quatre [illegible] signer mon contrat de mariage.

*D.* N'aviez-vous pas reçu un avis préalable de vous tenir prêt pour ce jour-là.

*R.* Au moins quinze jours auparavant.

*D.* En aviez-vous fait part à *Meunier*?

*R.* C'était souvent lui qui me donnait mes billets de garde, et qui signait pour moi quand je n'étais pas là. Je ne sais pas si *Meunier* était à la maison le jour où j'ai reçu cet avertissement, ou s'il l'a su d'une autre manière.

*D.* Êtes-vous sûr de ne lui en avoir pas parlé?

*R.* Je ne peux rien dire là-dessus. S'il se trouvait à la maison, il est possible que je lui en aie parlé, ou qu'il ait vu blanchir mes buffleteries, comme tous les autres commis.

*D.* N'est-ce pas cette circonstance qui l'a déterminé à quitter votre maison?

*R.* Non, Monsieur; je vous ai dit tout à l'heure à quel sujet il s'était retiré.

*D.* *Meunier* ne vous a-t-il pas reproché de ne pas hâter votre mariage avec votre cousine, que vous aviez enlevée; et ne vous a-t-il pas dit que, si vous ne vous hâtiez pas, vous auriez à faire à lui?

*R.* Jamais il ne m'a fait de reproches à ce sujet-là; et, ni lui, ni personne, n'en avait à me faire, puisque ma cousine était pour se marier avec moi, et que je n'avais que de bons procédés pour elle.

*D.* Quand avez-vous su que *Meunier* était l'auteur du crime?

*R.* Par M. *Colin*, le lendemain. En venant faire perquisition à la maison, M. *Colin* me dit qu'on avait attenté la veille à la vie du Roi. Je lui dis que je le savais, puisque j'y étais. Alors il me dit que c'était un nommé *Meunier;* nous en fûmes tous surpris, et nous dîmes tous, M. *Canolle,* M. *Dauche,* mon associé et moi, que cela n'était pas possible.

*D.* N'aviez-vous eu aucun soupçon auparavant qu'il pût être l'auteur du crime?

*R.* De personne, Monsieur.

*D.* Mais vous n'aviez besoin de personne pour concevoir ce soupçon, d'après le signalement que les journaux avaient donné de l'auteur du crime.

*R.* Je n'avais pas lu les journaux quand M. *Colin* est venu à la maison. J'étais à ce moment-là tout prêt à me rendre chez M. *Zangiacomi,* au sujet de la plainte déposée par moi contre *Barré.*

*D.* N'aviez-vous vu personne qui eût lu les journaux?

*D.* Non, je n'avais vu personne, étant resté dans mon magasin toute la matinée.

*D*. Ne saviez-vous pas que *Meunier* n'avait pas reparu le 27 à son domicile, ni au café?

*R*. Non, Monsieur. Je l'avais aperçu avant d'aller à l'escorte; je n'ai pas songé à m'informer de lui. Aussitôt que M. *Colin* m'eût dit que c'était *Meunier* qui était l'assassin, je lui dis: Cela est bien facile à savoir, il demeure ici à côté; et je le conduisis au domicile de *Meunier*. Je ne sais ce qu'il a dit à la maîtresse de la maison, parce que je suis resté à la porte avec des agents. De là il m'a conduit à la préfecture.

*D*. N'avez-vous pas cherché à voir la figure de l'assassin, lorsque vous avez passé devant lui, en accompagnant la voiture du Roi?

*R*. Comme mon cheval s'est cabré, au bruit du tambour, j'ai eu un peu peur. J'ai bien vu un individu qu'on prenait au cou, et qui était tout bleu; un garde du château le tenait; mais la voiture du Roi s'est remise en marche à l'instant même, et je n'ai pu voir qui c'était.

*D*. Puisque vous avez vu sa figure, et que vous avez pu remarquer qu'elle était bleue, comment n'auriez-vous pas reconnu *Meunier*, que vous connaissiez si bien, et dont la figure et la coiffure étaient assez remarquables?

*R*. Il est facile de savoir, par M. et M^me^ *Barré* eux-mêmes, que je vois bien les personnes à une certaine distance, mais que je ne les distingue pas et ne reconnais pas les figures.

*D*. Cependant, vous avez bien pu voir que la personne qui était saisie par le cou avait la figure bleue, et qu'un garde du château la tenait.

*R*. Oui, Monsieur, j'ai pu voir cela; mais à l'instant même le cortége s'est remis à marcher, et je me suis trouvé entraîné avec les autres chevaux qui entouraient le mien.

*D*. Je vous fais remarquer qu'il est plus difficile, quand on a la vue courte, de distinguer la teinte de la figure de quelqu'un que ses traits, sa coiffure, sa taille, et tout ce qui peut enfin le faire reconnaître.

*R*. Si l'on pouvait faire venir les gardes qui étaient avec moi, ils

vous diraient s'ils m'ont vu ému, et certes je l'aurais été, si j'avais reconnu *Meunier*. J'ai dit : « C'est une abomination ; on devrait les « étrangler tous : le commerce va encore tomber. » Si j'avais reconnu *Meunier*, j'aurais été le dire à M. *Barré* et à sa famille.

*D*. Votre devoir eût été de le dire à l'instant même à vos camarades et à votre chef?

*R*. Je l'aurais dit de suite, certainement, à mes camarades et aux chefs; j'aurais dit que c'était un de mes parents, qui avait travaillé chez moi.

*D*. Puisque vous prétendez avoir eu tant d'indignation, et l'avoir manifestée immédiatement, il eût été difficile de distinguer l'émotion dont vous parlez de l'indignation que vous dites avoir exprimée à vos camarades. Cette émotion, n'est-ce pas l'embarras que vous reconnaîtriez que vous auriez dû ressentir d'après ce qui s'était passé entre vous, *Meunier* et *Lacaze*, c'est-à-dire celle d'un complice qui cherche à dissimuler son crime, en partageant l'indignation de ce qui l'entoure?

*R*. Non, Monsieur; c'était l'émotion naturelle d'un homme d'honneur et non d'un complice; car je n'ai jamais fait de mal à personne, et je n'ai jamais eu l'idée d'en faire à personne. Du reste, parmi les gardes nationaux à cheval de l'escorte, il y en avait plusieurs qui connaissaient *Meunier* pour l'avoir vu chez M. *Barré* et chez moi. Il y avait entre autres M. *Ponce*, ferrailleur à la porte Saint-Antoine : il est du 5e escadron, et s'il avait reconnu *Meunier*, il me l'aurait dit.

*D*. Mais le cinquième escadron précédait la voiture du Roi, tandis que le sixième, dont vous faites partie, était derrière cette voiture. Le sieur *Ponce* pourrait donc n'avoir pas vu *Meunier*, tandis que vous l'auriez vu. Il paraît même impossible qu'il l'ait vu?

*R*. Quand la voiture s'est arrêtée, les gardes qui la précédaient se sont arrêtés comme nous, et ont pu se retourner pour regarder le coupable.

*D*. N'avez-vous pas causé avec le sieur *Dauche* et les autres personnes de votre maison du crime dont vous veniez d'être témoin?

*R*. En arrivant à la maison, je dis à *Dauche* : On vient de tirer sur le Roi. Il me dit : Vous plaisantez; nous n'en savons rien. Mon Dieu! oui, lui dis-je, on a tiré sur le Roi à une heure et quelques minutes. Au

même instant, on a apporté une lettre du commissaire de police du quartier, qui l'invitait à passer à son bureau, au sujet d'une femme qu'il avait sauvée du feu la veille, et je l'ai accompagné chez le commissaire.

*D*. Lui avez-vous dit que vous aviez vu l'assassin?

*R*. Je lui ai dit que l'on avait arrêté trois personnes, comme on nous l'avait dit à la Chambre des Députés, et la conversation a fini là.

*D*. Mais vous ne répondez pas directement à ma question : je vous demande si vous lui avez dit que vous aviez vu l'assassin.

*R*. Non, Monsieur; je ne lui en ai pas parlé, parce qu'il m'a parlé immédiatement de l'affaire de cette femme qu'il avait sauvée des flammes.

*D*. Cette circonstance était pourtant trop importante pour que vous ne la lui dissiez pas; et certes, si vous la lui aviez racontée, il n'aurait pas interrompu votre récit pour vous entretenir de l'événement particulier dont vous venez de parler, et ce n'est que quand vous avez eu fini votre récit qu'il a dû commencer le sien.

*R*. Les choses se sont cependant passées ainsi que je vous l'ai dit, et le long du chemin, nous n'avons parlé que de cette femme sauvée. Du reste, il n'y a pas loin de la maison chez le commissaire.

*D*. Le lendemain matin, vous avez dû avoir la curiosité de vous informer si on n'avait rien appris sur l'assassin; n'avez-vous interrogé à cet égard personne?

*R*. Le lendemain matin, je suis allé au café pour voir une personne qui devait me fournir des bouquets pour le mariage que j'allais faire. Un Monsieur était là, qui lisait le journal, et qui disait que l'assassin ne voulait pas dire son nom; qu'on avait arrêté trois personnes. A ce moment-là, on est venu me dire que quatre personnes me demandaient à la maison : c'étaient M. *Colin* et ses agents. Je n'en ai pas su davantage.

*D*. Savez-vous le nom de la personne qui lisait le journal dans le café?

*R*. Non, Monsieur. Il y avait une douzaine de personnes : j'arrivais,

j'ouvrais la porte; j'approchai de celui qui lisait, entendant qu'il était question de l'assassinat; mais à peine avais-je entendu les paroles que je viens de rapporter, qu'on me fit appeler, comme je l'ai dit plus haut.

*D*. Saviez-vous quel était le journal qu'on lisait?

*R*. Non, Monsieur.

*D*. La maîtresse du café ne vous a-t-elle rien dit au sujet de l'attentat?

*R*. Non, Monsieur, je ne l'ai pas vue.

(Dossier Lavaux, interrogatoires, pièce 9e.)

## 9. — Interrogatoire subi par Lavaux devant M. le duc Decazes, Pair de France, délégué par M. le Président de la cour des Pairs, le 12 février 1837.

*D*. A quelle heure êtes-vous rentré chez vous, en revenant de l'escorte du Roi?

*R*. Aussitôt l'escorte finie.

*D*. Quelle heure pouvait-il être à peu près?

*R*. De trois à quatre heures, je n'ai eu que le temps de reconduire mon cheval chez M. *Blondais,* rue de l'Université. On pourrait d'ailleurs le savoir chez le commissaire de police, où je suis allé avec M. *Dauche,* pour cette affaire d'incendie dont j'ai déjà parlé, après avoir ôté mon uniforme.

*D*. Êtes-vous bien sûr que c'est ce jour-là même que vous êtes allé chez le commissaire de police?

*R*. Oui, Monsieur, c'est bien le jour de l'escorte; et je me le rappelle, parce que la circonstance que j'ai ôté mon uniforme m'en fait mieux souvenir. En sortant de chez le commissaire de police, je suis rentré avec M. *Dauche.*

*D*. A quelle heure avez-vous dîné ce jour-là?

*R*. Cmme d'habitude: nous dînons toujours sur le coup de cinq ou six heures.

*D.* Vous avez quitté *Dauche* après le dîner?

*R.* Oui, Monsieur, je l'ai quitté après le dîner. Nous avons dîné ensemble comme à l'ordinaire; et après le dîner, je suis allé voir ma femme chez Mme *Colombel,* rue des Amandiers; de là je suis allé chez *Masson,* où *Dauche* m'avait donné rendez-vous pour l'affaire des blancs-seings: il était huit heures et demie quand je suis arrivé chez *Masson,* faubourg du Temple. *Dauche* était déjà chez *Masson* quand j'y suis arrivé.

*D.* A quelle heure êtes-vous sorti de chez *Masson?*

*R.* Il était neuf heures et demie, dix heures. Nous nous sommes en allés, *Dauche* et moi; il m'a reconduit jusqu'à la rue Tiquetonne, parce qu'il demeure rue du Cadran, et moi rue Montmartre.

*D.* A quelle heure *Dauche* est-il venu chez vous le lendemain?

*R.* Au moment où M. *Colin* m'a arrêté; il était en train de faire perquisition. *Dauche* vient tous les matins sur le coup de neuf à dix heures.

*D.* Avez-vous dîné seul, le 27, avec *Dauche?*

*R.* Non, Monsieur; *Eugène,* mon commis, a dîné avec nous.

*D.* La bonne qui fait votre cuisine ne dîne-t-elle pas aussi avec vous?

*R.* Non, Monsieur; elle dîne à la cuisine.

*D.* A-t-il été question pendant le dîner de l'attentat commis sur le Roi?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* N'en parlâtes-vous pas du moins le soir avec le sieur *Dauche,* en revenant de chez le sieur *Masson?*

*R.* Non, Monsieur; nous n'avons parlé que de l'affaire que nous avions avec M. *Barré,* relativement à des blanc-seings, et d'un acte de société que nous voulions faire avec M. *Dauche.*

*D.* Vous persistez donc à soutenir que vous n'avez parlé de l'attentat qu'en rentrant chez vous, après l'escorte du Roi?

*R.* Oui, Monsieur, je n'en ai parlé qu'en rentrant à la maison: je ne pourrais vous dire quelle heure il était; mais il faisait encore

jour : la brune est venue à notre retour de chez le commissaire où nous étions restés environ une heure.

*D.* Êtes-vous bien sûr d'avoir dîné avec le sieur *Dauche* ce jour-là?

*R.* Je crois en être bien sûr; car, ce jour-là, je n'avais mangé qu'un petit pain, que le trompette m'avait donné dans la cour des Tuileries; et il a bien fallu que je dînasse à la maison. Je suis bien sûr de n'avoir pas dîné dehors; et je n'aurais pas pu rester jusqu'à dix heures du soir sans manger. Je n'ai rien pris hors de chez moi que le petit pain dont j'ai parlé.

(Dossier Lavaux, interrogatoires, pièce 10ᵉ.)

## 10.—Interrogatoire subi par Lavaux devant M. le duc Decazes, Pair de France, délégué par M. le Président de la Cour des Pairs, le 13 février 1837.

*D.* Persistez-vous à dire que vous n'avez pas reconnu *Meunier?*

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Quand vous avez vu l'assassin, qu'un garde du jardin avait saisi par le cou, et dont la figure vous a paru bleue, il est impossible que vous n'ayez pas reconnu un homme qui était si bien connu de vous.

*R.* Je le jure cependant sur l'honneur.

*D.* N'avez-vous pas cependant dit en rentrant à quelqu'un que *Meunier* était l'assassin?

*R.* Je n'ai pu dire cela, puisque je ne le savais pas. Je n'ai même pas parlé de tout cela.

*D.* Ce silence, si vous l'aviez en effet gardé, serait bien peu naturel de la part d'un innocent. Il ne s'expliquerait que par l'embarras que vous auriez eu à parler d'un crime auquel vous n'auriez pas été étranger, et dont vous auriez évité de dire les circonstances?

*R.* Je suis innocent dans l'affaire; *Meunier* peut dire s'il a des complices et si j'en suis un.

*D.* Je vous ai déjà dit que *Meunier* lui-même déclare que vous avez tiré au sort avec lui et une troisième personne, un soir, chez

*Barré*, dans le magasin, pour savoir lequel de vous trois tuerait le Roi.

*R.* Demandez à *Meunier* à quelle occasion et dans quel but j'aurais tiré au sort pour tuer le Roi. Il faut avoir un but pour tirer au sort, surtout au moment d'un inventaire.

*D.* Votre but eût été le même que celui de *Meunier*. Lui connaissiez-vous des motifs particuliers de commettre ce crime?

*R.* Je ne connaissais aucun motif à *Meunier* pour commettre le crime.

*D.* Persistez-vous à nier que vous vous soyez entretenu plusieurs fois, avec *Meunier*, de matières politiques, et particulièrement à la fin de 1835, pendant les soirées où vous vous occupiez avec lui de l'inventaire?

*R.* Jamais; ni à ce moment-là, ni avant, ni après.

*D. Meunier* déclare pourtant que ces conversations ont eu lieu plus particulièrement à l'occasion des condamnés d'avril : ne vous rappelez-vous pas vous être occupé de ceux-ci?

*R.* Non, Monsieur. Jamais je ne me suis occupé de politique, pas plus d'avril que d'autre.

*D.* Vous invoquiez vous-même le témoignage de *Meunier*, et vous voyez que c'est ce témoignage qui vous accuse. Non-seulement *Meunier* a déclaré que vous aviez tiré au sort pour savoir qui de vous commettrait le crime, mais il a expliqué qu'avant cet acte vous aviez manifesté plusieurs fois le désir que le Roi fût tué, en exprimant l'espoir que cet assassinat pourrait amener la liberté des condamnés politiques. Vous demandiez dans quel but vous auriez commis ce crime; vous demandiez aussi que *Meunier* fût interpellé de dire si vous étiez son complice; voilà quel eût été votre but, et c'est *Meunier* même qui vous accuse.

*R.* Il peut m'accuser; mais je demande où m'aurait mené le crime, après qu'il aurait été fait, moi qui n'étais qu'un commis?

*D. Meunier*, lui-même, n'est-il pas un commis comme vous? et cependant il a commis le crime. Qu'avait-il à y gagner lui-même?

*R.* J'ignore ce qu'il avait à y gagner; mais il peut vous dire si, lorsqu'il était chez un imprimeur, rue du faubourg Montmartre, n° 18, je fréquentais les jeunes gens qu'il voyait, et si je ne l'engageais pas à travailler. Mme *Barré* ne voulait plus le voir; c'est moi qui, lorsqu'il m'eut dit qu'il ne voulait rien faire, l'ai fait rentrer chez son oncle. Vous pouvez lui demander aussi, quand je suis allé le chercher à Étampes, comment je me suis conduit avec lui.

*D.* Si vous n'avez jamais eu de torts avec lui, si vous ne lui avez jamais fait que du bien, à quel motif attribueriez-vous l'accusation qu'il porte contre vous, en la supposant calomnieuse?

*R.* Je ne le sais pas; car *Meunier* a toujours eu l'air de me porter beaucoup d'amitié. S'il m'accuse pour cacher ses complices, il a bien tort; car, tôt ou tard, la vérité se découvrira, et l'on verra bien que j'étais innocent.

*D.* Mais ce serait un grand crime à lui que d'accuser un innocent, et surtout un ami et un parent, de qui vous déclarez qu'il n'a jamais eu qu'à se louer. Comment vous aurait-il choisi pour faire tomber sur vous cette fausse accusation?

*R.* Je ne peux pas croire qu'un homme puisse m'accuser d'une chose dont je n'ai jamais eu l'idée et à laquelle je n'ai jamais songé. Si j'avais eu une idée comme cela avec *Meunier,* j'aurais toujours été avec lui, et, au contraire, nous ne sortions jamais ensemble. Il évitait de se trouver avec moi, même le dimanche, parce qu'il ne pouvait boire avec moi comme il aimait à le faire avec ses camarades.

*D.* N'auriez-vous pas, au contraire, vous-même aidé aux excès de boisson auxquels il se livrait; et dans une circonstance, entre autres, n'auriez-vous pas dépensé douze francs pour lui faire boire, et boire avec lui, du punch au kirsch?

*R.* Jamais je n'ai dépensé douze francs pour boire du kirsch, moi qui n'en bois pas. Au café, nous buvions de la bière, du cidre, et voilà tout. Un jour, huit jours avant de me quitter, vers le milieu de décembre, je l'avais chargé d'aller mettre en gage une montre appartenant à ma femme; je lui avais dit de rester à l'atelier, parce que les ouvriers avaient de l'ouvrage pressé, pendant que j'irais voir ma femme. *Meunier,* en sortant sur le coup de dix heures, dit qu'il ren-

trerait sur les trois heures. Quand je suis rentré à midi ou une heure, Meunier était absent, et il n'est pas rentré de la journée. Le lendemain, je lui ai demandé ce qu'il avait fait la veille; il me dit qu'il était allé déjeuner avec quelqu'un, et au lieu de soixante francs qu'il avait touchés pour la montre mise en gage, il ne me remit que cinquante francs, parce qu'il me dit avoir gardé dix francs, que je portai à son compte.

*R.* Payiez-vous exactement les gages de *Meunier?*

*R.* Non, Monsieur; comme j'étais un peu gêné, et qu'il n'avait pas besoin d'argent, je lui donnais 5 francs, 10 francs, 15 francs, 20 fr. La veille du jour où il m'a quitté, j'ai achevé de le solder par un billet de 160 francs que j'ai fait à son tailleur.

*D.* Vous ne lui devez donc plus rien?

*R.* Je pense ne plus rien lui devoir : il est resté juste trois mois à la maison.

*D.* N'étiez-vous lié avec aucune des personnes poursuivies pour l'attentat du mois d'avril 1834?

*R.* Je ne connais aucune de ces personnes-là.

*D.* Ne connaissez-vous pas le nommé *O'Relly?*

*R.* Non, Monsieur, je ne le connais pas.

*D.* Ne l'avez-vous pas vu venir plusieurs fois chez vous, pour voir *Dauche?*

*R.* Oh! si c'est ce monsieur-là, je l'ai vu une fois à dîner chez mon cousin *Faucheur,* où *Dauche* m'avait proposé d'aller dîner. Il y avait ce monsieur et deux autres personnes qui sortaient de la maison de la dette, rue de Clichy. Je l'ai vu une autre fois à la maison, quand il est venu chercher une malle que *Dauche* lui avait fait arranger; il partait à ce moment-là et venait chercher cette malle pour la porter à la diligence.

*D.* Savez-vous où il allait?

*R.* Non, Monsieur; si c'est celui-là, il était grand, mais je ne pourrais donner son signalement.

*D*. Saviez-vous qu'il était condamné de juin?

*R*. J'ai su, par *Dauche*, que c'était un jeune homme qui avait été condamné dans les affaires, et qui allait dans la ville où il devait rester. C'est tout ce que j'en ai su.

*D*. Ne parla-t-on pas politique pendant ce dîner?

*R*. Non, Monsieur, car on se retira de bonne heure. *Dauche* était avec une demoiselle qu'il devait épouser et la mère de cette demoiselle.

*D*. Savez-vous le nom des deux personnes qui sortaient de la maison de la dette?

*R*. Il y avait M. *Balmont*, un commissionnaire en vins; je ne connais pas l'autre.... Il y avait aussi à ce dîner un M. *Grisier*.

*D*. Comment s'appelait la demoiselle que devait épouser *Dauche?*

*R*. Je ne la connais pas. Il m'a dit bien des fois son nom, mais je l'ai oublié.... Je me rappelle qu'elle s'appelle *Fanny*, mais je ne sais pas son nom de famille. Ce n'est pas la personne avec laquelle il vit, et qui demeure rue du Cadran.

*D*. Qui est-ce qui faisait les courses de votre maison auprès des fabricants?

*R*. C'étaient *Meunier* et *Eugène* qui allaient chez les fabricants; mais *Meunier* n'y allait que quand *Eugène* était fatigué ou quand c'était près de la maison, parce qu'il avait mal au pied.

*D*. *Dauche* et vous n'alliez-vous pas quelquefois aussi chez les fabricants?

*R*. Je ne pense pas que *Dauche* y soit jamais allé : il restait toujours à la maison; moi, j'allais quelquefois chez les fabricants, mais très-peu; je n'y allais que quand j'y étais obligé, pour m'assurer si les commis y étaient allés et si l'ouvrage avançait.

*D*. Vous sortiez cependant presque tous les jours, et vous vous teniez très-peu à votre magasin?

*R*. Oui; mais ce n'était pas pour aller chez les fabricants: c'était pour faire rentrer de l'argent, ou pour mon mariage, qui m'a beaucoup dérangé.

*D*. Vos courses n'avaient-elles pas d'autre objet?

*R*. Ce n'était absolument que pour ma maison que je courais et pour mon mariage. L'affaire que nous avions, *Canolle* et moi, avec M. *Barré*, m'obligeait aussi beaucoup à sortir.

*D*. N'alliez-vous pas souvent rue du Rocher?

*R*. J'y ai passé, comme on passe dans d'autres rues, mais sans m'y arrêter, parce qu'il n'y a pas de fabricants qui y demeurent.

*D*. Ne connaissez-vous personne dans cette rue?

*R*. Non, Monsieur.

*D*. N'y êtes-vous jamais allé dans le cours des années 1835 et 1836?

*R*. Non, Monsieur. Si vous voulez me mettre sur la voie, je pourrai vous le dire.

*D*. Vous avez pu y aller chez d'autres personnes que chez des fabricants?

*R*. La rue du Rocher ne monte-t-elle pas.... Il y a dans cette rue un enveloppeur de boucles, chez lequel je suis allé, au nº 27, il y a environ quinze mois.

*D*. Vous avez entendu tout à l'heure le sieur *Masson* déclarer, comme vous l'aviez déjà fait, que vous aviez dit, en revenant de l'escorte du Roi, que vous aviez vu l'assassin qui avait la figure toute bleue, par suite de la pression qu'on exerçait sur son cou en l'arrêtant ?

*R*. Je persiste en effet à déclarer que j'ai vu l'assassin et qu'il avait la figure bleue, par suite de la pression exercée sur son cou.

*D*. N'avez-vous pas dit d'autres circonstances sur l'attentat?

*R*. J'ai dit qu'il y avait trois personnes arrêtées, et que l'une d'elles, que tenait un garde du jardin, était toute bleue.

*D*. Vous êtes sûr de n'avoir dit à personne, ce jour-là, ni le lendemain, que c'était *Meunier?*

*R*. Je n'ai pu dire ce que je ne savais pas.

*D*. Vous avez déclaré que le sieur *Pons*, qui faisait partie de l'escorte du Roi, n'avait pas, plus que vous, reconnu *Meunier*, qu'il

connaissait très-bien. J'ai entendu le sieur *Pons*, qui a déclaré que, faisant partie de l'escorte de la Reine, qui avait précédé le Roi d'une demi-heure, il n'avait ni vu, ni pu voir l'assassin, et qu'il n'avait appris l'attentat que dans la cour de la Chambre des Députés?

*R.* Je croyais que M. *Pons* était avec son escadron en avant de la voiture du Roi; c'était le 5[e] escadron qui avait le drapeau, et il n'est parti qu'une minute avant nous.

*D.* Le sieur *Pons* a déclaré aussi que les gardes qui escortaient avec vous le Roi avaient raconté, en arrivant à la Chambre des Députés, à lui et à ses camarades, les circonstances de l'attentat, et qu'ils ont donné le signalement de l'assassin, qu'ils avaient vu très-distinctement.

*R.* Cela est possible; mais moi, qui étais cependant au premier rang, je ne l'ai pas reconnu.

*D.* Vous n'étiez pas au premier rang, puisque vous étiez du second peloton?

*R.* J'étais au premier rang du second peloton, à côté du maréchal des logis.

*D.* Comment s'appelle ce maréchal des logis?

*R.* Je ne sais pas son nom; je sais seulement que c'est un petit jeune homme. J'étais d'abord à côté de M. *Petit*, qui tient un hôtel garni près des Bains Chinois; mais le capitaine l'ayant fait retirer, je suis resté près du maréchal-des-logis ou du brigadier.

*D.* Vous avez prétendu, dans votre interrogatoire du 7 de ce mois, que c'était vous-même qui aviez dit au commissaire de police qu'outre votre sabre et deux fleurets vous aviez une paire de pistolets que vous alliez lui remettre. Or, ces fonctionnaire nie cette circonstance, et affirme que c'est sans que vous lui ayez parlé de ces pistolets, qu'il a saisi celui qui s'est trouvé dans une armoire.

*R.* Je demande à être confronté avec M. *Colin*, auquel je rappellerai cette circonstance qu'il ne pourra nier; tellement que, quand il a écrit dans son procès-verbal qu'il avait saisi un pistolet, et que je lui ai demandé d'écrire que c'était moi qui le lui avais indiqué, il m'a répondu que cela était inutile, puisque c'était lui qui l'avait saisi.

*D.* Comment s'appelle le chapelier qui vous aurait aidé, le 27 décembre, à mettre votre fouragère?

*R.* Je ne sais pas son nom; mais on pourrait demander à Mme *Jacquet* quel est le petit chapelier qui, ce jour-là, a pris avec elle et moi un verre de cassis.

(Dossier Lavaux, interrogatoires, pièce 12e.)

### 11. — CONFRONTATION de LAVAUX avec le témoin *Masson*, devant M. le duc Decazes, Pair de France, délégué par M. le Président de la Cour des Pairs, le 13 février 1837.

Nous faisons comparaître le témoin en présence de *Lavaux*, et nous lui adressons les interpellations suivantes :

*D.* *Lavaux* a déclaré s'être rendu, le 27 au soir, vers neuf heures, chez vous, où il aurait donné rendez-vous au sieur *Dauche* : vous rappelez-vous cette circonstance?

*R.* Oui, Monsieur; ils étaient convenus de se réunir ce jour-là chez moi, pour un projet d'association qui était déjà convenu depuis longtemps entre eux.

*D.* Qui est-ce qui est arrivé le premier de ces deux Messieurs?

*R.* Je crois que c'est *Dauche* qui est arrivé le premier; mais je ne pourrais l'affirmer.

*D.* Combien sont-ils restés de temps chez vous?

*R.* Une demi-heure, une heure; je ne pourrais préciser. *Lavaux*, en sortant de chez moi, allait chez Mlle *Barré*, ou il en venait.

Ici *Lavaux* explique qu'il revenait de chez Mlle *Barré*, et que *Dauche* lui avait dit : Je vous ai attendu.

A *Masson* :

*D.* Êtes-vous bien sûr que la réunion dont vous venez de parler a eu lieu chez vous le 27?

*R.* Oui, Monsieur; et je me le rappelle d'autant mieux que, dans l'après-midi de cette même journée, je me trouvais chez *Lavaux*; quand il revint du service qu'il avait eu à faire pour l'escorte du Roi.

Il y avait là, autant que je puis me le rappeler, M. *Canolle*, M. *Gillot*, le teneur de livres; je ne me rappelle pas si *Dauche* y était.

Ici *Lavaux* déclare qu'il ne croit pas que *Canolle* y fût, mais qu'il est sûr que *Dauche* y était, et qu'il se le rappelle particulièrement, parce que ce fut à ce moment-là que ce dernier reçut l'invitation de se rendre chez le commissaire de police, où il l'accompagna immédiatement, ainsi qu'il l'a déjà déclaré.

*Masson* continue : Je ne dis pas que M. *Dauche* n'était pas présent, seulement je ne me le rappelle pas : il se tient habituellement dans une grande pièce attenant au bureau. Je me souviens de la circonstance du commissaire de police qui l'invitait à passer chez lui; j'étais là quand il me dit, Je vais chez le commissaire de police; je ne me souviens pas précisément du jour.

*D.* Que dit *Lavaux* en entrant dans le magasin, relativement à l'attentat commis sur le Roi?

*R.* Il raconta avec beaucoup d'émotion qu'on venait de tirer un coup de pistolet sur le Roi; qu'il avait vu l'assassin, qui était tout bleu parce qu'on le serrait au cou; que son cheval avait eu peur et s'était cabré, que son sabre s'était embarrassé dans l'étrier du garde qui était à côté de lui. C'est à la suite de cette conversation que le rendez-vous, déjà convenu la veille, fut définitivement arrêté. Ils me dirent : Nous irons chez vous ce soir. L'heure fut convenue ce jour-là, et indiquée de sept à huit.

Ici *Lavaux* rappelle que l'heure fut indiquée la veille, en sortant de signer son contrat de mariage, chez le restaurateur, à cinq heures.

Le sieur *Masson* dit : L'heure avait été en effet indiquée la veille, on la rappela seulement ce jour-là.

Au sieur *Masson* :

*D.* *Eugène Desenclos* était-il présent?

*R.* Il est habituellement au magasin, mais je ne me rappelle pas s'il y était ce jour-là.

*Lavaux* déclare qu'en effet *Eugène Desenclos* était présent.

Au sieur *Masson* :

*D.* Êtes-vous sûr que *Lavaux* ne dit pas que l'assassin était *Meunier* ?

*R.* Pas le moins du monde. Il le savait si peu que le lendemain quand le commissaire de police le lui apprit comme à nous, il témoigna ainsi que nous beaucoup d'étonnement. Nous dîmes au commissaire que le nom de *Meunier* était un nom très-répandu, et qu'il était facile de savoir en allant au n° 24, si le *Meunier* que nous connaissions n'était pas rentré.

*D.* Quel était l'objet de l'association qui devait être formée entre *Lavaux* et *Dauche*, et pour laquelle on s'était réuni chez vous?

*R.* L'objet de cette association était de préserver *Lavaux* des poursuites ridicules et injustes de *Barré* qui manquait à ses engagements, en ne remboursant pas les valeurs qu'il s'était engagé de rembourser, et aussi de couvrir M. *Dauche*, au moyen d'une association, des fonds qu'il avait versés dans la maison.

*D.* Est-ce que vous ne fûtes pas étonné que *Lavaux* n'eût pas reconnu *Meunier*, lorsqu'il avait dit lui-même que l'assassin avait la figure bleue?

*R.* J'ai très-bien conçu qu'un mauvais cavalier comme l'était *Lavaux*, occupé de son cheval, que la détonation avait effrayé, n'ait pas vu l'assassin, *Lavaux* ayant d'ailleurs la vue très-courte.

(Dossier Lavaux, interrogatoires, pièce 11°.)

## 12. — INTERROGATOIRE subi par LAVAUX, devant M. le duc Decazes, Pair de France, délégué par M. le Président de la Cour des Pairs, le 27 février 1837.

*D.* N'alliez-vous pas quelquefois tirer au pistolet dans un établissement de tir?

*R.* J'y suis allé une fois.

*D.* N'y êtes-vous allé qu'une fois?

*R.* J'y suis allé deux fois pour chercher des galettes, avec le fils *Barré* et avec *Meunier*. Nous avons tiré à qui payerait les galettes.

*D.* Est-ce au même établissement que vous êtes allé les deux fois?

*R.* Oui, Monsieur.

*D*. Où est situé cet établissement?

*R*. A Belleville, au moulin de la Galette, tout en haut.

*D*. Qui est-ce qui a payé la dépense?

*R*. La première fois que j'y suis allé avec *Meunier*, nous avons mangé une galette et nous en avons porté trois à M^me^ *Barré*. C'est moi qui ai payé ces quatre galettes, *Meunier* a payé le vin.

*D*. Mais qui est-ce qui a payé le tir?

*R*. C'est *Meunier* qui a payé le vin et le tir.

*D*. Mais d'après ce que vous venez de dire, vous jouiez à qui payerait les galettes; c'était donc le moins adroit qui aurait dû payer la dépense?

*R*. Non, Monsieur; nous faisions la dépense en commun. Quand nous étions commis chez M. *Barré*, nous mettions l'argent qu'il nous donnait, en commun; c'était moi qui tenais la bourse, et, quand nous étions sortis le matin, nous comptions le soir ce que nous avions dépensé et nous partagions par moitié.

*D*. Quel était le plus adroit, de *Meunier* et de vous, au tir?

*R*. Je ne pourrais vous le dire, car nous n'avons tiré que deux fois et même, l'une des deux fois, nous n'avons pas achevé de tirer. Au surplus, nous n'attrapions jamais.

*D*. Le nommé *Girardot* n'était-il pas avec vous?

*R*. Oui, Monsieur; il est venu avec nous la première fois, et c'est lui qui a perdu et qui a payé. J'avais tiré mes quatre coups, eux ayant tiré aussi leurs quatre coups, et se trouvant à la même distance l'un que l'autre, mais plus éloignés que moi, ils ont tiré ensemble, en dernier, pour savoir à qui payerait; et c'est *Girardot* qui a payé, comme s'étant le plus éloigné du but.

*D*. De quels pistolets vous serviez-vous?

*R*. Des pistolets du tir.

*D*. Sont-ce des pistolets de grande portée?

*R*. Je crois me rappeler qu'ils avaient quinze pouces environ.

*D*. A quelle distance tiriez-vous?

*R.* A une distance encore assez longue, celle du tir; deux ou trois fois comme la pièce dans laquelle nous sommes, et qui paraît avoir 20 ou 24 pieds.

*D.* Comment prétendez-vous que vous n'avez pu distinguer la figure de l'assassin le 27 décembre parce que vous auriez la vue trop courte, quand vous l'avez assez bonne pour tirer au pistolet à une telle distance, et lorsqu'il résulte de vos propres dires que vous êtes celui des trois qui avez le plus approché du but. Vous avez cependant approché l'assassin, en passant devant lui, bien plus près que vous n'étiez du but, au tir; et si vous pouviez distinguer la poupée de celui-ci, à bien plus forte raison avez-vous pu voir très-distinctement la figure de *Meunier*, à une distance beaucoup moindre. Qu'avez-vous à répondre à cela?

*R.* Sur les cendres de ma mère, je vous réponds que je n'ai pas tout remis *Meunier*.

*D.* Comment se fait-il, cependant, que vous ayez dit à *Dauche*, le jour même, que *Meunier* était l'assassin?

*R.* Comment aurais-je pu le dire à *Dauche*, puisque je ne le savais pas? Je jure Dieu que cela est faux, absolument faux. Il faudrait que je fusse bien faux pour m'être contenu ainsi devant tout le monde. Qu'est-ce que j'ai fait aux hommes pour qu'on dise des choses semblables?

*D.* Sans doute vous n'auriez pu le dire à *Dauche* que si vous le saviez, et si en effet vous l'avez dit, c'est que vous aviez reconnu *Meunier*. Or *Dauche* déclare avoir su le 27, et avoir dit à sa maîtresse et à une autre personne, le soir même, que *Meunier* était l'assassin. Comment a-t-il pu le savoir, si ce n'est pas par vous-même?

*R.* On peut faire venir M. *Dauche* devant moi; il ne pourra pas dire un pareil mensonge. Du reste, le soir même du 27, chez *Masson*, au moment où nous parlions des arrangements pour lesquels nous étions réunis, *Masson* dit: Nous venons de parler de *Meunier*. *Dauche* lui répondit. Si *Meunier* rentre chez *Lavaux*, je m'en irai plutôt. Je n'avais pas entendu cela; *Masson* m'en parla. Alors je dis à M. *Dauche*: « Vous pouvez être tranquille. *Meunier* est sorti de chez moi, cette fois, « sans me rien dire; il n'y rentrera pas. »

*D.* Ne donniez-vous pas cette assurance, précisément parce que vous saviez que *Meunier* venait de commettre son crime?

*R.* Non, Monsieur; ce n'était pas pour une chose aussi indigne, mais parce qu'on me disait que *Meunier* n'était rentré chez moi que pour servir de mouchard à M. *Barré*.

*D.* N'est-ce pas vous, cependant, qui aviez engagé *Meunier* à quitter son oncle pour rentrer chez vous?

*R.* Non, Monsieur, ce n'est pas moi, car je ne voyais pas du tout *Meunier;* ainsi je ne pouvais pas l'engager à venir chez moi.

*D.* Qui aurait pu dire à *Dauche* que *Meunier* était l'assassin, si ce n'est vous? pouvez-vous l'expliquer?

*R.* Je vous explique que cela est faux, parce que M. *Dauche* n'a su, comme moi, que le 28 au matin, par M. *Colin,* que *Meunier* était l'assassin; et même il a témoigné comme nous beaucoup d'étonnement, en levant les bras et en disant qu'on se trompait, que c'était impossible.

*D.* Cet étonnement aurait pu être joué par *Dauche*, comme il l'a été par vous-même, qui cependant n'avez pas pu ne pas reconnaître *Meunier,* puisque vous avouez avoir aperçu assez distinctement l'assassin pour reconnaître qu'il avait la figure toute bleue.

*R.* Je ne sais si c'est l'habit de l'homme qui le tenait qui m'a fait paraître sa figure comme bleue.

*D.* Comment voulez-vous faire croire que vous vous seriez mépris à ce point, de prendre la couleur de l'habit de celui qui a arrêté l'assassin pour la couleur de la figure de celui-ci? C'est si bien la couleur de la figure que vous avez distinguée, que vous avez expliqué que cette couleur provenait de la pression qu'exerçait sur le cou de l'assassin la personne qui le tenait.

*R.* Je vous l'ai déjà dit, j'ai vu *Meunier* qui avait la figure toute bleue; j'aurais bien voulu le reconnaître, j'aurais évité tout ce qui m'arrive aujourd'hui. Si je dis que j'ai vu *Meunier,* c'est parce que je sais aujourd'hui que c'était lui.

*D.* C'est si bien la couleur de la figure et non celle de l'habit que vous aviez vue, qu'en rentrant chez vous, vous avez dit cette circonstance au sieur *Masson* et aux personnes qui se trouvaient avec lui

*R.* Oui, Monsieur; j'ai dit à ces Messieurs: J'ai vu l'assassin, et on l'étranglait tellement qu'il avait la figure toute bleue; et c'était un garde du château qui le tenait par le cou.

*D.* Vous affirmez ne pas avoir dit à *Daucke,* le 27, que vous aviez reconnu *Meunier*, mais vous n'expliquez pas comment il aurait su, ce jour-là, que *Meunier* était l'assassin, si vous ne le lui aviez pas dit.

*R.* Je n'ai pu le lui dire, puisque je ne le savais pas, et s'il l'avait su, comment ne nous en aurait-il pas parlé? Je l'avais quitté à six heures pour aller voir ma femme, et je l'ai revu le soir chez M. *Masson*. Or il n'en a pas plus parlé à celui-ci qu'à moi.

*D.* N'aviez-vous pas parlé à Mlle *Barré,* avant votre mariage, du tirage au sort qui avait eu lieu entre vous, *Meunier* et *Lacaze,* à la fin de 1835, pour savoir lequel de vous trois tuerait le Roi?

*R.* Je n'ai pu lui parler d'une chose à laquelle je n'avais jamais pensé. Et comment, si j'avais fait une telle chose, me serais-je marié et aurais-je ainsi compromis le sort d'une jeune femme? Ç'eût été une horreur dont je ne suis pas capable.

*D.* Quels motifs vous ont porté à faire ce mariage malgré votre oncle?

*R.* Des motifs d'amitié. Ce n'est pas la fortune, puisque son père ne lui a rien donné: nous nous aimions depuis deux ans.

*D.* Vous aviez si peu d'amour pour elle, que dans cet intervalle et jusqu'au moment même de votre mariage, vous n'avez cessé de fréquenter les maisons de débauche, de dépenser votre argent et d'exposer votre santé avec des filles publiques, que vous emmeniez même coucher chez vous.

*R.* Chez moi, non; mais chez Mme *Jacquet*. Quand je me suis marié, il y avait quatre mois que je n'avais vu de femmes.

*D.* Vous avez parlé à votre femme, avant votre mariage, d'un protecteur sur lequel vous comptiez pour vous aider dans vos affaires: qui entendiez-vous désigner par ce titre?

*R.* Je n'avais d'autre protecteur que M. *Dauche*.

*D*. Quand vous avez enlevé votre femme, n'étiez-vous pas armé de vos pistolets?

*R*. Non, Monsieur; je n'avais aucune arme. J'ai été chercher ma femme par suite d'une lettre qu'elle m'avait écrite le matin, et dans laquelle elle me disait que Mme *Barré* venait de lui tenir les plus mauvais propos sur sa mère; lui disant que sa mère était une fille publique de Bordeaux; qu'elle finirait comme elle; enfin des horreurs: qu'elle ne voulait plus y rester. Alors j'allai la chercher avec M. *Dauche*, auquel je ne l'ai dit qu'en arrivant; *Masson* aussi était avec nous. Ma femme a couché, ce jour-là, chez *Masson*, et le lendemain elle est allée chez Mme *Colombel*.

*D*. N'était-ce pas *Dauche* qui était porteur de vos pistolets à ce moment-là?

*R*. Non, Monsieur.

*D*. Ne les avez-vous pas chargés dans le même temps?

*R*. Non, Monsieur; à quoi cela nous aurait-il servi? Nous n'étions armés ni les uns, ni les autres.

(Dossier Lavaux, interrogatoires, pièce 13e.)

13. — INTERROGATOIRE subi par LAVAUX devant M. le baron Pasquier, Président de la Cour des Pairs, le 9 mars 1837.

*D*. Persistez-vous à dire que vous n'avez pas eu avec le sieur *O'Relly* des relations plus fréquentes et plus intimes que vous ne l'avez dit jusqu'à présent?

*R*. Oui, Monsieur: je l'ai vu pour la première fois à dîner chez M. *Faucheur;* je ne le connaissais pas alors, et j'ai su depuis qu'il avait fait raccommoder une malle chez moi.

*D*. Il était l'ami du sieur *Dauche*, votre associé, et il est allé plusieurs fois chez vous?

*R*. Oui, Monsieur; mais je n'ai su son nom que le jour de son départ, quand il est venu chercher sa malle à la maison.

*D*. La qualité de condamné politique qu'avait le sieur *O'Relly* me rappelle que l'instruction fait voir à plusieurs reprises l'intérêt que

vous portiez aux détenus politiques, et ce fait donne naturellement lieu de penser que le désir de les délivrer a pu entrer pour quelque chose dans la résolution de l'attentat auquel vous avez participé.

*R*. Jamais je ne me suis occupé de politique, n'y connaissant rien; je ne m'occupais que de ma maison. Aucune personne ne pourra dire qu'elle m'ait entendu parler politique.

*D*. Vous savez que *Meunier* a formellement déclaré qu'il y avait eu un tirage au sort entre vous, lui et *Lacaze*, pour savoir à qui tuerait le Roi; et cette déclaration est d'autant plus digne de confiance, qu'elle a plus coûté à *Meunier*, dont l'attachement pour vous n'est pas douteux, et qui n'a fait tous les mensonges auxquels il s'est livré dans les premiers temps de son arrestation, que pour échapper à la nécessité de dire la vérité sur votre compte?

*R*. Le tirage au sort, je ne l'ai jamais fait; et *Meunier* ne peut pas dire d'un sang-froid que je suis son complice: la vérité ne peut pas tarder à paraître. Moi, le complice d'un assassin!

*D*. *Meunier* a déclaré qu'après le tirage au sort, et lorsque le sort l'eut désigné, *Lacaze* aurait dit: *Eh bien! nous verrons. Lacaze*, qui n'était pas à Paris au moment de l'attentat, n'a pas pu voir; mais vous, vous avez dû voir, et vous avez vu, en raison de la place que vous occupiez dans l'escorte du Roi. Vous souvenez-vous de cette parole de *Lacaze : Nous verrons!*

*R*. Non, Monsieur; je ne m'en souviens pas, puisque je n'ai jamais tiré au sort. Pour faire ce tirage, il aurait fallu avoir un but, et avoir fréquenté les sociétés, et je ne les ai jamais fréquentées; dans l'espace de trois ans, je ne me suis pas dérangé d'une heure.

*D*. Depuis ce tirage au sort, qui, malgré vos dénégations, est trop formellement établi par la déclaration de *Meunier* et par beaucoup de circonstances environnantes, pour que la justice n'y attache pas la plus grande importance, n'a-t-il pas été question plusieurs fois, entre *Meunier, Lacaze* et vous, de vos projets d'attentat et des moyens de les réaliser?

*R*. Mais il faudrait avoir eu des projets, pour songer à réaliser de semblables horreurs. Moi, je n'ai jamais eu de projets avec *Meunier* sur rien.

*D. Meunier* ne se mettait-il pas assez souvent en ribotte, et n'est-ce pas dans ces moments-là que vous lui rappeliez l'engagement qu'il avait pris, en profitant de l'excitation que sa débauche avait produite dans son esprit?

*R. Meunier* aurait été ivre du matin au soir, que je n'aurais pu lui parler d'une chose à laquelle je n'ai jamais pensé. *Meunier* s'est mis une fois en ribotte, dans les commencements qu'il était chez moi, et il a raconté, en rentrant chez M^me^ *Jacquet*, qu'on l'avait ramassé dans la rue et qu'on l'avait conduit dans un hospice. Le lendemain il s'est remis à l'ouvrage comme à l'ordinaire. J'ajoute qu'il s'est dérangé plusieurs fois pour aller déjeuner avec *Esther Legludic;* une autre fois, quelques jours après sa sortie de chez moi, on l'a rencontré avec deux femmes sous le bras. C'est *Girard* qui l'a rencontré. *Meunier* avait de l'argent : où l'avait-il pris ? car il n'en avait pas en sortant de chez moi.

*D.* Persistez-vous à nier qu'une fois vous ayiez fait dans un café une dépense assez forte pour faire boire à *Meunier* et pour boire avec lui du punch au kirsch?

*R.* Je ne sais pas comment deux hommes pourraient boire du punch au kirsch pour une somme aussi forte.

*D. Meunier* a cependant déclaré que, le 15 ou le 16 septembre dernier, vous l'aviez emmené, du café *Jacquet* où vous l'aviez rencontré, dans un autre café qu'il a désigné, et que là vous aviez dépensé sept ou huit francs pour le régaler.

*R.* Jamais; c'est faux : mes moyens ne me permettent pas de dépenser autant d'argent pour régaler quelqu'un.

*D.* Si vous ne vous souvenez pas de ce fait, je puis vous rappeler plusieurs circonstances qui aideront peut-être votre mémoire. Ne vous rappelez-vous pas qu'étant avec *Meunier* dans le café, et n'étant pas satisfait de ce qu'on vous avait servi, vous avez fait monter le maître du café, auquel vous avez dit que son kirsch ne valait rien, et que, sur cette observation, le maître du café vous apporta deux verres de kirsch pour mettre dans le punch et le faire rebrûler?

*R.* Je ne suis jamais allé au café avec *Meunier* qu'une fois, près du Carrousel, à côté d'un marchand de tabac, le jour où l'on a fait

l'essai de la voiture à vapeur; M. *Barré* nous avait donné rendez-vous sur la place. Il était onze heures du matin.

*R.* Ne vous rappelez-vous pas que, ce jour-là, vous dîtes à *Meunier*, en vous séparant : « Ne manque pas de venir demain, car c'est demain « que je signe avec M. *Dauche.*

*R.* Non, Monsieur. Personne n'a su que je voulais m'associer avec M. *Dauche*, avant que l'acte ne fût signé; j'aurais craint qu'on ne le dît à M. *Barré*.

*D.* Ne vous rappelez-vous pas que *Meunier*, en vous quittant, alla prendre rue de Rivoli la voiture de Chaillot, pour retourner chez son oncle?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Persistez-vous à dire que vous n'avez pas engagé *Meunier* à quitter son oncle pour entrer chez vous?

*R.* Oh! pour cela oui, Monsieur.

*D.* Voici cependant des circonstances que *Meunier* rapporte, et qui ne paraissent pas pouvoir être inventées. Il a déclaré que, le jour dont je viens de vous parler, et dans le café où vous l'aviez conduit, vous lui fîtes promettre de quitter son oncle. Il a ajouté que vous lui aviez dit, au moment de vous séparer : « Je suis sûr que tu ne vien- « dras pas. » *Meunier* alors vous aurait dit : « Je te l'ai promis; tu ver- « ras que je viendrai; » et vous lui auriez répondu : « Tu promets sou- « vent, et tu ne tiens jamais tes promesses. »

*R.* Dans le mois d'août ou de septembre (c'était un 18), j'avais un billet de 350 francs à payer; j'allai chez M. *Jacquet* trouver M. *Guéné,* qui escompte des billets pour moi, et qui déjeunait avec *Meunier* et quelques autres personnes. Déjà je me retirais sans l'avoir vu, lorsque M. *Guéné* m'a fait apercevoir que mon cousin m'avait salué. Le reste s'est passé comme je l'ai déjà déclaré; c'est *Meunier* qui m'a demandé un emploi en se plaignant de M. *Barré;* alors je lui ai offert d'entrer chez moi pour voyager, et le lendemain il est venu.

*D.* *Meunier* a déclaré que le sieur *Geffroy* était venu le trouver chez son oncle, quinze jours environ avant qu'il en sortît, pour lui proposer de votre part d'entrer chez vous. Il a ajouté que, quelques jours après qu'il fut entré chez vous, le sieur *Geffroy* lui aurait

raconté tenir de vous-même que votre intention n'était pas de faire voyager *Meunier*, et que vous lui aviez fait une promesse que vous étiez résolu à ne pas tenir. Je vous fais observer que le sieur *Geffroy* a été entendu, et qu'il a confirmé par son témoignage la déclaration de *Meunier?*

*R.* M. *Geffroy* me dit un jour que *Meunier* prenait ma défense quand on disait du mal de moi chez son oncle, et qu'il désirait rentrer chez moi. Mais il voulait que je le fisse demander; moi, j'ai répondu que, s'il voulait venir chez moi, il savait mon adresse. Plus tard, M. *Geffroy* me raconta que M. *Barré* avait dit que *Meunier* était une bête; que j'avais eu tort de le prendre pour voyager; qu'il n'y entendait rien, et qu'il ne ferait que me manger de l'argent.

*D.* La déposition de *Geffroy* est très-explicite, et elle est plutôt confirmée que détruite par ce que vous venez de dire. Vous saviez par vous-même, sans qu'on vous le dît, que *Meunier* était incapable de voyager; par conséquent la promesse que vous lui aviez faite n'était pas sincère, et vous aviez, pour l'attirer chez vous par cette promesse, des motifs qui se rapportent à son attentat?

*R. Meunier* était très-capable; il savait la partie; il savait tout : d'ailleurs la tournée que je voulais lui faire faire n'était qu'une petite tournée d'un mois, pour commencer.

*D.* Vos démarches pour ramener *Meunier* chez vous n'avaient-elles pas pour but de le tenir sous votre dépendance et de lui rappeler plus facilement les engagements qu'il avait pris?

*R.* Jamais je n'ai fait aucune chose avec *Meunier* qui ne soit pas à faire; s'il n'est pas parti en voyage, c'est que *Lacaze* m'a quitté et que *Meunier* a dû rester à la tête de ma maison : sans cela il serait parti.

*D. Meunier,* cependant, a déclaré que vous lui aviez dit plusieurs fois, dans les trois derniers mois qu'il a passés chez vous, le matin, avant l'arrivée de M. *Dauche :* « Eh bien! quand cela sera-t-il? »

*R.* C'est une infamie, cela! Je n'ai jamais été le complice d'un assassin. Souvent, quand M. *Dauche* venait le matin, *Meunier* n'était pas encore levé.

*D.* N'alliez-vous pas quelquefois au spectacle avec *Meunier?*

*R.* Une fois il est venu à l'Ambigu avec moi et M. *Dauche;* une autre fois il est venu avec moi et ma femme au même théâtre : après cela, quand nous étions commis ensemble, nous y allions quelquefois.

*D.* Ne vous souvenez-vous pas d'être allé une fois avec lui et deux autres personnes voir la pièce de *Kean,* au théâtre des Variétés?

*R.* Je suis allé une fois voir cette pièce avec M. *Lion* et M. *Lamy;* et même je ne suis pas resté jusqu'à la fin, parce qu'il faisait trop chaud.

*D. Meunier* était avec vous ce jour-là?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Cependant *Meunier* le déclare, et les personnes qui étaient avec vous le déclarent aussi.

*R.* Je ne me rappelle pas si *Meunier* était avec nous.

*D.* N'y avait-il pas avec vous un gros Monsieur?

*R.* Une autre fois je suis allé, avec M. *Mallet* et M. *Louis,* voir les *Trois Cœurs de Femmes,* aux Variétés, mais *Meunier* n'était pas avec nous non plus.

*D. Meunier* était si bien avec vous à la représentation de *Kean,* qu'il déclare qu'en effet vous n'êtes pas resté jusqu'à la fin et qu'il est sorti du spectacle avec vous après le second acte?

*R.* Non, Monsieur; il n'était pas avec nous : car, en sortant du spectacle, nous sommes allés à l'estaminet de Paris, où nous n'étions que trois, M. *Lion,* M. *Lamy* et moi.

*D.* Il est vrai que vous êtes entré à l'estaminet de Paris; car *Meunier* l'a déclaré; or, comment *Meunier* aurait-il eu connaissance de ces deux circonstances, votre sortie du spectacle avant la fin et votre entrée au café, s'il ne vous accompagnait pas?

*R.* Je persiste à déclarer que *Meunier* n'était pas avec nous ce jour-là.

*D.* Ne seriez-vous pas entrés deux fois à l'estaminet de Paris : une fois avant d'entrer au spectacle et une autre fois quand vous en êtes sorti, après le second acte de *Kean?*

*R.* Non, Monsieur.

*D. Meunier* a déclaré que, sorti avec vous après le second acte de *Kean*, il serait entré avec vous à l'estaminet de Paris; il a ajouté que, pendant que vous étiez ensemble dans ce café, vous l'auriez plus particulièrement sommé de tenir la promesse qu'il avait faite d'attenter aux jours du Roi, en lui disant : «Eh bien! quand feras-tu ton af«faire?» et qu'il vous aurait répondu : «Il n'y a pas de temps de «perdu : ce sera pour le jour de l'ouverture des Chambres.»

*R*. C'est un mensonge.

*D. Meunier* a déclaré encore que, le même jour et dans le même lieu, vous lui aviez dit : «Il faudra que tu t'arranges pour démarquer ton linge, pour n'être pas reconnu.» Il a ajouté que vous pensiez sans doute, comme lui, qu'après avoir tiré sur le Roi, il serait tué sur la place, et que, son linge étant démarqué, il serait plus difficile de savoir qui il était.

*R*. Peut-on inventer des choses semblables?

*D*. Quel jour avez-vous reçu l'avis que vous seriez d'escorte le jour de l'ouverture des Chambres?

*R*. Je ne pourrais vous le dire au juste.

*D*. Étiez-vous seul quand vous avez reçu cet avis?

*R*. J'ai reçu d'abord un avertissement, et, plus tard, un ordre de service.

*D*. Étiez-vous seul quand vous avez reçu le premier avis?

*R*. C'est le portier qui me l'a remis; j'étais seul à ce moment-là.

*D*. L'avez-vous montré à quelqu'un?

*R*. Je l'ai montré à M. *Bourbonne*, parfumeur, qui est aussi de la garde à cheval, en lui faisant remarquer qu'on disait qu'à l'avenir ceux qui n'auraient pas de chevaux à eux ne seraient pas commandés.

*D*. Est-ce que vous n'avez pas montré cet avertissement à *Meunier?*

*R*. Je ne pourrais vous le dire; il a bien pu le voir sur mon bureau.

*D. Meunier* a déclaré que, le jour où vous avez reçu l'avertissement de vous tenir prêt pour le service qui vous serait demandé

pour le 27 décembre, vous lui auriez dit, profitant d'un moment pendant lequel le sieur *Dauche* vous aurait laissés seuls : «Eh bien! tu vois; voilà l'ouverture pour les Chambres fixée au 27 décembre. »

*R.* Menteries, menteries : je ne peux pas dire autre chose.

*D.* Pour quel motif *Meunier* est-il sorti de chez vous au mois de juin 1836?

*R.* Je l'ai renvoyé à la suite d'un mauvais propos qu'il m'a tenu, me disant que j'étais une bête, parce que je lui reprochais de perdre son temps à jouer. M. *Lion* était présent.

*D.* Avez-vous su qu'à cette époque *Meunier* s'était rendu sur la route de Neuilly, dans l'intention de tuer le Roi, avec un couteau de sellier qu'il avait pris dans votre atelier?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Je vous fais remarquer à quel point cette tentative s'accorde avec les paroles abominables qu'il avait proférées pendant la crise nerveuse qu'il avait eue chez vous, quelques jours auparavant. Persistez-vous à soutenir que vous n'ayiez pas su les paroles prononcées par *Meunier* pendant son attaque, et qu'ainsi vous soyiez le seul de votre maison, vous, le patron et le proche parent de *Meunier*, qui n'ayiez pas eu connaissance d'un fait aussi grave?

*R.* Non, Monsieur; je n'ai jamais su ces paroles-là.

*D.* Il résulte de l'instruction que vous êtes allé deux fois au tir avec *Meunier*. N'est-ce pas vous qui, les deux fois, aviez engagé *Meunier* à vous accompagner?

*R.* Non, Monsieur. La première fois, c'est le hasard qui nous y a conduits; la seconde fois, nous étions avec le fils de M. *Barré*, et ses deux filles les plus jeunes.

*D.* *Meunier* a déclaré que vous étiez plus adroit que lui, et que vous lui disiez : «Allons, *Meunier*, tire donc aussi bien que moi, «ajuste mieux;» et même que vous lui assuriez la main.

*R.* Tout cela est faux.

*D.* Ne peut-on pas croire que votre désir que *Meunier* tirât juste se rattachait à celui que vous auriez eu qu'il ne manquât pas le Roi? Cette circonstance est d'autant plus grave, que *Meunier* a

commis son attentat avec un pistolet, et que ce pistolet vous appartenait.

*R.* Le pistolet m'appartenait, il est vrai; mais je ne savais pas que *Meunier* eût aucune chose contre le Roi : je n'ai pas su non plus qu'il avait pris mon pistolet, qu'il pouvait prendre facilement, puisqu'il était dans une armoire non fermée.

*D.* Pour quel motif *Meunier* est-il sorti de chez vous quelques jours avant l'attentat?

*R.* Je l'ignore; mais c'est à la suite d'une querelle qu'il a eue avec le sieur *Masson,* et du mécontentement que je lui ai témoigné de ce qu'il n'avait pas pris de renseignements au sujet d'une vente qu'il avait faite. Son oncle a su le jour même que *Meunier* m'avait quitté, car il en a parlé à *Etienne,* mon contre-maître.

*D.* *Meunier* a déclaré que cette prétendue querelle avec le sieur *Masson* n'était qu'un prétexte, et qu'il avait profité de cette circonstance pour sortir de chez vous, dans la pensée du crime qu'il devait commettre quelques jours après.

*R.* Pourquoi ne m'a-t-il pas dit qu'il voulait me quitter?

*D.* Il résulte de cette déclaration de *Meunier* que, s'il est sorti de chez vous, quelques jours avant l'attentat, c'était uniquement pour faire croire qu'il était brouillé avec vous, et pour éviter de vous compromettre.

*R.* Que voulez-vous que je vous réponde sur une chose que je ne sais pas?

*D.* Vous avez vu *Meunier* dans la matinée du 27, au café *Jacquet?*

*R.* Oui, Monsieur. Il était dans la cuisine.

*D.* Ne lui avez-vous fait aucun signe d'intelligence, pour l'engager à persister dans son projet?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Lorsque vous êtes rentré chez vous le 27 décembre, dans l'après-midi, après avoir achevé votre service, dans quels termes avez-vous rendu compte au sieur *Dauche,* et aux autres personnes qui se trouvaient là, de l'attentat dont vous aviez été témoin?

*R.* J'ai dit : On vient encore de tirer sur le Roi et l'on a arrêté trois personnes.

*D.* Est-ce là tout ce que vous avez dit?

*R.* J'ai dit, je crois, que les deux fils du Roi avaient été légèrement blessés.

*D.* Avez-vous dit au sieur *Dauche,* le 27, que *Meunier* était l'assassin ?

*R.* Je ne pouvais dire une chose que je ne savais pas.

*D.* Cependant le sieur *Dauche* a déclaré que, le 27 au soir, il avait dit à sa maîtresse, qui lui parlait de l'attentat commis le matin, qu'il y avait longtemps qu'il le savait, et que ce qu'il y avait de pis, c'était qu'un de vos commis avait fait le coup?

*R.* On peut demander à M. *Dauche* si c'est moi qui le lui ai dit?

*D.* Le sieur *Dauche* a déclaré encore que, le 27 au soir, en revedant de chez *Masson,* vous seriez allés ensemble au café Français, boulevart Saint-Denis; que, là, vous aviez trouvé *Dany,* l'ancien cocher de *Barré,* et que, la conversation s'étant engagée entre vous sur l'attentat commis le matin, lui, *Dauche,* croyant que vous étiez à côté de la portière de la voiture du Roi, du côté opposé à celui où *Meunier* avait tiré, aurait fait la remarque que, si la balle avait traversé la voiture du Roi, *Meunier* aurait pu tuer son cousin.

*R.* Cela est faux; M. *Dauche* n'a pu dire cela.

*D.* Le sieur *Dauche* a reconnu qu'ayant été dans le cas de dire, le 27 au soir, soit à *Dany,* soit à sa maîtresse, ce que je viens de vous rapporter, il n'avait pu l'apprendre que de vous.

*R.* Cela est faux. Je n'ai pu apprendre à un homme ce que je ne savais pas moi-même.

*D.* Non, sans doute : vous n'avez pu apprendre à quelqu'un ce que vous ne saviez pas vous-même; mais vous auriez pu confier à un assosié, à un ami, ce que vous saviez, et ce que vous n'auriez dit à aucun autre.

*R.* Non, Monsieur. Je n'ai rien pu dire de tout cela.

*D.* Vous persistez donc à soutenir que vous n'avez pas reconnu

*Meunier* sur le lieu même du crime, après qu'il eut tiré sur le Roi ?

*R.* Oui, Monsieur : et c'est la vérité.

*D.* Comment espérez-vous faire croire que vous n'avez pas reconnu l'assassin, quand vous déclarez vous-même avoir vu qu'un gardien du château le tenait fortement serré par le cou, de telle sorte qu'il avait la figure toute bleue?

*R.* Il est bien vrai que j'ai cru voir qu'il avait la figure bleue; à moins que ce ne soit le bras du garde de jardin qui m'a fait l'effet d'être bleu, et que j'ai pris pour la figure de l'assassin. J'ai d'ailleurs la vue si courte, que je suis obligé de fixer longtemps les personnes pour pouvoir les reconnaître.

*D.* Comment se fait-il qu'avec cette vue si courte, qui vous aurait empêché de reconnaître *Meunier* quand vous étiez si près de lui, vous puissiez aller au tir, où vous ne vous servez pas de besicles, et où, suivant la déclaration de *Meunier,* vous étiez plus adroit que lui, puisque vous abattiez souvent des poupées?

*R.* Je ne pense pas avoir abattu de poupées; j'en ai seulement approché au quatrième coup.

*D.* Il est certainement plus difficile d'approcher d'une poupée, même au quatrième coup, que de reconnaître à quatre pas une figure qui vous était aussi familière que celle de *Meunier;* d'où l'on peut conclure que vous avez dû reconnaître celui-ci, et qu'alors vous avez bien pu faire au sieur *Dauche* la confidence du véritable nom de l'assassin.

*R.* Je n'ai pas reconnu *Meunier,* et je n'ai pas dit à M. *Dauche* que c'était lui qui avait tiré sur le Roi.

*D.* Votre obstination à nier que vous ayiez reconnu *Meunier* sur le lieu de l'attentat n'a-t-elle pas eu pour motif l'espoir de mieux dissimuler la connaissance que vous auriez eue de ses intentions et de ses résolutions?

*R.* Je ne connaissais aucunement les intentions de *Meunier.*

*D.* Persistez-vous à soutenir que, lorsque vous sortiez presque tous les jours du matin au soir, et le plus souvent en cabriolet, c'était uniquement pour régler vos affaires de commerce ou les préparatifs de votre mariage?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Pour quel motif alors preniez-vous souvent la précaution de laisser les cabriolets dont vous vous serviez à quelque distance de votre domicile, et de les envoyer payer par *Meunier* ou par *Lacaze?*

*R.* Cela m'est arrivé trois fois, parce que je laissais le cocher près de sa station, rue Française.

*D.* Connaissez-vous un sieur *Vialard?*

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* D'où le connaissez-vous?

*R.* C'est un habitué du café *Jacquet.*

*D.* Quelle était la nature de vos relations avec lui?

*R.* Il me proposa plusieurs fois de me placer des marchandises dans Paris.

*D.* N'êtes-vous pas allé plusieurs fois à Saint-Denis avec le sieur *Dauche,* et dans les environs de Dammartin avec le sieur *Vialard?*

*R.* Je suis allé une fois au-dessus de Saint-Denis avec *Meunier,* pour acheter des boîtes d'omnibus, et deux fois à Saint-Marc, près Dammartin, pour voir ma famille, une fois avec le sieur *Vialard,* une fois avec *Meunier.*

*D.* Vous avez acheté un fonds de commerce assez considérable; vous n'aviez à votre disposition aucune ressource personnelle; et cependant il paraît que vous faisiez des dépenses assez fortes?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Combien dépensiez-vous pour votre maison?

*R.* 250 francs environ par mois, un peu plus, un peu moins. On peut demander à la bonne, qui tenait note de cette dépense.

*D.* Combien dépensiez-vous en outre pour votre entretien, pour vos plaisirs, pour les gages de vos employés?

*R.* Je ne pourrais vous le dire; ma plus forte dépense était pour la négociation de mon papier.

*D.* Vous aviez des habitudes de plaisirs qui devaient vous être chères. Comment vous procuriez-vous l'argent dont vous aviez besoin pour faire face à ces dépenses?

*R.* Je n'avais pas de plaisirs à dépenser beaucoup d'argent, je passais presque toutes mes soirées chez M. *Jacquet.*

*D. Meunier* a déclaré que vous disiez souvent : « J'aurai bientôt « de l'argent. » Est-ce que quelqu'un vous avait promis de vous procurer de l'argent.

*R.* Pour que les commis ne connussent pas au juste quelle était la situation de la maison, nous disions à table devant eux, *Dauche* et moi, qu'à la fin du mois, par exemple, nous avions de l'argent à recevoir, et que nous ferions droit à nos engagements.

*D.* Quelle était la nature de vos relations avec le sieur *Mallet?*

*R.* Il m'a procuré un notaire pour régler les affaires de mon mariage; il m'a assisté dans les sommations respectueuses que j'ai faites à M. *Barré,* et dans les recherches auxquelles je me suis livré pour découvrir la date de la mort de la mère de ma femme.

*D.* N'avez-vous pas souvent couché chez le sieur *Mallet?*

*R.* Oui, Monsieur; souvent je le reconduisais le soir, et je restais à coucher chez lui. J'y suis resté trois fois : c'est un homme auquel j'ai beaucoup d'obligations.

*D.* N'avez-vous pas conduit plusieurs fois *Meunier* rue de Cléry, n° 52, dans une maison de prostitution où vous alliez souvent avec des amis?

*R.* Je n'y suis allé que deux fois; et je ne me souviens pas d'y avoir conduit *Meunier.* La première fois que j'y suis allé, c'est en sortant de l'estaminet de Paris, après le spectacle de *Kean.*

*D. Meunier* a déclaré, en effet, que vous l'aviez conduit rue de Cléry, en sortant de l'estaminet de Paris, le jour même où vous étiez allé voir *Kean.*

*R.* Non, Monsieur, cela n'est pas.

*D.* Je vous fais remarquer que voilà trois circonstances que vous ne pouvez nier. Dans la même soirée, vous êtes allé aux Variétés, à l'estaminet de Paris et rue de Cléry. Or, *Meunier* a déclaré ces trois circonstances. Comment aurait-il pu les connaître, s'il n'était pas avec vous? Il a déclaré en outre que, ce soir-là, vous auriez emmené, de la maison de la rue de Cléry, une femme coucher chez la femme *Jacquet.*

*R.* Cela est encore vrai; mais *Meunier* n'était pas avec moi; du moins je ne m'en souviens pas.

*D.* N'aviez-vous pas encore des habitudes dans d'autres maisons, passage du Caire et rue du Pélican?

*R.* Je ne suis jamais allé passage du Caire; je suis allé quelquefois rue du Pélican.

*D.* N'y êtes-vous pas allé la veille de votre mariage?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* La femme *Leroux* a cependant déclaré que vous lui aviez annoncé votre mariage pour le lendemain, et que vous lui aviez donné dix francs?

*R.* Je ne connais pas cette femme-là.

*D.* Je dois vous rappeler en peu de mots les charges qui pèsent sur vous et vous en faire sentir toute la gravité, si vous ne l'avez pas encore comprise. — S'il faut en croire les déclarations de *Meunier*, qui, sur beaucoup de points, sont confirmées par l'instruction, vous auriez tiré au sort avec lui et *Lacaze*, pour savoir à qui tuerait le Roi, dans la pensée que, le Roi mort, les condamnés politiques seraient mis en liberté, et la république substituée au gouvernement actuel — Vous auriez excité *Meunier* à quitter son oncle, et vous l'auriez attiré chez vous par une promesse que vous n'aviez pas l'intention d'accomplir, pour le tenir sous votre dépendance. — Vous l'auriez conduit au tir pour qu'il exerçât sa main, et qu'il eût ainsi plus de chances de ne pas manquer le Roi. — Vous auriez entretenu en lui le penchant qu'il avait à l'ivrognerie, pour vous rendre de plus en plus maître de sa volonté, et pour l'exciter, quand il avait perdu la raison, à commettre le crime pour lequel il avait été désigné par le sort. — Vous n'auriez cessé de lui rappeler le coupable engagement qu'il avait pris; lui reprochant d'être infidèle à ses promesses, et de trop tarder à les accomplir. — Vous lui auriez donné le conseil de démarquer son linge, espérant qu'au moyen de cette précaution il ne serait pas reconnu et que vous échapperiez par là à tout soupçon de complicité. — Vous auriez souffert qu'il sortît de chez vous, sous un vain prétexte, quelques jours avant l'attentat, toujours dans la pensée d'éloigner de vous les soupçons. — Vous auriez prétendu faussement n'avoir pas reconnu l'assassin sur le lieu même du crime, et n'avoir appris son nom que le 28, par le

commissaire de police chargé de vous arrêter, quand le sieur *Dauche* déclare que, dès la veille, il savait que c'était un des commis de votre maison qui avait tiré sur le Roi, et reconnaît qu'il n'a pu le savoir que de vous. — Enfin, depuis votre arrestation, vous n'opposez aux faits établis par l'instruction que des réponses évasives ou des explications contradictoires qui témoignent de votre peu de sincérité.

*R*. J'ai répondu jusqu'ici comme un homme qui n'a rien fait, qui n'a rien à se reprocher, et qui est innocent de tout ce dont on l'accuse. Je n'ai jamais été dans aucune société de républicains, ni de rien du tout, jamais. Mme *Barré* doit savoir combien je les ai en horreur, depuis l'affaire de la rue des Gravilliers, quand j'ai reconduit son mari aux Tuileries et que j'ai failli être tué par les républicains. Jamais je ne voulais donner d'ouvrage à ceux qui étaient de ce parti.

*D*. Malgré ce que vous venez de dire de votre éloignement pour le parti républicain, il y a de fortes raisons de croire que vous n'y avez pas été aussi étranger que vous le voulez dire, et que vous avez eu des rapports avec des hommes importants de ce parti, notamment à l'époque du procès d'avril?

*R*. Jamais je n'ai connu des personnes qui avaient des buts de républicains, ni d'aucun parti. M. et Mme *Barré* savent la vie que j'ai menée chez eux pendant quatre ans; jamais je n'ai découché une fois.

(Dossier Lavaux, interrogatoires, pièce 14e.)

# TROISIÈME SÉRIE.

## INTERROGATOIRES DE LACAZE.

### 1. — INTERROGATOIRE subi, à Auch, par LACAZE, devant M. Ader, juge d'instruction délégué par M. le Président de la Cour des Pairs, le 9 janvier 1837.

*D.* Quels sont vos nom, prénoms, âge, lieu de naissance, profession et domicile?

*R.* Je m'appelle *Henri Lacaze,* dit *Isidore,* âgé de vingt-deux ans, commis chez le sieur *Lavaux,* rue Montmartre, n° 30, à Paris, natif d'Auch, et habitant de Paris.

*D.* Depuis quand habitez-vous Paris, et à quelle époque avez-vous quitté cette ville?

*R.* Je suis allé à Paris, il y a environ trois ans; après mon arrivée, j'ai resté en qualité de commis dans différentes maisons de commerce. J'ai resté chez le sieur *Barré,* prédécesseur de M. *Lavaux,* d'où je sortis pour entrer en la même qualité chez M. *Choquet,* rue du Marais-du-Temple, n° 13; de cette maison, je passai chez le sieur *Heuraux,* rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 59; et, de cette maison, je rentrai dans celle de M. *Lavaux,* successeur de M. *Barré,* où j'étais, lorsque j'ai quitté Paris, le 25 octobre dernier. Je suis arrivé dans cette ville le 4 novembre suivant.

*D.* Y avait-il dans cette maison du sieur *Lavaux* d'autres commis, et qui étaient-ils?

*R.* Il y avait, lors de mon départ, le sieur *Eugène Desenclos* et un nommé *Meunier.*

*D*. Quelles étaient les habitudes et le genre de vie de ce dernier?

*R*. Ce jeune homme était peu exact à remplir les devoirs de son état, sans doute parce qu'il était cousin germain du sieur *Lavaux*. Il ne refusait jamais une partie de plaisir; et s'il avait de l'argent, lorsqu'il sortait le dimanche ou un autre jour, il était dans l'usage de le dépenser avant de rentrer chez lui. Sa tête était singulièrement organisée; à ce point que, si on lui parlait de quelque chose, il entamait une autre conversation avant de répondre à ce qu'on lui disait. Il faisait part de beaucoup de projets : ainsi il disait que, s'il devenait riche, il aurait une pipe à plusieurs tuyaux pour ses amis, qu'il ferait porter par un mameluk.

*D*. Savez-vous s'il faisait partie d'aucune association hostile au Gouvernement?

*R*. Il m'a eu dit, je crois, sans l'affirmer, qu'il faisait partie d'une société philanthropique, qui avait pour but de secourir les jeunes gens sans place; mais je n'ai jamais compris qu'il fît partie d'une association qui eût un but politique.

*D*. Connaissez-vous d'autres personnes qui fissent partie de cette même société?

*R*. Je n'en connais pas d'autres; car je ne suis pas bien sûr que lui-même me l'ait dit.

*D*. Avez-vous jamais compris que *Meunier* conçût le projet d'attenter aux jours du Roi des Français; lui avez-vous entendu tenir quelques propos capables d'en donner la pensée?

*R*. Ce jeune homme m'a eu dit qu'il aimerait à faire parler de lui, n'importe pour quel motif. Dans quelques circonstances, il m'a dit, sur le ton de la plaisanterie : « Il faut que je fasse un coup ; » et il me semble lui avoir entendu dire qu'il fallait tuer le Roi. Il ne m'a jamais fait de proposition semblable, et je ne crois même pas qu'il parlât sérieusement lorsqu'il me tenait ces propos.

*D*. Quelles sont les personnes qu'il fréquentait le plus habituellement?

*R*. Le sieur *Desenclos* et moi étions assez liés avec lui; il causait également avec tous les ouvriers de la maison. Il ne nous est jamais arrivé de nous entretenir de politique; quant à lui, il avait adopté

des opinions républicaines, que je ne partageais pas, non plus que le sieur *Desenclos*. Je ne puis désigner par leurs noms les personnes qu'il voyait en dehors de la maison de commerce; je sais seulement que, logeant dans le café rue Montmartre, n° 24, il voyait les personnes habituées de ce café; mais je n'en connais aucune, parce que je ne le fréquentais pas.

*D*. Avez-vous fait partie d'aucune association illicite?

*R*. Je n'ai jamais fait partie d'aucune.

Lecture faite, a signé.

Et, après sa signature, avons demandé au sieur *Lacaze* si c'est lui qui écrivait la lettre dont quatre lignes seulement se trouvent écrites, et dans quel but il l'écrivait?

*R*. C'est moi qui ai écrit les quatre lignes qui forment un commencement de la lettre que vous avez saisie; j'avais l'intention d'offrir mes services à mon patron, et de lui observer que si l'absence de *Meunier* lui était nuisible, qu'il n'aurait qu'à me l'écrire, je partirais à lettre vue. Cette lettre a été écrite en effet, et doit se trouver chez M. *Lavaux*.

*D*. *Meunier* vous a-t-il écrit d'autres lettres que celle qu'il vous a envoyée sur une longue bande de papier, que nous avons trouvée chez vous?

*R*. Ni lui, ni *Desenclos* ne m'ont écrit que les lettres qui se trouvent de chaque côté de cette longue bande de papier: il n'était nullement question de *Meunier*.

(Dossier Lacaze, pièce 11e.)

## 2. — INTERROGATOIRE subi par LACAZE devant M. le baron Pasquier, Président de la Cour des Pairs, le 16 janvier 1837.

*D*. Vous êtes intimement lié avec *Meunier*; vous devez comprendre que, dans cette situation, vous avez un grand intérêt à dire

tout ce qui peut éclairer la justice sur ses habitudes et ses relations.

*R*. Je dirai tout ce que je sais.

*D*. Depuis combien de temps connaissez-vous *Meunier?*

*R*. Depuis environ deux ans.

*D*. Où et comment avez-vous fait connaissance avec lui?

*R*. J'ai fait connaissance avec lui pendant que j'étais commis chez son oncle *Barré*.

*D*. Quand vous l'avez connu, demeurait-il chez son oncle?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. Qu'est-ce qu'il faisait chez son oncle?

*R*. Il était commis.

*D*. Est-il resté chez son oncle tout le temps pendant lequel vous y êtes resté vous-même?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. Quelles personnes fréquentait-il à cette époque?

*R*. Il allait souvent avec moi, avec son cousin, sa cousine, la fille de M. *Barré*, un nommé *Lacuisse*, de Toulouse, qui était commis avec nous, et d'autres jeunes gens dont je ne pourrais vous dire les noms.

*D*. Qu'est devenu ce *Lacuisse?*

*R*. Il est retiré à Toulouse.

*D*. Depuis combien de temps?

*R*. Depuis un an.

*D*. A quelle époque votre intimité avec *Meunier* a-t-elle commencé à être plus grande?

*R*. Il n'y a jamais eu de plus ni de moins dans notre amitié; nous avons été de tout temps comme sont entre eux des commis employés dans la même maison.

*D*. Il y a dans la conduite de *Meunier* des faits qui prouvent que son intimité avec vous était plus grande qu'avec d'autres.

*R*. Je n'ai jamais été beaucoup plus lié avec lui qu'avec d'autres.

*D*. A quelle époque l'avez-vous mené chez votre maîtresse?

*R*. Il y a environ huit mois.

*D*. Y est-il allé souvent avec vous?

*R*. Il y est venu quelquefois, comme tout autre de mes amis y serait venu si l'occasion s'en était présentée; mais il n'y venait pas fréquemment. Il y a dîné une ou deux fois le dimanche.

*D*. Avez-vous connu les opinions politiques de *Meunier?*

*R*. Je ne lui connais pas d'opinion politique. Quelquefois il parlait de la république; mais c'était une tête très-légère, et, je le répète, je ne lui ai jamais connu d'opinions à lui.

*D*. Ne vous a-t-il jamais rien dit qui pût vous faire soupçonner ses affreux projets?

*R*. Quelquefois, dans le magasin, et pas à moi seulement, il disait qu'il avait une haine contre les Bourbons.

*D*. Cette haine contre les Bourbons ne s'exhalait-elle pas particulièrement contre le Roi?

*D*. Non, Monsieur; seulement une fois il me dit, sur le ton de la plaisanterie : *Il faut que je tue le Roi.* Il disait aussi quelquefois qu'il fallait qu'il se fît remarquer, n'importe comment.

*D*. A quelle époque vous a-t-il tenu ces propos?

*R*. Je ne pourrais vous le dire.

*D*. Il est bien difficile de croire que vous ne vous rappeliez pas à quelle époque il aurait dit une chose aussi extraordinaire?

*R*. Mon Dieu! il disait cela d'une telle manière qu'on n'y faisait seulement pas attention.

*D*. Vous venez de dire que quelquefois il parlait de république, de sa haine contre les Bourbons, de ses projets d'attentat contre la personne du Roi, et vous dîtes, en même temps, que vous ne connaissiez pas ses opinions politiques?

*R*. C'est qu'il disait tout cela d'une manière si enfantine qu'on n'y attachait aucune importance.

*D*. Vous étiez avec lui, il y a huit ou neuf mois, chez le sieur *Lavaux?*

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Vous avez dû avoir connaissance d'un accident qu'il a éprouvé, d'une attaque d'épilepsie qu'il a eue à cette époque ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Comment cela se peut-il faire ?

*R.* C'est qu'à cette époque-là probablement je n'étais pas encore chez M. *Lavaux*.

*D.* Où étiez-vous alors?

*R.* En sortant de chez M. *Barré*, je suis allé chez M. *Choquet*, chez M. *Henraux*, et je suis entré ensuite chez M. *Lavaux*.

*D.* Vous êtes bien sûr que *Meunier* ne vous a pas dit un jour : « Si tu veux venir avec moi, nous tuerons le Roi ? »

*R.* Oui, Monsieur ; je suis bien sûr qu'il ne m'a pas dit cela.

*D.* Est-il à votre connaissance que *Meunier* ait fait partie de quelque société secrète?

*R.* Si *Meunier* avait fait partie de quelque société, il me l'aurait dit : il me semble qu'il m'a dit qu'il était d'une société de secours.

*D.* A quelle époque vous a-t-il dit cela ?

*R.* Il me l'a dit pendant que j'étais chez M. *Lavaux*, mais je ne pourrais préciser l'époque.

*D.* Vous avez dit que, si *Meunier* avait fait partie de quelque société, il vous l'aurait dit ; ceci est tout à fait d'accord avec ce que nous savons de votre intimité avec lui.

*R.* Oui, Monsieur ; quand nous avions quelque chose à faire, nous nous le disions mutuellement.

*D.* Cette intimité si complète vous rend d'autant plus suspect, quand *Meunier*, d'après vos propres dires, parlait déjà, depuis plusieurs mois, de tuer le Roi et quand il a accompli cet horrible projet. Cherchez donc dans votre mémoire tout ce que vous pouvez savoir et qui serait de nature à éclairer la justice.

*R.* Je vous promets que je dis tout ce que je sais. Au reste, je ne m'occupais pas du tout de ces choses-là avec lui, et, quand il en par-

lait, je lui disais qu'il ferait bien mieux de s'occuper de ses affaires que de parler ainsi.

*D*. Il tenait donc souvent de ces propos?

*R*. Je les lui ai entendu tenir quelquefois; mais il ne s'adressait pas à moi seulement, il parlait dans le magasin.

*D*. Et voilà l'homme dont vous dites que vous ne connaissiez pas les opinions politiques! un homme qui, en plein magasin, disait de pareilles choses!

*R*. Oui, Monsieur; il parlait quelquefois de république, c'est tout ce qui me fait présumer qu'il était plutôt de la république que d'un autre parti.

*D*. Que disait le sieur *Lavaux* quand *Meunier* tenait un pareil langage?

*R*. Il se mettait à rire, et il disait à *Meunier* de s'occuper de son travail.

*D*. Votre intimité avec *Meunier* était si grande, que, deux jours avant son attentat, il était occupé de vous et pensait à vous faire des cadeaux.

*R*. Je le sais, parce que ma maîtresse m'a écrit, je le crois, le 28 décembre, que *Meunier* avait passé la journée du dimanche avec elle.

Et à l'instant nous avons représenté à l'inculpé les trois volumes saisis chez la femme *Flée*, et sur chacun desquels se trouve cette inscription : «Donné à *Lacaze*, le 25 décembre 1836. *Meunier*;» en lui adressant la question suivante :

*D*. Connaissez-vous ces livres?

*R*. Non, Monsieur, je n'en connais aucun ; c'est-à-dire, que je les ai vus au magasin ; mais je ne savais pas s'ils appartenaient à *Meunier* ou à M. *Lavaux*.

*D*. Vous avez lu sur ces livres l'inscription qui s'y trouve?

*R*. Oui, Monsieur.

*D*. Vous voyez que *Meunier* ne s'est occupé que de vous, la veille de son attentat, ce qui suppose une grande intimité entre vous.

*R.* J'ignore pourquoi il a voulu me faire ce cadeau.

*D.* Vous ne voulez pas convenir qu'il vous ait fait une proposition directe d'attenter aux jours du Roi?

*R.* Il ne m'a pas dit cela.

*D.* Cependant vous l'avez dit vous-même à d'autres personnes.

*R.* Si *Meunier* m'avait dit cela, je vous le dirais; car je ne cherche pas à le blanchir. Je suis convaincu que, le jour où il était chez ma bonne amie, il ne pensait pas à ce qu'il a fait.

*D.* L'avez-vous connu pour être gros mangeur?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Buvait-il beaucoup d'eau-de-vie?

*R.* Il n'en refusait jamais quand on lui en offrait.

*D.* Avait-il l'habitude de manger des huîtres?

*R.* Il en mangeait quand cela se trouvait.

*D.* Avez-vous connu quelques personnes avec lesquelles il eût l'habitude d'en manger?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Reconnaissez-vous la lettre que je vous représente, datée de Auch, le 4 janvier 1837, et signée *Lacaze* fils cadet, commençant par ces mots: « Avec quel mal au cœur, » et finissant par ceux-ci: « une douz. manches assortis? » (1)

---

(1) *Lettre écrite par* Lacaze *à* Lavaux, *et remise par ce dernier à M. le Président de la Cour des Pairs.*

Auch, le 4 janvier 1837.

Monsieur et cher patron,

Avec quel mal au cœur j'ai vu que votre cousin avait attenté à la vie du Roi. Combien cela doit vous avoir fait de la peine. Ce malheureux aurait dû confier son dessein à quelque ami, qui, sans doute, l'en aurait détourné.

Je vous avoue franchement que si j'avais été là et qu'il m'eût fait part de ses intentions, j'aurais fait mon possible pour l'empêcher de commettre un pareil crime, et lui aurais fait comprendre qu'il valait mieux qu'il s'occupât de son état que de choses pareilles.

Vous savez que le conseil de révision m'a déclaré propre au service; le docteur qui habituellement visite les jeunes gens est un ami et camarade de mon père, et lui a conseillé de ne pas se presser pour me faire remplacer, parce qu'il est assuré qu'à la visite du général je serai réformé. Malheureusement pour moi que notre préfet avait

*R.* Oui, Monsieur ; c'est moi qui l'ai écrite.

*D.* N'avez-vous pas reçu une lettre de *Meunier* depuis que vous êtes à Auch ?

*R.* Dans une lettre de ma maîtresse, j'ai reçu une bande de papier sur laquelle *Meunier* a écrit : « Mon cher *Lacaze,* je ne changerai « jamais ; je serai toujours fou. » Je ne me rappelle pas le reste (1).

---

fait venir de Toulouse un chirurgien-major d'un régiment, qui, en me visitant, n'a eu égard à aucune de mes réclamations. Le sous-intendant militaire, sur la demande de mon père, m'a incorporé dans le 6e régiment de dragons en garnison à Auch; mais avant que l'appel soit fait, mon père va me faire remplacer, et dans peu de jours je serai à votre disposition; si même l'absence de Meunier vous rend mes faibles services utiles, veuillez me l'écrire, et me rendrai près de vous. Il me sera facile de le faire, en demandant au général commandant le département l'autorisation pour avoir un passe-port pour me rendre à Paris, mais je devrais laisser une procuration à mon père pour me faire remplacer.

Si j'ai l'honneur de revenir chez vous, je verrai avec grand plaisir le nombre de mes patrons s'être accru. J'entends vous dire que vous fussiez uni par le lien du mariage avec Mlle Barré. Je vous prie de m'en dire quelque chose par votre réponse. Si vous avez l'occasion de la voir, veuillez, s'il vous plaît, me rappeler à ses souvenirs ainsi qu'à ceux de mes camarades et amis qui sont chez vous.

En attendant v/ réponse, je vous prie de recevoir mes sincères salutations.

*Signé* LACAZE fils cadet.

P. S. Mon père vous prie d'accélérer le départ des articles qu'il vous a commis et joindre à son envoi,

SAVOIR :

1 de pres clefs à jonc verni;
1 de crochets;
1 de *id.* pour guides jaunes assortis;
2 sellettes ord. s/ être garnies de clefs;
1 " verni en plein;
1 " siéges et petit cartier vernis;
100 aleines allemandes pour sellier, assorties de n°;
1000 aiguilles.
1 de manches assortis.

Suscription :

Monsieur LAVAUX, négt, rue Montmartre, n° 30, à Paris.

(1) *Lettre saisie à Auch, chez Lacaze.*

Mon cher Lacase, jamais je ne changerai, et je profite de l'occasion de la poste pour te faire parvenir, comme à ton ordinaire ce petit brouillon de papier tout long. J'aurais bien des choses à te dire de nouveau L'ami n'est plus épicier il est encore sorti nous ne savons ce qu'il fait. Je crois cependant qu'il est dans un couvent de none. Nous le voyons plus du tous cependant je crois qu'il est guérie nous n'avons remis la lettre que le 21 au soir Nous avons trouvez Madame ton épouse pas

*D.* Qu'est-ce qu'un ami dont il est question dans cette lettre, et qui n'est plus épicier?

*R.* C'est un jeune homme qui était commis avec nous, et qui était entré, rue des Lombards, dans une maison d'épicerie où il paraît qu'il n'est plus.

(Dossier Lacaze, pièce )

## 3.—INTERROGATOIRE subi par LACAZE, devant M. le baron Pasquier, Président de la Cour des Pairs, le 23 janvier 1837.

*D.* Vous m'avez écrit pour me demander à être interrogé de nouveau, ce qui m'a fait supposer que vous éprouviez le besoin de compléter vos déclarations; avez-vous en effet quelque chose à ajouter à ce que vous avez déjà dit?

*R.* Si je me rappelais quelque chose, je le dirais. Je me souviens que lorsque *Meunier* disait qu'il voulait faire parler de lui, il a ajouté une fois que, s'il devenait riche, il aurait une grande pipe qui con-

---

bien portant elle est resté assez longtemps malade et elle a encore bien mauvaise mine En attendant le plaisir de te revoir. MEUNIER.

Il est 10 h^es 1/2 nous allons nous souler à ta santé.

MEUNIER.

Mon cher ami

En lisant ceci prends garde de rire car crois que je veux en t'écrivant si peu te rendre sérieux. En ce moment nous sommes chez Madame ton épouse qui releve de maladie et qui malgré cela nous a paru être assez bien, seulement elle est changée. Meunier fume sa pipe, ce qui lui va on ne peut mieux, *il prise aussi comme un Suisse et chique comme un vieux loup de mer,* enfin *c'est un cochon accompli.*

Nous faisons des souhaits ardens pour votre retour car depuis que vous êtes parti le malheur veut que nous ne puissions pas nous coucher avant 1 ou 2 heures du matin et encore si ce voleur de Meunier était raisonnable, mais il est toujours sous comme le cosaque dont il a emprunté la redingotte. Avertissez nous du jour de votre arrivée à Versailles, car nous accompagnerons Madame d'Arzac qui veut être la première à vous dire (viens que je te bise) nous l'accompagnerons si toutesfois notre tête veut permettre à nos jambes de soutenir l'édifice que l'on nomme corps ce dont nous ne pouvons répondre

Je finis à 10 h. et 1/2 ce qui n'est pas trop tard. Bonsoir. E. DESENCLOS.

tiendrait deux livres de tabac et qui aurait plusieurs tuyaux au service de ses amis.

*D*. Votre situation est plus mauvaise que vous ne paraissez le croire, et elle ne permettra pas, si vous n'entrez dans la voie d'une entière franchise, de vous mettre en liberté, comme vous paraissez l'espérer.

*R*. Je ne puis pas vous en dire plus que je n'en sais. D'ailleurs, je vous ferai observer que depuis le 25 septembre j'ai quitté la maison, et je ne puis savoir ce qu'il a fait depuis ce temps-là.

*D*. Vous avez été l'ami intime de *Meunier;* c'est à vous qu'il a pensé en quelque sorte le dernier, puisqu'il vous a fait don de ses livres; vous l'avez mené chez votre maîtresse; c'est chez elle qu'il a passé l'avant-dernière nuit qui a précédé son crime; vous avez vous-même si bien senti tout ce que votre situation avait de grave, que vous avez cherché à l'améliorer, en écrivant au sieur *Lavaux* une lettre qui a tout l'air d'une précaution, et dont vous avez eu soin de garder le commencement, pour qu'au besoin on le trouvât chez vous. Dans cette situation, je vous le répète, il n'y a que la plus grande franchise qui puisse vous procurer votre liberté.

*R*. *Meunier* n'était pas plus ami avec moi que d'autres, puisqu'il n'est pas le seul que j'aie mené chez ma maîtresse. Quant à la lettre que j'ai écrite à *Lavaux,* je l'aurais écrite aussi bien si j'avais été dans une autre maison, puisque ce n'est pas moi qui l'ai faite; mon père me l'a dictée et je n'ai fait que la transcrire.

*D*. Ce que vous venez de dire prouve encore mieux la vérité de mon observation; car vous avez senti à tel point combien votre situation était mauvaise, que vous en avez conféré avec votre père, et que ce n'est que par suite de cette conférence que vous avez écrit la lettre dont il s'agit.

*R*. J'ai écrit cette lettre parce que je devais retourner à Paris pour offrir mes services à M. *Lavaux*.

*D*. Pourquoi avez-vous cherché à atténuer la déclaration que vous avez faite en route, et qui consiste à dire que *Meunier* vous aurait dit: «Si tu veux venir avec moi, nous tuerons le Roi?»

*R*. Si j'ai dit cela, c'est par inadvertance, car *Meunier* ne me l'a

jamais dit. Il a bien parlé de faire un coup, de tuer le Roi; mais il ne m'a jamais dit d'aller avec lui pour tuer le Roi.

*D.* La première phrase de votre lettre à *Lavaux* prouve que vous aviez grande peur qu'on ne sût que *Meunier* vous avait fait des confidences : car vous dites qu'il est bien malheureux qu'il ne se soit fié à personne; que s'il s'était confié à quelqu'un, on l'aurait détourné. Il est bien évident qu'il s'était fié à vous.

*R.* J'ai écrit cela, parce qu'en effet, si j'avais connu les projets de *Meunier,* j'aurais essayé de l'en détourner; mais il ne m'a jamais fait de confidences.

*D.* Connaissez-vous une dame *Millet*, marchande de cuirs?

*R.* J'ai entendu parler de ce nom à la maison, mais je ne connais pas cette dame.

*D.* Savez-vous quelles relations *Meunier* a pu avoir avec elle?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Vous persistez à dire que vous n'avez rien de plus à déclarer à la justice?

*R.* Si je savais quelque chose, je le dirais, mais je ne sais plus rien. J'ajoute que *Meunier,* lorsqu'il parlait du besoin de s'illustrer, m'a dit souvent que, s'il n'avait pas eu les pieds difformes, il se serait engagé ou aurait fait quelque chose comme cela.

*D.* Qu'entendez-vous par ces mots : qu'il aurait fait quelque chose comme cela?

*R.* J'entends qu'il se serait engagé dans l'armée de terre ou dans la marine.

(Dossier Lacaze, pièce 16[e].)

## 4. — Interrogatoire subi par LACAZE, devant M. le duc Decazes, Pair de France, délégué par M. le Président de la Cour des Pairs, le 6 février 1837.

*D.* Vous avez entendu le maréchal des logis de gendarmerie *Romain* répéter devant vous ce qu'il avait déjà affirmé sous serment,

que vous aviez déclaré à lui et au gendarme *Malvoisin*, pendant la route d'Auch à Paris, que *Meunier* vous aurait dit : *Veux-tu que nous allions tuer le Roi?* Vous n'avez pas nié ce propos; vous auriez seulement répondu que, si vous l'aviez dit, c'était par inadvertance; et vous avez ajouté que *Meunier* vous aurait seulement dit qu'il fallait faire un coup comme cela, ce qui est une sorte d'aveu qui vient confirmer la déclaration de deux témoins dignes de foi. Quoi qu'il en soit, et de quelques termes que se soit servi *Meunier* dans ce qu'il vous a dit à cet égard, cela a dû assez vous frapper pour qu'il soit impossible que vous ne vous rappeliez pas le lieu où cette circonstance s'est passée?

*R.* Je ne dis pas que je ne l'ai pas dit; mais, si je l'ai dit, ça été par inadvertance. J'ai entendu *Meunier* parler plusieurs fois, c'est-à-dire, je ne me rappelle pas si c'est plusieurs fois, du désir qu'il aurait de faire un coup, fût-ce de tuer le Roi pour faire parler de lui. Ces propos ont été tenus dans le magasin : je ne me rappelle pas si j'étais seul ou s'il y avait d'autres personnes. Ensuite, comme j'ai été à deux reprises dans cette maison, je ne me rappelle pas si cela s'est passé du temps de M. *Barré* ou du temps de M. *Lavaux*.

*D.* Ne partagiez-vous pas les opinions politiques de *Meunier?*

*R.* Non, Monsieur; je ne parlais jamais politique avec lui non plus qu'avec d'autres. Après cela, je l'entendais quelquefois parler politique, et plus souvent de la république que d'un autre parti, mais je ne le questionnais pas là-dessus.

*D.* *Meunier* a déclaré qu'il manifestait souvent ses opinions républicaines. Il est impossible qu'il ne vous les ait pas fait connaître à vous qui étiez son ami le plus intime?

*R.* Je répète que quand il parlait politique, non à moi en particulier, mais devant d'autres personnes, il mettait plus d'acharnement à parler pour la république que pour tout autre parti; il parlait aussi de sa haine contre les *Bourbons,* quand il causait sur l'histoire de France.

*D.* Vous déclarez que, lorsqu'il parlait de ses opinions républicaines, c'était devant les diverses personnes qui se trouvaient dans le magasin; n'est-ce pas également en leur présence qu'il aurait tenu le propos relatif à l'assassinat du Roi ou bien l'aurait-il tenu à vous particulièrement?

*R.* Je ne puis vous le dire. Lorsqu'il me disait de ces choses-là, je l'engageais à s'occuper de son ouvrage. Au reste, ce n'était pas celui des ouvriers que je fréquentais le plus; car le dimanche, quand je faisais une partie, c'était avec deux autres jeunes gens, MM. *Foultier* et *Boileau,* commis comme moi, mais non de la même maison : il était bien rare que *Meunier* vînt avec nous; ce n'était que lorsqu'il s'agissait de boire et de manger qu'il était toujours prêt, mais il ne prenait part à aucun divertissement d'une autre nature.

*D.* Vous avez déclaré que si *Meunier* avait fait partie de quelques sociétés il vous l'aurait dit, et que quand vous aviez quelque chose à faire vous vous le disiez mutuellement : rien ne prouve plus une grande intimité.

*R.* Quand il voulait se faire faire un habit, il me le disait; de même, quand il devait faire une partie le dimanche, ou quand il avait fait une dépense, il me le racontait; et moi j'agissais de même avec lui, c'est ce qui me fait croire que, s'il avait fait partie de quelques sociétés, il me l'aurait dit.

*D.* N'étiez-vous pas chez *Barré* à la fin de 1835?

*R.* Non, Monsieur, je n'y étais pas... Se reprenant : Oui, Monsieur, j'y étais.

*D.* *Lavaux* et *Meunier* n'y étaient-ils pas avec vous?

*R.* Je sais bien que *Lavaux* y était, puisque nous ne nous sommes jamais quittés. Je me rappelle également, en y réfléchissant, que *Meunier* y était aussi; car je me souviens que nous sommes allés tous ensemble souhaiter la bonne année à M. *Barré,* rue des Buttes-Saint-Chaumont.

*D.* Le sieur *Barré* faisait-il faire tous les ans son inventaire, comme on le fait dans toutes les maisons de commerce?

*R.* Oui, Monsieur. Il a été fait à la fin de 1835, par nous trois, *Lavaux, Meunier* et moi.

*D.* Vous avez hésité à me déclarer ce fait peu important en lui-même est-ce qu'il vous rappellerait quelques circonstances particulières dont le souvenir vous préoccuperait?

*R.* Non, Monsieur. Si j'ai hésité, c'est parce que je ne me rappelais pas si l'inventaire avait été fait en 1835, et j'ai dû recueillir mes sou-

venirs. Mais je n'éprouve aucun embarras à vous répondre sur ce fait.

*D*. Combien de temps a duré cet inventaire?

*R*. Voici comment nous faisions l'inventaire: c'était le soir, nous nous en occupions jusqu'à minuit, depuis huit heures, heure du départ de M. *Barré* pour retourner à son domicile, rue des Buttes-Saint-Chaumont; et comme nous nous amusions souvent à boire autour du poêle, l'inventaire a duré plus long temps qu'il n'aurait dû durer. Je crois que cela a duré entre huit et quinze jours. *Meunier* avait rapporté de la cave du thon mariné, et nous le mangions le soir en buvant du vin qu'il avait pris également dans la cave de M. *Barré;* madame *Meunier* nous en donnait aussi quelquefois, ainsi que du pain. Nous perdions ainsi beaucoup de temps; nous disions quelquefois: « Quand nous aurons fini ces cases nous boirons, » et alors nous nous reposions, nous nous amusions; et ensuite nous allions rendre la clef à madame *Meunier*.

*D*. N'est-ce pas dans ces soirées et pendant ces interruptions de travail que *Meunier* vous parlait de ses opinions et de ses projets?

*R*. Je ne le crois pas; je ne pourrais cependant pas l'affirmer: nous parlions plutôt de nous amuser, de faire du vin chaud.

*D*. Quelle était la nature de ces amusements?

*R*. Il me disait: « Si vous aviez de l'argent, nous achèterions du sucre. » Je crois même qu'il est allé quelquefois en chercher à crédit chez l'épicier, et alors nous buvions du vin chaud; ce sont là les amusements dont j'ai voulu parler.

*D*. Ne lisiez-vous pas quelquefois les journaux?

*R*. Non, Monsieur.... c'est-à-dire il y a eu un temps où madame *Meunier* recevait un journal, mais ce n'était pas dans cet intervalle. Je me rappelle cependant qu'en effet madame *Meunier* avait permis à son fils de s'abonner, pour deux heures par jour, à un journal qu'on lui apportait d'un cabinet. Il le lisait auprès du poêle, de 6 à 8 heures du soir; il le lisait tout bas: cependant, quand il y avait quelque chose d'intéressant, il le lisait tout haut, cette lecture lui plaisait assez.

*D*. Quel était ce journal?

*R*. Je crois que c'était le *Courrier Français*; je ne pourrais pas cependant l'affirmer.

*D*. N'était-ce pas plutôt le *Réformateur?*

*R*. Je ne me le rappelle pas.

*D*. *Meunier* ne lisait-il pas de préférence, à haute voix, les articles de politique?

*R*. Non, Monsieur; c'était plutôt le récit des malheurs survenus dans Paris ou des articles relatifs à des jugements.

*D*. Lorsque ces jugements portaient sur des affaires politiques, cela ne donnait-il pas lieu entre vous à des conversations plus animées?

*R*. Non, Monsieur; il ne nous lisait que les articles relatifs à des événements qui s'étaient passés à Paris; le reste, il le lisait tout bas, et il passait souvent une heure à cette lecture.

*D*. Il paraîtrait cependant que c'est dans une de ces soirées qu'il vous aurait fait la proposition dont vous avez parlé, et qu'il vous aurait tenu le propos relatif à un projet d'assassinat sur le Roi.

*R*. Oh! mon Dieu, non, Monsieur. Il m'a tenu ces propos dans la journée, à ce que je crois, quand il était en train de faire ses farces. Du reste il ne s'est pas adressé à moi directement en me disant: « Veux-tu « que nous allions tuer le Roi? » Si je l'ai dit.... Peut-être me l'a-t-il dit dans un moment où j'étais seul avec lui dans le magasin, et en disant ses mille bêtises auxquelles je ne faisais seulement pas attention. Quand il me le disait, j'étais derrière le comptoir et je lui disais: « Aidez-« moi plutôt à faire ces paquets. » Mais comme il était de la maison je ne pouvais pas le commander comme j'aurais fait avec un étranger. Si j'avais pris au sérieux ce qu'il disait je n'aurais pas manqué d'en rendre compte à ses parents. Il faisait sans cesse des singeries qui n'avaient pas l'ombre de bon sens.

*D*. Il résulte cependant de déclarations que la proposition qu'il vous aurait faite de tuer le Roi, il vous l'aurait faite en présence de *Lavaux*.

*R*. Je ne sais pas si *M. Lavaux* y était dans ce moment: il peut se faire qu'il y fût, comme il peut se faire qu'il n'y fût pas; je ne m'en souviens pas. Ce fait me fait me rappeler que j'ai entendu *Meunier*

parler comme cela, mais je ne pourrais répéter mots pour mots ce qu'il a dit.

*D.* Si vous ne vous rappelez pas les mots mêmes, vous vous souvenez donc du sens de la proposition qu'il vous aurait faite, ainsi que vous l'avez déclaré aux gendarmes?

*R.* Il faut bien que je l'aie dit puisqu'ils le disent, cependant il ne m'a jamais fait une proposition directe de tuer le Roi avec lui : il m'a seulement dit qu'il voulait faire parler de lui, quand ce serait en tuant le Roi. S'il m'avait fait la proposition que les gendarmes ont rapportée, je n'aurais pas manqué d'en prévenir ses parents.

*D.* Vous convenez donc que votre devoir eût été, dans ce cas, de leur donner cet avertissement?

*R.* Oui, Monsieur, je me serais cru obligé d'avertir la famille, afin d'éviter qu'il exécutât ce projet. Je crois que quand il disait de ces choses-là, ce n'était pas sérieusement, je le crois; mais, après cela, je ne connaissais pas sa pensée, ce n'est qu'une supposition que je fais. Mais, à la manière dont il parlait, je pense que l'idée réelle ne lui est venue que plus tard, il avait comme cela des coups de tête, et quand une chose lui venait à l'esprit il l'exécutait de suite.

*D.* Vous croyez donc que c'est postérieurement à l'inventaire de 1835 qu'il a conçu le projet qu'il a mis depuis à exécution?

*R.* Oui, Monsieur, je le crois; mais je ne peux pas lire dans ses pensées.

*D.* Vous rappelez-vous une circonstance où durant cet inventaire, que vous faisiez ensemble à la fin de 1835, vous plaçâtes trois morceaux de papier dans un chapeau?

*R.* Non, Monsieur. Peut-être, si je connaissais le motif pour lequel nous les aurions placés, me rappellerais-je le fait, mais maintenant je ne m'en souviens pas. Était-ce pour avoir quelque chose?

*D.* C'était trois morceaux de papier roulés, dans l'un desquels on avait placé un objet pour distinguer ce morceau-là des autres.

*R.* Je ne me rappelle pas; si je me rappelais, je n'hésiterais pas à vous le dire.

*D.* N'avez-vous pas dans une de ces soirées, pour un objet quel-

conque, tiré au sort ensemble? Songez de quelle importance il est pour vous de dire la vérité.

*R.* Je ne m'en souviens pas. Si nous avons tiré le sort, ça été pour une chose sans importance, comme d'avoir du thon mariné, le premier verre ou un morceau de pain grillé; je ne dirai pas que nous l'ayons fait, parce que je ne m'en souviens pas; mais, si nous l'avons fait, cela a dû être plutôt avec un livre.

*D.* Vous ne vous rappelez pas que *Meunier* ou *Lavaux* ait fait la proposition de tirer au sort pour un objet quelconque.

*R.* Si on me rappelait pour quel motif, peut-être pourrais-je m'en souvenir.

*D.* Ne serait-ce pas par suite de la proposition faite par *Meunier* de tuer le Roi?

*R.* Pour cela, je peux bien vous certifier que non.

*D.* Cependant il résulterait de l'instruction que, sur cette proposition faite par *Meunier*, ou par l'un de vous, il aurait été tiré au sort entre vous pour savoir qui commettrait le crime.

*R.* Je n'ai jamais entendu faire de proposition comme cela dans la maison. Si cela était je le dirais; et alors je ne l'aurais pas pris sur le ton de la plaisanterie.

*D.* Je vous engage à réfléchir mûrement.

L'inculpé interrompant dit : Oh! pour cela je vous affirme que cela n'est pas.

*D.* N'est-ce pas la crainte que *Meunier* et *Lavaux* eussent déclaré cette circonstance qui vous a fait dire aux gendarmes le fait que vous leur avez appris en route, et le propos que vous avez déclaré devant Monsieur le Président; et votre but n'était-il pas de détourner cette accusation en montrant une espèce de franchise dont vous étiez fort éloigné avant l'exécution du mandat d'amener, comme le prouve la lettre que vous avez écrite à *Lavaux* après l'attentat, dans le but évident de détourner de l'idée que vous connaissiez les projets de *Meunier?*

*D.* Non, Monsieur, même ce n'est pas moi qui ai écrit la lettre,

c'est-à-dire c'est bien moi qui l'ai écrite, mais c'est mon père qui me l'a dictée. Je vais vous dire comment cela est venu. Quand j'ai vu dans les journaux que c'était *Meunier,* neveu de M. *Barré*, qui avait attenté à la vie du Roi, j'ai prié mon père de me dicter une lettre pour offrir mes services à M. *Lavaux,* dans le cas où l'absence de *Meunier* le laisserait dans l'embarras.

*D.* Aviez-vous raconté à votre père ce qui s'était passé entre *Meunier* et vous, et les propos qu'il vous avait tenus?

*R.* Oui, Monsieur, je lui ai dit : « Le pauvre b.... m'avait souvent « dit qu'il voulait faire parler de lui, il a bien réussi. »

*D.* Vous n'aviez donc pas dit à votre père que *Meunier* vous avait aussi parlé de son idée de tuer le Roi?

*R.* Je ne crois pas l'avoir dit à mon père, mais je crois l'avoir dit à mon frère, auquel je dis en me couchant : *Le pauvre b.... m'avait dit qu'il voulait faire parler de lui, fût-ce en tuant le Roi; il a bien réussi....* J'ai même dit cela en plein café, à la nouvelle de l'attentat, quand une personne, qui était près du poêle, annonça en lisant un journal, qu'un sellier nommé *Meunier* avait attenté à la vie du Roi, et qu'elle dit que c'était un neveu de M. *Barré,* et qu'il avait les pieds difformes.

*D.* Dites-vous à ces personnes que *Meunier* avait ajouté aux mots *qu'il voulait faire parler de lui,* ceux-ci, *fût-ce en tuant le Roi?*

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Quelles étaient ces personnes?

*R.* Je crois bien que le maître du café, M. *Lafargue,* était présent quand j'ai rapporté le propos de *Meunier,* tel que vous venez de le rappeler.

*D.* Comment se fait-il que, vous souvenant si bien de ce propos de *Meunier,* vous ayez écrit à *Lavaux* comme si rien dans vos rapports avec lui ne vous avait fait entrevoir la possibilité qu'il pût commettre ce crime? Vous avez écrit : *Ce malheureux aurait dû confier son dessein à quelqu'ami qui l'en eût détourné. Je vous avoue franchement que, si j'avais été là, et qu'il m'eût fait part de ses intentions, j'aurais fait mon possible pour l'empêcher de com-*

mettre un pareil crime. Cependant *Meunier* vous avait bien fait part de ses intentions?

*R.* J'ai voulu dire que, si j'avais été là au moment, et qu'il m'ait dit : « Je vais tuer le Roi, » je l'en aurais détourné.

*D.* Votre but n'était-il pas, en écrivant ainsi, de faire connaître à *Lavaux* que vous aviez l'intention de ne pas révéler ce qui s'était passé entre *Meunier*, lui et vous, lors du tirage au sort dont je vous ai parlé tout à l'heure, afin de lui éviter la crainte de révélation de votre part qui pourrait le compromettre?

*R.* Je ne lui ai écrit que pour lui faire mes offres de services : ce n'est pas moi qui ai fait le corps de la lettre, c'est mon père; et, quant au tirage à la loterie dont vous me parlez, je ne m'en souviens pas du tout. Bien certainement, si cela était, je le dirais également.

*D.* Lorsque vous avez fait, dans cette même lettre, vos offres de services à *Lavaux*, n'était-ce pas aussi pour lui témoigner de l'intérêt, afin d'empêcher qu'il ne vous compromît en révélant ce qui se serait passé entre vous?

*R.* Non, du tout: c'était seulement pour ne pas perdre ma place. Je ne l'avais quittée que pour passer au conseil de révision; et, comme *Meunier* était celui qui m'avait remplacé, et qu'il était arrêté, je pensais que je pourrais la reprendre.

*D.* La prolongation de votre arrestation a dû vous faire connaître quels soupçons pesaient sur vous. La gravité des faits que je viens de vous rappeler doit vous faire sentir celle de l'inculpation dont vous êtes l'objet, et vous faire comprendre que la justice est assez bien informée pour qu'il soit de votre intérêt de dire toute la vérité?

*R.* D'abord je ne croyais même pas être appelé; car plusieurs fois on m'a dit à Auch que je serais appelé en témoignage. Je répondais : « Comment cela peut-il être, puisqu'il y a quatre mois que j'ai quitté *Meunier?* » Même, je ne demandais pas mieux, puisque cela devait me mener à Paris. Quant à la vérité, vous pouvez être sûr que je ne cache pas un mot de ce que je sais.

*D.* Nommez les personnes auxquelles vous auriez fait les réponses dont vous venez de parler.

*R.* Je ne m'en souviens pas : c'était en plein café; peut-être à M. *Lafargue*, peut-être à mon frère, à mon père.

*D.* Aviez-vous confié à la femme *Flée* les propos que vous aviez entendu tenir par *Meunier?*

*R.* Non, Monsieur. Quant à cela, je vous garantis que non; et même, si cette circonstance ne m'était pas arrivée, je n'en aurais parlé à personne, puisqu'il y avait quatre mois que je l'avais quitté.

*D.* On a saisi chez vous une lettre que vous avait adressée *Meunier,* commençant par ces mots : *Je suis toujours le même.* Quel sens avez-vous attaché à ces paroles?

*R.* J'ai pensé qu'il voulait me dire qu'il était toujours enfant, toujours bambocheur, enfin toujours le même.

*D.* N'avez-vous pas dû croire, au contraire, qu'il voulait vous annoncer par-là qu'il persistait dans le projet que vous auriez formé avec lui de tuer le Roi, et dans la pensée du crime pour lequel il avait été désigné par le sort?

*R.* Non, Monsieur. Quand j'ai reçu cette lettre, j'ai pensé qu'il était à s'amuser, à faire des bamboches chez M^me^ *Flée:* je n'ai pas pensé à autre chose.

Lecture faite à l'inculpé, et sur notre interpellation de déclarer s'il a quelque chose à ajouter, il dit :

Nous n'avons jamais formé le projet de tuer le Roi. Meunier m'a bien dit cela, mais il n'y a pas eu de projet entre nous; je persiste d'ailleurs dans mes réponses.

(Dossier Lacaze, pièce 17^e^.)

### 5. — INTERROGATOIRE subi par LACAZE devant M. le baron Pasquier, Président de la Cour des Pairs, le 2 mars 1837.

*D.* Vous ne pouvez douter maintenant de la gravité de l'inculpation qui pèse sur vous. Il n'y a qu'un moyen d'adoucir votre position, et ce moyen est entre vos mains : il consiste à dire la vérité. *Meunier*

a fait une déclaration très-importante, et il a paru croire que, lorsque vous seriez interrogé sur les faits qui résultent de cette déclaration, vous répondriez avec sincérité, parce que vous comprendriez que votre intérêt comme le sien vous faisait de cette sincérité un devoir. Vous devez vous souvenir de toutes vos tergiversations, lorsque je vous ai interrogé sur ce que vous aviez dit en route aux gendarmes qui vous ont conduit d'Auch à Paris. Vous avez prétendu que, si vous aviez tenu les propos rapportés par eux, c'était par inadvertance. L'inadvertance ne pourrait aller jusqu'à ce point ; surtout quand l'événement a démontré que *Meunier* était bien réellement dans l'intention que ces propos faisaient supposer. Voulez-vous reconnaître à présent que vous avez réellement dit aux gendarmes que *Meunier* vous aurait dit un jour : « Veux-tu que nous allions tuer le Roi ? »

*R.* Je vous jure que *Meunier* ne m'a jamais dit cela, et que, s'il me l'avait dit, je vous l'aurais déjà déclaré ; je ne me rappelle pas avoir dit cela aux gendarmes qui m'ont amené.

*D.* Vous avez déclaré que vous ne parliez jamais politique avec *Meunier* ; n'était-ce pas par suite d'une convention que vous auriez faite ensemble de ne jamais parler politique devant qui que ce fût, dans la crainte d'éveiller les soupçons ?

*R.* Jamais je n'ai parlé politique ni avec *Meunier*, ni avec d'autres : personne ne pourra dire m'avoir entendu parler politique.

*D.* Cependant vous avez déclaré que *Meunier* parlait plus souvent de la république que d'aucun autre parti ; vous avez ajouté qu'il parlait souvent de sa haine contre les Bourbons : est-ce que vous n'appelez pas cela parler politique ?

*R.* *Meunier* parlait quelquefois politique dans le magasin, mais il ne s'adressait pas à moi particulièrement, et je ne lui répondais jamais sur ces choses-là.

*D.* *Meunier* a déclaré que vous aussi vous parliez de république, et notamment devant *Eugène* [illegible], qui souvent même ne paraissait pas approuver tout ce que vous disiez sur ce sujet.

*R.* Comment aurais-je parlé de république ? je ne sais seulement pas ce que c'est.

*D.* N'a-t-il pas été plusieurs fois question, entre *Meunier, Lavaux* et vous, des détenus politiques et de la résolution concertée et arrêtée entre vous d'attenter aux jours du Roi, dans la vue de mettre un terme à leur captivité?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* N'avez-vous pas assisté à l'inventaire qui a été fait chez le sieur *Barré*, à la fin de 1835?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* N'est-ce pas alors que vous vous êtes plus particulièrement occupés entre vous de vos projets d'attentat?

*R.* Je ne m'en suis pas plus occupé à cette époque-là qu'à une autre époque.

*D.* N'est-ce pas pendant que vous faisiez cet inventaire que vous auriez tiré au sort, *Meunier, Lavaux* et vous, pour savoir à qui tuerait le Roi?

*R.* Non, Monsieur; nous n'avons fait aucune loterie.

*D.* *Meunier* cependant a déclaré ce fait, et il l'a déclaré avec des détails tellement précis, qu'on ne peut supposer qu'il ait voulu induire la justice en erreur.

*R.* Je sais parfaitement que ce que *Meunier* a déclaré est faux.

*D.* Je vous fais remarquer que l'amitié de *Meunier* pour vous n'est pas douteuse : il vous l'a prouvé par le legs qu'il vous a fait au moment même où il se résolvait à commettre son attentat; de plus, il n'a cessé, depuis son arrestation, de protester de cette amitié. Son témoignage ne saurait donc être suspect, quand il dépose d'un fait semblable.

*R.* Il est vrai que j'étais ami avec lui, mais ce qu'il a déposé n'est pas moins faux.

*D.* *Meunier* a déclaré qu'après que vous eûtes tiré au sort, vous, lui et *Lavaux*, pour savoir qui tuerait le Roi, et après que le sort l'eût désigné, vous ou *Lavaux* (mais il croit plutôt que c'est vous) « auriez dit : Eh bien! nous verrons! Nous y serons. »

*R.* Il n'y a rien de plus faux que cette déposition.

*D.* Je vous fais remarquer que ce n'est qu'à la dernière extrémité

que *Meunier* s'est décidé à dire la vérité en ce qui vous concerne. Jusque-là il avait imaginé une fable d'après laquelle il faisait remonter jusqu'en 1830 sa volonté de tuer le Roi. Maintenant il est obligé de reconnaître que c'est ce fatal tirage au sort qui l'a poussé dans l'abîme où il est tombé.

*R.* Nous n'avons jamais tiré au sort, et je ne lui ai jamais entendu dire qu'il voulait tuer le Roi, que sur le ton de la plaisanterie; encore il ne disait pas qu'il voulait tuer le Roi, mais qu'il ferait parler de lui, fût-ce même en tuant le Roi.

*D.* Ainsi vous admettez qu'on puisse parler, sur le ton de la plaisanterie, du projet de tuer le Roi! Une pareille pensée ne peut venir qu'à ceux qui sont capables de concevoir les plus sinistres projets, et, quand on les entend soi-même de sang-froid, on est déjà bien près de participer à ces projets.

*R.* De la manière qu'il me le disait, je l'ai pris comme une plaisanterie, et, si j'avais cru que cela était sérieux, j'aurais averti sa famille ou la police.

*D.* Est-il à votre connaissance que *Meunier* et *Lavaux* soient allés quelquefois au tir, soit à Belleville, soit ailleurs?

*R.* Il me semble l'avoir entendu dire dans la maison, mais je ne le sais pas personnellement : j'ai su aussi qu'une fois *Meunier* avait été sur le terrain pour se battre en duel.

*D.* Vous n'êtes donc jamais allé au tir avec eux?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* *Lavaux* avait-il la vue basse?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Avez-vous su s'il était adroit au tir?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Avez-vous connu un nommé *O'Relly?*

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Vous n'avez donc pas su si un individu de ce nom avait des relations avec *Lavaux?*

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Est-il à votre connaissance que *Lavaux* ait usé de son influence sur *Meunier* pour le faire sortir de chez son oncle et pour le prendre chez lui?

*R.* Non, Monsieur; je sais seulement que, quand il est entré à la maison, M. *Lavaux* lui avait promis de le faire voyager. Je ne sais pas pourquoi cela ne s'est pas arrangé; mais je me rappelle que *Meunier* faisait déjà ses échantillons.

*D.* Avez-vous su que *Lavaux* avait des pistolets chez lui?

*R.* Oui, Monsieur; il en avait une paire, et même c'est avec ces pistolets que *Meunier* est allé pour se battre.

*D.* Lorsque *Meunier* parlait de ses projets d'attentat, ne disait-il rien qui pût faire croire que son intention était de se servir de ces pistolets?

*R.* Je n'ai jamais entendu dire à *Meunier* qu'il voulût tuer le Roi. Je fais observer que je voyais très-peu *Meunier* quand nous étions ensemble chez M. *Lavaux,* et qu'au mois de septembre je suis parti pour aller au conseil de révision.

*D.* Pendant que vous étiez chez *Lavaux*, n'avez-vous pas remarqué qu'il passait hors de chez lui une grande partie de ses journées, et qu'il faisait beaucoup de courses en cabriolet?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Avez-vous su où il allait?

*R.* Non, Monsieur, parce qu'il ne me contait jamais que les affaires de la maison.

*D.* Avez-vous su que *Lavaux,* en rentrant chez lui, laissait quelquefois à quelque distance de sa demeure les cabriolets dont il s'était servi?

*R.* Je me rapelle qu'une fois il m'envoya payer, rue Tiquetonne, un cabriolet qui l'avait conduit; même, quand j'arrivai, je ne trouvai pas le cabriolet.

*D.* Depuis votre départ de Paris pour Auch, n'avez-vous pas reçu d'autres lettres de *Meunier* que celle qui a été saisie chez vous, et qui commence par ces mots : *Moncher Lacaze, jamais je ne changerai?*

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Ces mots : *jamais je ne changerai*, ne signifiaient-ils pas qu'il persistait dans le projet que vous aviez formé ensemble, et dans l'engagement qu'il avait pris ?

*R.* Nous n'avions formé aucun projet ensemble ; j'ai compris que ces mots voulaient dire que *Meunier* était toujours bambocheur, puisque, sur la même feuille, Eugène *Desenclos* écrivait que *Meunier* se soûlait toujours.

*D.* La femme *Flée*, chez laquelle *Meunier* a passé l'avant-dernière nuit qui a précédé son attentat, et qui était dépositaire du gage d'amitié qu'il vous laissait, ne vous a-t-elle rien écrit qui pût vous faire connaître les dernières résolutions de *Meunier?*

*R.* Non, Monsieur ; elle ne m'a écrit que la lettre que j'ai déposée moi-même, et dans laquelle elle me dit que *Meunier* a passé chez elle la journée du dimanche.

*D.* Par quel motif êtes-vous sorti de chez le sieur *Barré*, au mois de janvier 1836 ?

*R.* Parce que j'avais fini mon temps d'apprentissage, parce qu'il ne voulait pas me donner d'appointements.

*D.* A quelle époque êtes-vous entré chez *Lavaux ?*

*R.* Au mois de juillet à peu près.

*D.* Pour quel motif y êtes-vous entré ?

*R.* Parce que j'étais sans place.

*D.* Vous avez dit tout à l'heure que *Lavaux* avait promis à *Meunier* de le faire voyager ; avez-vous su pourquoi cette promesse n'a pas été tenue ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Étiez-vous chez *Lavaux* au mois de juin 1836 ?

*R.* Je ne le crois pas.

*D.* Avez-vous su que, dans les premiers jours de juin, *Meunier* s'était rendu sur la route de Neuilly, dans l'intention de tuer le Roi avec un couteau de sellier qu'il avait pris dans l'atelier ?

*R.* Non, Monsieur. Quand je suis entré chez M. *Lavaux*, *Meunier* n'y était plus : ils étaient brouillés ; et je ne suis entré chez M. *Lavaux* que parce que *Meunier* en était sorti.

*D.* Connaissez-vous un nommé *Girardot?*

*R.* Je l'ai vu au magasin, mais à peine le reconnaîtrais-je.

*D.* Savez-vous s'il allait quelquefois au tir?

*R.* Non, Monsieur; je crois que c'était un des habitués du café *Jacquet;* mais je ne le fréquentais pas.

*D.* Connaissez-vous un nommé *Lelion,* architecte?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Où l'avez-vous vu?

*R.* Chez M. *Lavaux,* où il était teneur de livres.

*D.* Avez-vous su s'il faisait quelquefois des voyages hors de Paris avec *Lavaux?*

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Connaissez-vous un nommé Louis *Vialard?*

*R.* Non, Monsieur; je crois avoir entendu citer ce nom-là; ce doit être un des habitués du café *Jacquet,* mais je ne le connais pas.

*D.* Savez-vous quelles étaient les opinions et les relations politiques des sieurs *Dauche, Canolle et Masson?*

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Persistez-vous à soutenir que vous ne faisiez partie d'aucune société secrète, et particulièrement de la Société des Familles, soit sous cette dénomination, soit sous le nom de société de secours?

*D.* Oui, Monsieur; je ne faisais partie d'aucune société quelconque.

*D.* Quelles étaient vos relations avec *Foultier,* chez lequel vous avez plusieurs fois conduit *Meunier* coucher?

*R.* *Foultier* était mon intime ami : le dimanche, nous allions nous amuser ensemble.

*D.* Comment avez-vous fait connaissance avec *Foultier?*

*R.* Par *Boileau,* qui était commis chez M. *Piault,* et qui était très-lié avec *Foultier.* C'est ainsi que je me suis lié avec ce dernier.

*D.* Ne saviez-vous pas que *Foultier* faisait partie des sociétés secrètes?

*R.* Je ne lui en ai jamais entendu parler.

*D.* Avez-vous su si les rapports que vous aviez établi entre *Meunier* et *Foultier* étaient devenus fort intimes?

*D.* Non, Monsieur : j'allais plus souvent avec *Foultier* et *Boileau* qu'avec *Meunier*, parce qu'avec lui, comme il avait de l'argent, il fallait toujours boire et manger. *Meunier* et *Foultier* se touchaient la main quand ils se rencontraient; mais je ne crois pas qu'ils fussent très-liés.

*D.* Vous avez déclaré que *Meunier* vous avait dit qu'il faisait partie d'une société de secours; mais vous avez ajouté que vous ne vous rappeliez pas quand il vous avait dit cela : vous le rappelez-vous maintenant?

*R.* Je crois me rappeler que *Meunier* m'a dit que, s'il y avait une société de jeunes gens établie pour se secourir mutuellement quand on serait sans place, il en ferait volontiers partie; mais je n'en suis pas sûr.

*D.* Voyez à quel point votre position est mauvaise. *Meunier* déclare formellement que vous avez tiré au sort, avec lui et *Lavaux*, pour savoir à qui tuerait le Roi; il donne à cet égard des détails qui portent tous les caractères de la vérité. Votre absence de Paris au moment où l'attentat s'est commis, loin de venir à votre décharge, se trouve accompagnée de circonstances qui prouvent à quel point vous aviez la conscience de vos torts, la lettre que vous avez écrite à *Lavaux* ayant eté évidemment calculée pour détourner de vous un soupçon dont vous n'auriez pas eu la crainte, si vous vous étiez senti innocent. Ajoutez ce que vous avez dit en route aux gendarmes, dans le but évident, par l'aveu d'une demi-vérité et par une apparente franchise, de détourner l'attention du fait capital, celui du tirage au sort. Dans une telle situation, le parti de dire toute la vérité est le seul qui puisse vous valoir quelque titre à une moins grande rigueur dans le jugement des hommes qui seront appelés à apprécier votre conduite et à prononcer sur votre sort : ce que vous n'avez pas voulu faire jusqu'ici, faites-le donc, et dites la vérité,

*R.* La vérité, je vous l'ai dit; il n'y a rien de plus faux que la dé-

claration de *Meunier :* quant à la vérité, je n'ai rien à me reprocher, car j'ai bien dit tout ce que je savais.

*D.* Je vous abandonne à vos réflexions; elles vous conduiront peut-être à une meilleure appréciation de la situation dans laquelle vous vous trouvez et des seuls moyens que vous ayez de l'adoucir.

(Dossier Lacaze, pièce 23e).

Pour copie conforme aux pièces de la procédure.

*Le Greffier en chef,*

E. CAUCHY.

# TABLE ALPHABÉTIQUE

COMPRENANT

Les noms des accusés et des témoins dont les interrogatoires ou les confrontations se trouvent rapportés dans ce volume, avec la date de chacune de ces pièces.

---